Cacl
FRC
8061

RÉVOLUTIONS DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION.

Les grands ne nous paroiſſent grands,
Que parce que nous ſommes à genoux. . . .
. . . . Levons-nous.

Du 12 au 17 Juillet 1789.

DÈs qu'on ſut dans cette ville le départ de M. Necker, la conſternation fut générale ; le peuple déſeſpéré cherchoit un terme à ſes maux, incendia pluſieurs barrieres, ſe porta en divers lieux, forma des projets incertains, tandis que les citoyens, dans un morne ſilence, en ſe conſultant, laiſſoient échapper des larmes. Sur les cinq heures, le dimanche 12 Juillet, des citoyens aſſemblés au Palais-royal, envoyerent des ordres pour fermer tous les ſpectacles ; ce qui fut exécuté ſans réplique. Cette marque d'honneur, décernée à un grand homme, fit connoître avec certitude quel étoit le degré de l'affliction publique.

L'on fut enſuite au cabinet du ſieur Curtius, pour prier cet artiſte de ſe déſaiſir des buſtes ou portraits de monſeigneur le duc d'Orléans & de M. Necker. On a porté ces buſtes en triomphe, quoique décorés de crêpes, ſymboles de la diſgrace de ces hommes pré-

cieux (1) ; & le peuple crioit : *chapeau bas*, pour marquer ſa profonde vénération ! Le cortége étoit nombreux ; il a ſuivi le boulevard & la rue Saint-Martin : là, les citoyens qui le compoſoient ont engagé un détachement de la garde de Paris à les accompagner pour maintenir le bon ordre. On a ſuivi la rue Saint-Martin, celles Grenetat, de Saint-Denis, les rues de la Ferronnerie, Saint-Honoré, juſqu'à la place Vendôme. Alors un détachement de Royal-Allemand a voulu faire main-baſſe ſur le peuple ; on a lancé des pierres, les ſoldats ſe ſont jettés parmi la populace ; le buſte de M. Necker a été briſé, celui de Monſeigneur le duc d'Orléans n'a échappé que parce qu'un dragon, d'un coup de ſabre, n'a pu l'atteindre ; mais ces lâches ſoldats, qu'inceſſamment l'aſſemblée nationale peut licencier & déclarer infâmes, ont oſé tirer ſur le peuple : un garde-françoiſe, ſans armes, a été tué, & quelques perſonnes bleſſées. Au même inſtant le prince Lambeſc, leur chef, cet odieux ariſtocrate a paru au pont tournant des Tuileries ; il a eu la baſſe cruauté de ſe préſenter à des citoyens qui ſe promenoient, & qui n'avoient pour arme qu'une canne en main : là, d'un coup de ſabre, & ſans motif, il a abattu à ſes pieds un vieillard qui ſe retiroit avec ſon ami ; des jeunes gens ont voulu s'avancer, mais les ſoldats ont fait feu. Dès-lors chacun, ſaiſi d'effroi, a pris la fuite ; on a entendu un coup de canon, & l'alarme s'eſt répandue : des citoyens déſeſpérés ſont entrés au Palais-royal, en criant : *aux armes ! aux armes !* L'on avoit déja fait des motions

(1) On croyoit alors que Monſeigneur le duc d'Orléans avoit reçu un ordre d'exil.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

dans ce jardin, pour se rassembler à l'Hôtel-de-ville, sous les ordres des électeurs de la capitale ; effectivement on y a couru : un très-grand nombre de citoyens de tout rang, de tout âge, se sont armés & ont été rassemblés vers les neuf heures du soir ; ils se sont montrés en plusieurs endroits, les uns à pied, quelques autres à cheval, & notamment à la place Louis XV, où ils ont rencontré des hussards & quelques soldats de Royal-Allemand, mais il ne s'y est rien passé de remarquable. Durant cet intervalle, des gardes-françoises patriotes se sont échappés de leurs casernes malgré leurs officiers ; ils se sont portés avec intrépidité vers la place Louis XV : on peut dire qu'ils n'y ont pas couru, ils y ont volé. Un détachement de Royal-Allemand s'étoit avancé le long du boulevard, les gardes ont fait feu, les dragons ont ripossté par une décharge ; mais un coup de canon tiré du dépôt des gardes, & secondé d'un feu roulant, a forcé ces étrangers de fuir précipitamment, en laissant onze des leurs, tués ou blessés sur le lieu du combat. On a rapporté leurs armes & leurs dépouilles, que l'on a regardé comme les premiers gages de la victoire.

A onze heures, plusieurs autres détachemens des braves gardes-françoises ont forcé leurs casernes, & ont marché du côté de la place Louis XV, le long des boulevards Saint-Denis & Bonne-Nouvelle. Durant la nuit on a entendu quelques coups de fusils.

Ce matin 13, à neuf heures, on sonne le tocsin pour rassembler la bourgeoisie. Les citoyens de tout rang, de tout âge, pouvant porter les armes, se présentent dans leurs districts ; c'est la voix de la patrie, c'est l'intérêt du sang qui commande ; ce sont des

amis, des freres & soi-même qu'il faut défendre ; nos lâches oppresseurs nous y forcent : ils ont trahi leurs sermens, leurs devoirs ; à la justice ils opposent la force ; ils trompent la bonté du roi : c'est à nous de montrer que nos demandes sont équitables, & que la victoire est due à l'integre justice ; non, ce n'est point aux rampantes intrigues des cours que peut appartenir le triomphe ; le ciel en seroit irrité ! De vils courtisans, souillés de vices & d'opprobres, pourroient-ils donc être vainqueurs contre des légions de citoyens, éclairés par le flambeau de la saine philosophie, armée des droits sacrés des peuples, de la raison & de l'humanité ? Ne craignez point, nation courageuse, intrépides citoyens, la liberté vous attend !

DÉTAILS

Du lundi 13 Juillet.

LES coups de fusils qui ont été entendus dans la nuit du dimanche au lundi, annoncés dans les détails d'hier, avoient été tirés par *les soldats de la patrie* ; c'est le titre qu'ont pris les gardes-françoises en se présentant au camp des régimens de Royal-Allemand & de Châteauvieux ; mais ceux-ci ont refusé le combat, & ces soldats ont promis de quitter les armes. Le cruel prince Lambesc les a menacés de la corde ; ils se sont soulevés contre lui, & cet homme détesté s'est vu forcé de partir le lendemain pour Versailles.

L'assemblée nationale a envoyé une députation au roi, pour lui représenter l'état de la capitale. Le roi a répondu qu'il persistoit dans ses intentions, d'après l'avis de son conseil.

M. Necker, après une scène fâcheuse, reçut ordre samedi, en dînant, de quitter le royaume; il lut la lettre du roi, & acheva de dîner avec calme & sérénité. Après dîné il monta dans sa voiture avec son épouse, & sans en prévenir personne; de crainte que son départ ne causât quelqu'alarme, il se fit conduire à Saint-Ouen; là il prit la poste & partit pour Bruxelles.

Dans la nuit du dimanche au lundi, toutes les barrieres, depuis le fauxbourg Saint-Antoine jusqu'à celui de Saint-Honoré, ont été incendiées, & aucune marchandise n'a payé de droits d'entrée depuis ce moment.

Ce matin, la populace armée de bâtons, de poignards, de piques & de lances, s'est portée, par divisions séparées, en plusieurs endroits; elle a formé divers projets, entr'autres celui de mettre au pillage les hôtels de nos communs ennemis; cependant la sagesse de quelques citoyens qui s'étoient mêlés avec eux, les a contenus; mais on s'est fait délivrer les canons des gardes & les drapeaux de la ville; on a fouillé chez tous les armuriers, on a pris leurs armes; chaque individu s'est déclaré soldat de la patrie, en mettant une cocarde à son chapeau. Les prisons de la force ont été ouvertes, & les prisonniers délivrés, excepté les criminels. Mais l'expédition la plus remarquable est celle faite au couvent des Lazaristes. On leur a demandé du bled ou des farines, &, dit-on, ils ont répondu, à diverses reprises, qu'ils n'en avoient que pour leur consommation. Néanmoins on a fait perquisition, & tandis que nous étions dans la disette des grains, ils en avoient des amas incroyables; on vient d'en conduire à la halle, cinquante-

deux voitures. On ne peut se dissimuler que la populace ne se soit portée à des excès très-répréhensibles ; elle s'est enivré des vins & des liqueurs qu'elle a trouvée dans les caves, & a brisé & saccagé ce qu'elle a rencontré. Les religieux, pour se dérober à sa fureur, se sont réfugiés en d'autres lieux. Un incendie s'est manifesté dans leur grange, & n'a pas été dangereux, vu la promptitude des secours.

Pendant ces alarmes, les citoyens de tous les rangs étoient assemblés à l'hôtel-de-ville. Le comité des électeurs des trois ordres a déterminé l'établissement d'une garde bourgeoise, pour rétablir la sûreté dans la ville. Alors il s'est établi une correspondance entre ce comité, présidé par le traître prévôt des marchands, & les districts de la capitale.

Dans l'après-diné, il a été découvert au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de poudre à canon ; il a été déchargé & mis sous la garde des citoyens.

Sur les six heures, il est entré dans Paris un convoi de bled, qui étoit destiné pour le camp du Champ-de-Mars. Ce convoi, de plusieurs voitures, a été conduit, non au camp, mais à la halle, pour être vendu aux boulangers de cette ville.

En même temps on a appris qu'il y avoit au Bourget soixante pièces de canons, & quelques voyageurs en ont annoncé quarante à Gonesse ; en outre, on savoit qu'il y avoit cinq régimens à Saint-Denis, avec quarante pièces de canons.

Il y avoit aussi un camp au Champ-de-Mars, composé de trois régimens Suisses, & de trois de dragons & d'hussards, logés à l'Ecole Militaire. Des cantonnemens existoient à Sèves, à Saint-Cloud, aux Champs-Ely-

ſées, à Meudon, aux environs de Verſailles & dans pluſieurs autres lieux. C'eſt ſans doute par humanité & pour maintenir l'ordre & la paix, que l'on nous inveſtiſſoit ainſi !

Il avoit été enlevé nuitamment, par ordre du miniſtre, de l'hôtel des invalides, ſix voitures d'armes; n'ayant pu enlever le reſte, nos ennemis les ont fait cacher ſecrettement entre la voûte de l'égliſe & le toît; ils les ont fait couvrir de paille, dans l'eſpoir qu'elles ne ſeront pas découvertes.

Mais un dévouement qui a paru digne d'exemple, eſt celui de M. le curé de Saint Etienne-du-Mont, marchant au milieu de ſes paroiſſiens, les plus capables de porter les armes, & rétabliſſant par-tout l'ordre & le calme.

M. le lieutenant de police vient d'être appellé à l'hôtel-de-ville, il a aſſuré qu'il y avoit des approviſionnemens dans la capitale pour une quinzaine de jours; il a promis des renſeignemens néceſſaires, & s'eſt démis de ſa charge.

Ce ſoir la tranquillité regne dans la capitale; les bourgeois des différens diſtricts, ſecondés de quelques *ſoldats de la patrie*, ſont ſous les armes, & ont ordre de déſarmer les gens ſans aveu; le tout s'exécute avec la plus grande régularité.

Nous oublions de dire que la plupart des troupes étrangeres paroiſſent être de nos amies; & qu'inceſſamment nous attendons des ſecours de la province.

DÉTAILS

Du mardi 14 Juillet.

LA nuit du lundi au mardi a été fort tranquille, seulement la garde bourgeoise a arrêté des gens sans aveu, au nombre de trente-quatre, qui avoient volé & causé des dégâts à la maison de saint-Lazare ; ils ont été conduits dans les prisons.

Ce matin une ordonnance des électeurs assemblés à la ville, fixe l'état de la milice bourgeoise : hier on portoit la cocarde verte & blanche ; aujourd'hui on la foule aux pieds, & l'on prend la cocarde bleue & rose ; ce sont les couleurs conformes au blason de la ville.

Les troupes campées aux Champs-Elysées ont délogées cette nuit ; on ignore encore le lieu de leur retraite.

Au lever du perfide prévôt des marchands, un citoyen a été déposer qu'un convoi de poudre & de plomb nous venoit d'être enlevé par les soldats campés aux environs de Paris ; vainement, ce citoyen récidivoit & appuyoit sa déposition de preuves authentiques, de Flesselles ne l'écoutoit point : contraint à la fin de répondre, il dit négligemment en souriant : » *eh bien, il faut faire une note de tout cela !* Quel excès de patriotisme !

Il promettoit sans cesse de délivrer des armes & n'en délivroit point, lorsqu'enfin on se décida de marcher aux invalides ; l'on se présenta en nombre suffisant ; les canoniers & les soldats invalides, voyant que la résistance eût été vaine, ouvrirent les portes ; on courut

aux magasins d'armes ; on en découvrit des quantités innombrables ; on s'empara des canons ; le respectable curé de Saint-Etienne-du-Mont s'y rendit avec sa milice ; des citoyens accoururent en foule ; on prit des fusils avec acharnement, depuis dix heures du matin jusqu'au soir ; enfin, il nous est impossible de dire quel est le nombre immense des armes enlevées ; quelques personnes les font monter à vingt-six mille, sans y comprendre les pistolets, les sabres & les bayonnettes.

Pour éviter toute surprise, il a paru prudent de visiter avec soin toutes les voitures, ainsi que le couriers qui entroient ou sortoient de la capitale ; cette précaution a découvert plus d'un traître ; car on a pendu prévôtalement & sur le champ divers particuliers, convaincus de perfidies ou chargés d'infâmes missions contre les citoyens & la patrie. On a surpris des convois, dont un pour le roi, consistant en plusieurs voitures de grains ; quantité d'équipages ; deux charriots ayant la livrée de la reine & chargés d'habits de travestissemens ; nombre d'aristocrates qui alloient se réfugier dans leurs châteaux, emportant avec eux leurs trésors & leurs armes. Ces diverses confiscations ont enfin convaincu le prévôt des marchands de trahison ; il entretenoit une correspondance secrette avec nos plus cruels ennemis ; plusieurs lettres l'ont attesté, & notamment celle écrite au gouverneur de la Bastille : c'est alors que, malgré les instances, les persuasions de quelques membres du comité, qui desiroient le trouver innocent, il a définitivement été déclaré coupable ; alors, on le force de quitter la place distinguée qu'il occupe, on l'oblige de descendre à la Grève, il paroît aux yeux d'une foule que la haine dirige & peut-être l'équité ; là, le calme de l'effroi suc-

cede aux murmures : l'un s'arme d'un poignard, un autre d'un piſtolet, un troiſieme d'un coutelas ; les coups ſe ſuccedent, déja ſa vie eſt terminée, & ſa tête, au loin, va rouler dans la boue & la fange, tandis que ſon corps eſt livré à toutes le fureurs d'un peuple abandonné aux tranſports de la rage & de la vengeance.

Mais une victoire éclatante, ſignalée, & qui peut-être étonnera nos neveux, c'eſt la priſe de la Baſtille, en quatre heures de tems ou environ.

D'abord, on s'eſt préſenté par la rue Saint-Antoine pour entrer dans cette fortereſſe, où nul homme n'a pénétré ſans la volonté de l'affreux deſpotiſme ; c'eſt-là que le monſtre faiſoit encore ſa réſidence. Le traître gouverneur a fait déployer l'étendard de la paix. Alors on s'eſt avancé avec confiance : un détachement de gardes-françoiſes, & peut-être cinq à ſix mille bourgeois armés, ſe ſont introduits dans les cours de la Baſtille ; mais ſix cents perſonnes ayant dépaſſé le premier pont-levis, dès-lors il l'a fait hauſſer : une décharge d'attillerie a renverſé pluſieurs gardes-françoiſes & quelques ſoldats ; le canon a tiré ſur la ville, le peuple a pris l'épouvante ; quantité d'individus ont été tués ou bleſſés ; mais on s'eſt rallié, on s'eſt mis à l'abri du feu ; une échelle de bayonnettes, plantées dans le mur, a facilité un brave homme d'aller ſcier un pieux qui enchaîne le pont-levis ; dès-lors il eſt tombé, l'on eſt parvenu au ſecond foſſé, près duquel étoient les premieres victimes : pendant ce tems, on a couru chercher du canon ; l'on a attaqué du côté de l'eau par les jardins de l'arſenal ; là, on a fait un ſiége en forme ; on s'eſt avancé de divers côtés, un feu roulant n'a ceſſé de part & d'autre, le foyer étoit terrible ; les intrépides gardes-

françoiſes ont fait des merveilles. Vers les trois heures on s'eſt ſaiſi du régiſſeur des poudres & ſalpêtres, que l'habit uniforme faiſoit prendre pour le gouverneur de la Baſtille; il a été maltraité & conduit à la ville, où enfin il a été reconnu & mis en liberté. Mais l'action devenoit continuellement plus vive; les citoyens s'étoient aguerris au feu; on montoit de toutes parts ſur les toîts, dans les chambres; &, dès qu'un invalide paroiſſoit entre les creneaux ſur la tour, il étoit ajuſté par cent fuſiliers, qui l'abattoient à l'inſtant, tandis que le feu du canon, les boulets précipités, perçoient le deuxieme pont-levis, & briſoient les chaînes; en vain le canon des tours faiſoit fracas, on étoit abrité; la fureur étoit au comble, ou plutôt on bravoit la mort & le danger; des femmes, à l'envi, nous ſecondoient de tout leur pouvoir; des enfans même, après les décharges du fort, couroient & s'élançoient çà & là pour ramaſſer les balles & la mitraille; furtifs & pleins de joie, ils revenoient s'abriter & les préſenter à nos ſoldats, qui, dans les airs, les renvoyoient porter la mort aux lâches aſſiégés. En vain les traîtres feignoient de ſe rendre, on ne croyoit plus à leurs ſignaux; lorſqu'enfin peu après la brêche ſe forma, on courut chercher des planches pour traverſer le foſſé. A peine il y en eut une de poſée, qu'un bourgeois s'élance, monte à l'aſſaut, précédé par un grenadier; il arrive, le canon du dedans tiroit ſur la brêche, il eſt tué; mais le brave grenadier ne l'eſt pas: il protége l'entrée avec une adreſſe & une intrépidité incroyable; tout canonnier qui s'avance mord la pouſſiere; alors on ſe précipite bouillant de carnage; on fonce, on gagne l'eſcalier, on égorge tout ce qui s'oppoſe au paſſage; on ſaiſit les priſonniers, on pé-

nette par-tout : les uns cherchent le gouverneur, les autres volent sur les tours ; ils arborent le drapeau sacré de la patrie, aux applaudissemens & aux transports d'un peuple immense. On veut avoir le perfide gouverneur ; on le découvre enfin ; deux grenadiers le saisissent : un jeune abbé, M. *de la Reynie*, dresse les articles de la capitulation & se rend maître de la citadelle, & emporte les clefs de la Bastille : mais un jeune bourgeois se présente ; de Launai veut se confier à lui ; il se jette dans ses bras déchiré de douleurs ; on lui arrache ses marques d'honneurs ; on le traite en infâme ; on va le traîner au milieu d'un peuple immense ; il presse le jeune homme qui le conduit, qui veut le protéger encore contre les insultes de la populace : » Ah ! lui dit-il, déchiré de » remords, *j'ai trahi ma patrie !* » & les sanglots étouffent sa voix. Cependant on a déja saisi le sous-gouverneur, le major, le capitaine des canonniers, & tous les prisonniers de guerre ; on ouvre les cachots ; on rend à la liberté des hommes innocens, des vieillards vénérables étonnés de revoir la lumiere (1). L'auguste & sainte liberté, pour la premiere fois, s'introduisit enfin dans ce séjour d'horreurs, asyle affreux du despotisme des monstres & des crimes.

Cependant on forme la marche, on sort au milieu

---

(1) Un vieillard respectable y étoit renfermé depuis quarante ans ; on croit que c'est l'ancien comte *de Lorge*. Il est inutile de dire quelle immense collection de libelles, quelle quantité de titres, de registres d'emprisonnemens, enfin de matériaux pour l'histoire, ont été trouvés dans la Bastille ; bref, à travers la multiplicité d'armes, de drapeaux, on a découvert, dit on, des machines de mort inconnues à l'homme.

d'une foule énorme ; les applaudiſſemens, l'excès de la joie, les inſultes, les imprécations lancés contre les perfides priſonniers de guerre, tout étoit confondu ; des cris de vengeance & de plaiſirs partoient de tous les cœurs ; les vainqueurs glorieux & comblés d'honneurs, portant les armes & les dépouilles des vaincus, les drapeaux de la victoire, la milice mêlée parmi les ſoldats de la patrie, les lauriers qui leur étoient offerts de toutes parts, tout offroit un ſpectacle terrible & ſuperbe. Arrivé à la Grève, ce peuple impatient de ſe venger n'a pas permis que de Launai, ni les autres officiers, montaſſent au tribunal de la ville ; il les a arraché des mains de leurs vainqueurs, les a foulé aux pieds l'un après l'autre, de Launai a été percé de mille coups, on lui a coupé la tête, on l'a portée au bout d'une lance, dont le ſang ruiſſeloit de tous côtés. Et l'on en montroit déja deux avant que les gardes invalides de la Baſtille euſſent paru. Ils ſont arrivés, & le peuple a demandé leur ſupplice : mais les généreux gardes-françoiſes ont ſollicité leur grace, & à leur demande toutes les voix ſe ſont réunies, & le pardon a été unanime.

Cette journée glorieuſe doit étonner nos ennemis, & nous préſage enfin le triomphe de la juſtice & de la liberté.

Ce ſoir, il y a illumination.

SUITE DES NOUVELLES DE PARIS.

Du Mercredi 15 Juillet.

CETTE forteresse étonnante, bâtie sous Charles V, & finie l'an 1383, ce colosse effrayant, que Louis XIV & Turenne jugèrent imprenable, a donc enfin été emportée d'assaut en quatre heures, par une milice indisciplinée & sans chef, par des bourgeois inexpérimentés, soutenus, il est vrai, de quelques soldats de la patrie; enfin, par une poignée d'hommes libres? O sainte liberté, quelle est donc ta puissance! Le brave grenadier qui le premier se rendit maître de la brèche, reçut hier, des mains de l'assemblée des citoyens de Paris, & au nom de la nation, la couronne civique & la croix de l'ordre royal & militaire de saint-Louis, que portoit le traître gouverneur de la bastille; récompense flatteuse & bien digne de son courage, tandis que le jeune bourgeois, *M. Templement*, qui s'étoit emparé du perfide de Launay, se vit obligé d'accepter le laurier que refusoit sa modestie, & dont une assemblée de citoyens, séante dans une maison au coin du boulevard, porte saint-Martin, voulut récompenser son courage. La nouvelle d'un événement aussi grand, aussi glorieux, répandit la joie & l'espérance dans tous les quartiers de la ville: mais une lettre surprise qu'écrivoit le traître prévôt des marchands, à l'insigne de Launay, avoit fait connoître que vers les dix heures, & dans la nuit, il devoit y avoir des trahisons & des surprises; en conséquence, on sonna le tocsin pour que chaque citoyen fut aux armes, & que personne ne dormît dans cette

vaſte capitale : des détachemens étoient allés à la découverte ; on avoit formé des barricades, des retranchemens dans tous les fauxbourgs & dans pluſieurs quartiers ; les bourgeois ſans armes avoient dépavé des coins de rues, & tranſporté des pierres & des grès dans leurs appartemens, juſques au haut des maiſons ; plus de cent pieces de canon entre les mains des citoyens, avoient permis d'en placer pluſieurs à toutes les portes de la ville, à toutes les avenues ; les ſerruriers avoient forgé des piques, pour des hommes qui manquoient d'armes ; les plombiers avoient fondu des balles ; chacun étoit armé & retranché ; des obſervateurs étoient placé ſur les tours pour découvrir au loin ce qui ſe paſſoit ; un ſeul rang de lampions bordoit les rues, ſur les fenêtres du premier étage de chaque maiſon, & ſervoit à éclairer les actions des traîtres qui pouvoient ſe trouver parmi nous ; car certainement il y en avoit, & en très-grand nombre : c'eſt en cet état, que nous attendions l'ennemi. Je ne peindrai point les angoiſſes, la crainte, les appréhenſions de chaque famille enfermée dans ſa maiſon ; chacun ſelon ſa timidité ou ſon courage, formoit des conjectures diverſes. L'on n'ignoroit point qu'il y avoit aux environs de Paris, au moins trente mille hommes. Le maréchal de Broglie avoit donné ordre au colonel du régiment de Beſançon, artillerie, d'attaquer la ville ; mais le patriotiſme avoit ſaiſi tous les cœurs, les ſoldats refuſerent d'obéir ! Néanmoins, avant minuit, l'alarme ſe répandit dans pluſieurs quartiers ; la milice y courut de toutes parts ; on y mena promptement du canon ; quelques détachemens à cheval furent à la découverte ; & en effet, l'on apperçut dans la campagne, & en certains endroits, des huſſards,

dans d'autres des dragons ; mais il n'y eut aucun échec ; l'on prévit seulement qu'ils cherchoient des issues secrettes pour s'introduire dans la ville. Cependant, l'on croyoit que les régimens de Nassau, de Royal, & quelques autres, se hasardoient ; l'on connoissoit la témérité de leurs chefs, & vers le milieu de la nuit, l'on courut aux armes à diverses repriſes, mais inutilement, l'ennemi n'osoit pénétrer ; conséquemment, la nuit se passa sans tirer un coup de fusil. Vers le matin, on ne tarda pas à savoir que les régimens campés au Champ-de Mars, avoient fui & laissé une partie de leur bagage ; on y fut, & l'on en ramena plusieurs voitures chargées de tentes, de pistolets, de manteaux & de beaucoup d'autres objets.

Le comité de l'hôtel-de ville ne se sépara point durant cette nuit, & déclara que désormais, il restoit permanent, du moins autant que dureroit le danger. Il ordonna ensuite que la Milice Parisienne alla s'emparer de diverses possessions, telles que l'Ecole royale & militaire, le trésor royal, la caisse de Poissy, &c., ce qui fut exécuté sans trop de difficulté, & dont on retira encore quelques avantages. Enfin, la démolition de la Bastille fut arrêtée ; des milliers d'ouvriers y coururent ; ce repaire affreux de l'infernal despotisme, qui durant tant de siecles, qui tant de fois a fait frémir, a outragé l'humanité, a englouti tant de victimes innocentes, sera totalement anéanti, & à sa place sera élevé un monument à l'auguste liberté ! Horribles humains, tyrans des peuples, disparoissez, votre règne est passé !

Cependant la fortune & la victoire nous secondoient, divers convois nous furent encore amenés ; l'or, l'argent

gent & les proviſions s'accumuloient ; tous les habitans de la campagne nous ſervoient de leur mieux, rien n'échappoit des portes de la ville, rien n'entroit ſans des perquiſitions ; le comité fit plus, il fit afficher la continuation du paiement des rentes perçues à la ville : il voulut auſſi ranimer les travaux ſuſpendus, rétablir l'ordre & la circulation des richeſſes ; lorſqu'un négociant de Bordeaux ſe préſente, offre une ſomme de cinq cens mille livres, propoſe de faire entrer ſix mille hommes de troupes, & ne demande pour dédommagement que l'honneur diſtingué d'être généraliſſime de la milice de Paris : tant de généroſité n'a point ébloui, l'on a recherché, examiné, & l'on a fini par le remercier de ſes offres.

Nos ennemis ne ceſſoient pas de nous tendre des embûches ; ils eſpéroient encore nous ſurprendre par leurs lâches perfidies, pour enſuite nous charger de chaînes ; mais ne pouvant empêcher nos braves ſoldats des gardes de nous ſervir avec intrépidité, ils chercherent les moyens de leur tendre différens piéges, d'en empoiſonner, dit-on, avec le pain qui leur étoit fourni dans certaine caſerne ; ceux-ci l'abandonnèrent, on leur fit ouvrir des réfectoires ; alors les religieux de divers couvens prirent la cocarde, formerent des détachemens ; &, comme au tems de la ligue & des croiſades, l'on vient de voir des guerriers en frocs & en capuchons.

Mais à Verſailles les repréſentans de la nation craignant, non ſans raiſon, pour leur liberté & même pour leur exiſtence (1), ne ſe ſéparerent point durant ſoixante

(1) L'on appréhendoit à Verſailles l'arrivée de la milice de Paris, & un complot affreux, un événement funeſte, dit-on, en eût infailliblement été la ſuite ! Le ciel veilloit, ſans doute, alors ſur le ſort de nos ſages députés !

heures ; le roi persistoit dans les résolutions de ses iniques ministres & de ses perfides conseils ; l'assemblée nationale, les déclara, *de quelque rang, état & fonction qu'ils pussent être*, responsables des malheurs présens & à venir ; elle déclara encore, que la dette nationale étant sous la sauve-garde de l'honneur & de la loyauté françoise, nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer le mot infâme de banqueroute.

Mais la prise de la Bastille, & les malheurs qui l'avoient précédée, inspirerent à M. le duc de Liancourt la résolution de se présenter chez les princes & ensuite chez le roi ; sa majesté l'écouta & ne tarda point à se transporter au milieu de l'assemblée nationale ; ce fut le mercredi sur les onze heures du matin ; là, elle rendit le calme & *l'espérance aux François*, & promit tout ce que le bonheur public exigeoit.

Bientôt un courrier, des exprès, se transporterent dans les quartiers de la capitale, pour annoncer que le roi se rendoit aux instances de son peuple, qu'il alloit reparoître parmi nous, que l'exil des ministres & des traîtres étoit prononcé : la joie dès ce moment gagna tous les cœurs. Bientôt une députation très-nombreuse des représentans de la nation vint en confirmer la nouvelle aux citoyens de la capitale ; elle fut accueillie au bruit du canon & aux applaudissemens d'un peuple immense. *Vive la nation ! vive les députés !* fut le cri général ; on la conduisit à l'hôtel-de-ville, les rues étant bordées par la milice bourgeoise ; les députés nobles & autres sans distinction marchoient tous à pied. Des transports d'allégresse éclatoient de toutes parts ; là, on leur a présenté des couronnes civiques ; & après des assurances de paix réitérées, ils se sont rendus à l'église de

Notre-Dame, où le *Te deum* a été chanté ; de-là ils se retirerent, & se rendirent dans différens quartiers. On les fêtoit ; ils étoient en quelque sorte menés en triomphe, & une illumination générale couronna la soirée.

Telle fut l'issue d'une journée, qui d'abord parut la plus dangereuse qu'ait vu la capitale depuis le siege de Paris, & qui finit enfin par la plus glorieuse qui jamais ait été inscrite dans les fastes de cette ville immense.

DÉTAILS

Du Jeudi 16.

LEs françois courbés depuis long-tems sous le joug de l'esclavage, dédaignant de s'instruire des droits & des devoirs de l'homme civilisé, préféroient de s'incliner devant la richesse, ou d'abaisser un front humilié & de ramper devant le pouvoir arbitraire. Accablés de fers, ils osoient dire encore nous sommes libres, tant l'orgueil, imbécille enfant de l'ignorance, est ingénieux à s'abuser ! Veut-on savoir ce qu'à produit cette foule d'écrits sur la liberté, dédaignés par les sots & révérés des hommes sages ? Que l'on examine avec quelle célérité l'ordre le plus exact, la discipline la plus sévere, se sont établis au milieu même du désordre. Est-ce là ce peuple insensé qui, au tems des Guises, s'amusoit avec des histrions & des saltinbanques, tandis qu'on assiégeoit Paris ? Les gens à prétentions, pour la plupart ineptes égoïstes, avilis sous le despotisme, regardoient les actions & les travaux de la multitude comme une calamité publique ; & c'est pourtant cette populace, mépriſée des oisifs & des nuls, qui nous a sauvé de l'es-

clavage ; c'eſt elle qu'on a vu s'emparer des canons du régiment des gardes ; c'eſt elle qui, intrépidement a monté à l'aſſaut de la Baſtille, & s'y eſt précipité en foule ; c'eſt elle qui, trouvant entre les mains du gouverneur cette infâme lettre, dans laquelle étoient contenus ces mots : *tenez bon encore quelque tems, à dix heures vous aurez du renfort*, ſigné *de Fleſſelles*. C'eſt elle, dis-je, c'eſt cette populace qui très-habilement invite le traître prévôt des marchands à paroître, & lui tranche la tête froidement ; c'eſt elle qui eſcalade le foſſé de l'hôtel des Invalides, qui force les magaſins d'armes, qui enleve tous les poſtes, & fait juſtice prévôtalement de celui de ſes membres qui oſe commettre un vol. O ! vous que le beſoin n'afflige pas, heureux du ſiecle, auriez-vous ce courage & cette intégrité ? Ne vous perſuaderez-vous jamais que l'homme qui porte un habit différent du vôtre vous égale en mérite, ou vous ſurpaſſe peut être ? Mais la vanité eſt ſi trompeuſe !

Enfin, malgré les paroles de paix apportées le mercredi 15, on ne laiſſa pas de ſe mettre ſur la défenſe : tant de fois on s'étoit vu trompé ! D'ailleurs, on n'ignoroit pas que la bonté d'un prince ne ſuffit point pour l'exempter d'erreurs ; le flambeau de l'expérience rarement éclaire l'entendement des rois ! A chaque inſtant on arrêtoit des convois ou des meſſages qui découvroient de nouvelles perfidies ; celui-ci avaloit un billet dont il étoit porteur, cet autre étoit un huſſard déguiſé, enſuite c'étoit une laitière ayant ſon pot-au-lait plein d'or, plus loin c'étoit un ſeigneur traveſti en cocher. De tous côtés, nos pas étoient entourés de piéges ; ceux même qui ſe préſentoient pour nous ſervir excitoient juſtement

nos soupçons. Les troupes campées aux environs de Paris, au lieu de s'éloigner, se grossissoient encore, deux nouveaux régimens arrivèrent le matin à Saint-Denis; un convoi de farine y fut arrêté par un ordre secret d'un homme très-connu; le conducteur vint nous faire sa déclaration; &, conduit dans les rues, il obtint le rameau civique, récompense flatteuse bien due à son patriotisme. Enfin, l'hôtel de cet ambassadeur, du comte de *Mercy*, cet intime conseiller de la reine, fut pourtant investi, & tout ce qui se présentoit, visité; ce ministre de l'empereur insinuoit, dit-on, que l'insurrection des françois ressembloit à celle des Brabançons & devoit être traitée de même; il ignoroit, ce politique très-humain, que des François ne se comportent pas comme des Allemands; il ne sait pas encore, ce politique si grand, que le génie & les lumieres des peuples déterminent les loix, & non les rêves puériles & vains de ceux qui se disent les maîtres de la terre! Cependant la nouvelle de son rappel en Allemagne, l'exil de la maison de Polignac & de ses adhérens, celui de l'abbé de Vermond, le renvoi des ministres, l'exil de plusieurs princes, le retour du ministre adoré, formoient le sujet de toutes les conversations; l'on regardoit ces opérations comme certaines, tant elles étoient desirées! Pourtant nos ennemis ne cessoient point leurs perfides complots. Un sergent des gardes, à la tête de deux compagnies, se présente devant la Bastille, & présume déja sans doute qu'il va s'en rendre maître; mais le brave officier bourgeois qui commandoit, M....., se montre, présente les bayonnettes prêtes à fondre sur lui au même instant; celui-ci intimidé par cette ferme contenance, ne voit d'autre parti salu-

taire qu'une prompte retraite, & sa mission fut sans succès.

Cependant, lorsque, vers le soir, un bruit sourd annonçoit que les habits du magasin des gardes avoient été enlevés secrettement, & que douze cents soldats des hussards & de Nassau s'étoient introduits dans la ville à dessein de nous surprendre, dès-lors on forma des retranchemens; ainsi que la veille, les façades des maisons furent illuminées, la garde fut augmentée & beaucoup mieux armée que les jours précédens, tandis que les habitants de plusieurs villes, & notamment ceux de Versailles, venoient à notre secours; ils nous apprirent, à onze heures du soir, que les troupes campées entre Paris & Versailles avoient délogées; ce qui ne put être su généralement que le lendemain; mais la nuit se passa sans alarmes. Nos ennemis consternés étoient dans la douleur; le prince de Condé fuyoit de Chantilly, où il s'étoit retranché; les ministres étoient disgraciés; M. Foulon fit répandre le bruit de sa mort pour éviter les recherches; les Polignacs désertoient; le reste de la cabale étoit confus, désespéré & incertain d'échapper à la vengeance publique.

DÉTAILS

Du Vendredi 17 Juillet.

NOUS vîmes, enfin, lever l'aurore du beau jour de la France; bientôt on apprend que le monarque aimé va venir parmi nous; qu'incessamment il arrive; la joie éclate de toutes parts; la milice prend les armes, elle vole au-devant de son roi; des horreurs de la guerre,

ce peuple marchant, pour-ainsi-dire, sur les corps de deux cens citoyens égorgés ; ce peuple, qui ne respiroit avant que le carnage, qui portoit par-tout le fer & la flamme, qui du sein des traîtres arrachoit les entrailles palpitantes ; les mains encore fumantes de leur sang, ce peuple va, le front rayonnant d'allégresse, présenter à son roi, la palme de la paix ! François, quelle loyauté, quelle confiance ! O, ma nation, toi seule tu sais adorer comme tu sais te venger !

Mais enfin, une brillante jeunesse, en armes, vole sur la route où doit passer le monarque ; elle forme une cavalerie nombreuse & une infanterie plus nombreuse encore ! cent mille citoyens ce jour là portoient les armes dans la capitale ; une partie bordoient les avenues, depuis la barrière de la conférence, jusqu'à l'hôtel de ville ; vingt mille peut-être se présentoient encore pour former le cortége ; gardes-françoises, milice bourgeoise, soldats des petits-corps, gardes de Paris, gardes de la ville, tous étoient confondus, mêlés, sans distinction ; tous étoient amis ; tous étoient citoyens : mais comment se représenter une multitude immense, placée dans les rues, sur les quais, les places, aux fenêtres des maisons, sur les toits ; chacun se traitant avec douceur, avec complaisance même ; on n'y voyoit point ce tumulte, ces bouleversemens, cette irritation d'une populace contenue par des soldats à gage ; non, les riches accueilloient les pauvres avec bonté ; les rangs n'existoient plus, tous étoient égaux ! Mais ce sexe affable & charmant qui du haut des balcons, des croisées, jettoit à pleines mains des cocardes patriotiques, des touffes de rubans ondoyans dans les airs, soulevés, agités, emportés au loin & retombant enfin,

enlevés par les armes des guerriers, qui se disputoient l'honneur d'avoir le front orné des mains de la beauté. Vers les deux heures, le cortége s'annonce au bruit des canons; les coups pressés se succèdent; les seuls habitans de Versailles, quoiqu'à pied, avoient escorté le roi jusqu'aux portes de Paris; cependant, notre cavalerie avoit été les devancer jusqu'à Sevres; elle revient sur ses pas; elle ouvre la marche; elle s'avance avec ordre, au milieu des haies de citoyens impatiens de plaisir & de bonheur; arrivé à la barrière de la Conférence, M. Bailly faisant les fonctions de Maire de Paris, a présenté au roi les clefs de la ville, en lui disant: *Sire, ce sont les mêmes clefs qui furent présentées à Henri IV; il vint conquérir son peuple, aujourd'hui votre peuple vous reconquis!* Quel spectacle touchant & sublime! ce n'est plus un maître imposant & terrible, environné de ses soldats séveres, de ses gardes orgueilleux; ce n'est plus ce luxe inoui, gage certain de la misere des peuples, appareil éclatant qui frappe les yeux sans rien dire à l'ame; ce n'est plus un prince absolu qui vient prononcer ses décrets arbitraires, émanés de sa seule volonté, & non des loix; ce n'est point cela: c'est un grand roi, le plus grand des monarques, le plus chéri de tous, qui, sans suite, sans gardes, sans escorte, paroît au milieu d'un peuple qui l'idolâtre; ce sont les augustes représentans de la nation, qui, sans distinctions, entourent & précedent le roi. Le duc de Villeroy, le maréchal de Beauveau, le duc de Villequier & le comte d'Estaing l'accompagnent; ce sont des citoyens qui environnent sa voiture; les uns accompagnent les portieres, les autres guident les rennes de ses coursiers orgueilleux. Le sentiment,

l'amour respectueux, la tendresse se diversifient, se varient sous mille & mille formes; les cris d'allégresse font retentir les airs, le canon fait trembler la terre; jamais, non, jamais ce monarque ne fut plus exalté, ne fut si grand, si puissant..... ne craignez pas, le ciel, peut-être vainement au milieu de ses sujets pourroit l'attaquer! mille vies seroient sacrifiées plutôt..... Que dis-je? est-il un être sensé qui ne sache que l'amour des peuples est la plus sûre garde des rois! Enfin l'héritier du sceptre du grand Henri, l'héritier de ses mœurs, de sa bonté, fut ainsi conduit en triomphe au milieu de son peuple jusqu'à l'hôtel-de-ville; il descend, la milice croise les armes depuis la voiture jusqu'à la porte de l'hôtel, & forme une voûte d'acier impénétrable à toutes les forces humaines: là, enfin, le roi arrive dans la salle de l'hôtel-de-ville, il se place sur le trône; des larmes de sentiment échappent de ses yeux. Le sage M. Bailly, faisant les fonctions de chancelier, fait couler dans les cœurs les charmes inouis du sentiment; M. *de Tolendal*, M. *de Saint-Méry*, M. *Ethis de Corny*, avec une respectueuse sensibilité, expriment au monarque les vœux sinceres de son peuple: le roi veut parler; l'expression de son cœur s'arrête sur ses levres! cependant il fait bientôt entendre ces paroles si remarquables, si belles, si digne d'un bon roi: *mon peuple peut toujours compter sur mon amour.* Prince auguste, puissent les flatteurs ne jamais tromper ton ame!

Pour dernier gage de paix, le roi voulut enfin accepter la cocarde de la milice de Paris, & en reconnoître M. de la Fayette colonel général. Sa majesté se montra ensuite à l'une des fenêtres de la salle; les

cris de *vive le roi*, furent répétés par cent mille bouches : le roi sortit ensuite ; & pour nouveau signe de paix, la milice renversa ses armes ; le même cortége qui l'avoit amené l'accompagna. Par tout sur son passage, il trouva les cœurs pleins de joie & d'amour : *vive le roi*, ne fut qu'un cri général & non interrompu ; les transports étoient plus marqués même qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors ; le roi parut pénétré d'un accueil si touchant, & le peuple répondoit à ces signes de bonté par de nouvelles expressions de sa tendresse. C'est ainsi que sa majesté fut accompagnée jusqu'à Versailles, & c'est ainsi que se termina cette superbe & heureuse journée, qui, pour la nation, est l'aurore d'un avenir brillant & flatteur, si nous réunissons le Sully moderne au petit-fils de Henri-le-Grand. Nos larmes sont donc taries, nos maux presque oubliés, & nos vœux désormais seront comblés !

O mon roi ! puissiez-vous sentir le prix de commander à un peuple libre ! Et vous, François, puissiez-vous n'oublier jamais que c'est au sein des lumières que naîtra toujours la liberté, l'abondance, la paix & le bonheur. Tout le long du chemin la musique jouoit l'air : *Où peut-on être mieux, qu'au sein de sa famille*, qui étoit répété avec applaudissement.

DÉTAILS

Du Samedi 18 au 25 Juillet 1789.

DANS l'innombrable multiplicité des événemens arrivés depuis huit jours dans cette capitale, mille observateurs & mille plumes occupées à en tracer les détails, n'eussent pu suffire : aussi ne nous a-t-il été possible

que de décrire avec rapidité les faits les plus importans ; quelques-uns même nous ont échappés ; tel eſt celui de l'enlevement des armes du garde-meuble de la couronne, qui eut lieu dans la journée du mercredi 15 Juillet. Ces armes étoient en général fort belles, mais le nombre n'en étoit pas conſidérable. Ce qui pourtant offroit des contraſtes dignes des méditations du ſage, c'étoit de voir les armes de François I, d'un Turenne, d'un Vendôme, du grand Condé, de Charles IX, de Richelieu, de Louis XIV même, dans les mains d'un forgeron, d'un poſſeſſeur de marmotte, d'un clerc du palais, ou d'un garçon perruquier ; ces mêmes armes qui, pour la plupart, n'avoient été employées que pour aſſervir des hommes, pour proteger l'injuſte cauſe de l'horrible deſpotiſme, défendoient enfin l'auguſte liberté & les droits impreſcriptibles & ſaints de l'équité, de la nature. Peuple François ! ô mes concitoyens ! l'Europe entière a ſur vous les yeux ; c'eſt à vous de montrer aux nations, lorſqu'on a proſcrit ſes tyrans, comment on doit mettre à profit les fruits de la victoire ; ce n'eſt pas tout de vaincre, il faut ſavoir jouir de ſa conquête ! Prenez garde : c'eſt dans votre ſein, c'eſt de vos prétentions, c'eſt de l'oubli des droits de citoyens & d'égalité, c'eſt de vos ſots mépris pour ce peuple qui a briſé vos chaînes, que l'hydre deſpotiſque peut renaître de ſa cendre.

Les hommes ſont égaux ; ce n'eſt point la naiſſance,
C'eſt la ſeule vertu qui fait la différence.

VOLTAIRE.

Oui, citoyens, ce peuple a donné mille traits d'héroïſme ! Ici, c'eſt un jeune homme encore adoleſcent,

qui cachant un pistolet en présence d'un détachement de dragons, attend l'instant favorable, ajuste un soldat, le tue ; il tombe, & le jeune vainqueur, froidement monté sur le cheval, s'empare des armes de l'ennemi, & revient avec les soldats de la patrie, tandis que les dragons sont occupés de leur fuite. Là, c'est une jeune personne, encore ingénue, qui, dans le milieu de la nuit, au sein des alarmes, vient ébranler, arracher les pavés de la chaussée, s'en charge, les monte sous les toits, pliant sous le fardeau, & s'écrie en parlant de l'ennemi : *qu'ils viennent, si je puis en tuer six, je serai trop heureuse.* Plus loin, ce sont des cohortes presque sans armes, qui osent se présenter en face des camps, & bravent le danger des bouches à feu, prêtes à les foudroyer. Voilà pourtant les hommes que certaines gens ne savent pas estimer ; voilà ceux dont une inepte & mépriſable habitante de Paris, du sein de sa maison richement décorée, osoit dire à ses valets : *conduisez-moi à mon donjon, que je voye s'égorger cette canaille.* O citoyens, dans quel oubli, dans quel avilissement peuvent précipiter la bêtise & l'orgueil !

Si l'on rapproche cet excès d'oubli de la générosité de ces gardes-françoises, qui se présentant pour enlever le canon du Dépôt, lorsque M. le duc du Châtelet s'y trouvoit lui même, & refusant de le livrer à une multitude armée, dont ils étoient suivis, cette multitude s'écria qu'il falloit faire main-basse sur le colonel, lorsqu'un grenadier se retourna & dit : *Mes amis, M. le duc ne refuse point de livrer le canon, & je suis certain que vous le respecterez ! — Grenadier, quel est ton nom,* lui dit le duc ? — *Mes camarades se nomment comme moi.*

Enfin ce fut le mercredi 15, au soir, que le roi écrivit à M. Necker, de sa propre main, pour l'engager à revenir occuper près de lui, cette place qu'il a rempli avec tant d'honneur, cette place dont Sully ne put se rendre plus digne ! Cependant nos ennemis n'étoient pas encore entierement déconcertés ; des farines pour l'aprovisionement du camp de Saint-Denis, s'emmagasinoient encore le lendemain ; quelques soldats de divers régimens se permettoient d'arracher aux passans les cocardes patriotiques, & d'en bourrer leurs fusils : on crut même, le jeudi au soir, avoir apperçu à Saint-Denis, le prince de Vaudemont ; on imaginoit même qu'il méditoit un plan.

Cependant ce fut dans la nuit du jeudi au vendredi que partit enfin la dame de Polignac, les princes Lambesc, de Vaudemont, ainsi que les comtes de Vaudreuil, les sieurs Barentin & Broglie, de Villedeuil, Berthier, Foulon, de la Vauguyon, &c. &c. quitterent Versailles. Ce fut dans cette même nuit que le prince de Condé, ayant rassemblé à Chantilly deux cens personnes armées, chercha enfin, vers les deux heures après minuit, son salut dans la fuite. Le rendez-vous de la cabale étoit à Bruxelles, & de toutes parts les conjurés s'éloignoient de nous, saisis de frayeur, & le désespoir dans l'ame ; les têtes portées au bout des lances avoient répandu l'alarme & l'effroi. Ils gagnerent les routes sous divers travestissemens ; les femmes prenoient l'habit d'hommes, les hommes s'habilloient en valets, en artisans, & d'autres en pauvres fermiers ; M. le Comte d'Artois lui-même suivit l'exemple, & la tranquillité dès-lors s'établit dans la capitale. Le camp de Saint-Denis s'éloigna ; leur fuite précipitée leur fit

encore abandonner quelques équipages que l'on ramenoit dans cette capitale : bref, la cause de la nation, celle de l'humanité, de la justice enfin, parut alors la meilleure. Certains individus, presque nuls, & indignes d'être libres, qui jusques-là avoient douté du succès, en furent persuadés & se déclarerent des nôtres ; tels furent la plupart des officiers & des sergens des gardes, qui se présenterent au comité de l'Hôtel-de-ville, pour offrir leurs services à la nation, & qui en furent remerciés comme ils devoient l'être.

Cependant les approvisionnemens de légumes, d'herbes & de fruits, n'avoient point abondé les jours précédens aux différens marché de la capitale. L'on avoit su que certains régimens campés à Saint-Denis, & même quelques autres cantonnés en divers lieux, nous interceptoient des vivres, en conséquence, l'on avoit envoyé des détachemens de la milice bourgeoise, dans laquelle se trouvoient incorporés & dispersés de nos braves gardes-françoises, pour favoriser l'arrivée des alimens & les approvisionnemens des marchés, objets si importans dans une aussi grande ville que Paris ! Les petites incursions eurent tout le succès desiré ; bientôt les légumes, les grains arriverent en quantité ; déja les monopoleurs trembloient, ces hommes avares, ces inhumains qui, pour accroître leur or, s'étoient efforcés d'augmenter les calamités & la disette publiques, qui avoient dégradé, épuisé & fait succomber de misere tant d'individus industrieux, utiles à la société, à l'accroissement des richesses réelles ; ces hommes infâmes craignoient enfin pour leur existence ; ils s'empressoient d'ouvrir leurs vastes magasins, lorsque les proscriptions menaçoient leurs têtes ? Un Dieu permet que de l'excès

des maux renaisse un plus grand bien ; c'est ainsi qu'après la tempête, le ciel renaît plus calme, l'air devient plus pur, & la nature plus belle.

Le comble des égaremens du despotisme ayant retracé, parmi nous, l'image des sanglantes proscriptions de Rome, & les horreurs de son triumvirat, ces proscriptions, ces haines, ont failli de sacrifier aussi quelques innocens à la vindicte publique : tel fut un abbé, qui, arrêté jeudi matin aux portes de la ville, fut pris pour un agent secret, dit-on, de nos aristocrates, & l'un des principaux instrumens de cette émeute populaire, dans laquelle, gratuitement, on égorgea tant de malheureux, qui, croyant servir la nation, ne servoient en effet que les infâmes complots de nos lâches tyrans ! Cet abbé avoit beau s'écrier, protester qu'il n'étoit pas l'abbé Roy, on ne l'écoutoit point ; & déjà il étoit menacé du supplice, lorsqu'enfin, rassemblant avec peine ses idées, il s'avisa de dire qu'il avoit des choses de la plus grande importance à découvrir, qu'on daignât le conduire à l'hôtel-de-ville, où il promettoit de tout avouer : cette ruse innocente réussit & lui sauva peut-être la vie : arrivé au comité, il se fit connoître & obtint des excuses avec sa liberté ; mais avant lui, M. Croct, régisseur des poudres & salpêtres, blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse & de quelques meurtrissures, avoit, nous l'avons déjà dit, été victime de la méprise du peuple. Ces faits prouvent assez combien il seroit dangereux que le peuple osât se faire justice lui-même. Pourtant lui seul est coupable de certaines actions ; lui seul a suspendu les premiers coups du despotisme ministériel tout prêt à fondre sur nos têtes ; mais que le peuple, trop peu éclairé pour se conduire, se laisse guider

par les citoyens, notre cauſe eſt la même ; nous ne pouvons le tromper ; & c'eſt cette union qui, juſqu'à préſent, oſons le dire, a contribué à nos ſuccès autant que nos efforts & ſon courage.

L'aſſemblée nationale vient d'offrir aux citoyens peu fortunés du fauxbourg ſaint-Antoine, mais parfaitement dignes d'égards & d'eſtime, un tribut noble & juſte, de l'eſprit de civiſure qu'ils ont montré, & ſurtout de l'ordre dans lequel ils ont ſu ſe contenir, au milieu de tant d'effervescence, de diſſenſions & de troubles ; la plupart de ces braves citoyens, plus occupés du ſalut de la nation que du ſoin de leur exiſtence, ſe ſont trouvés, par la ceſſation de leurs travaux, privés de la poſſibilité de donner à des épouſes, à des enfans, les ſoins que réclament le ſentiment & la nature ; mais leur reſpectable interprête, M. Beſſin, a fait entendre leurs voix & l'équité de leurs droits au milieu des repréſentans de la nation ; il a le premier dépoſé ſon préſent ; les cœurs ſe ſont émus ; tous ſe ſont empreſſés de prévenir les beſoins de ces intéreſſans citoyens, & M. l'archevêque de Paris a préſenté ſeul une ſomme de vingt mille francs, qui, réunie à celle de MM. les députés de tous les ordres, a complété la ſomme de quarante-cinq mille livres, leſquelles ont été offertes & réparties entre les habitans du fauxbourg ſaint-Antoine, qui pouvoient y avoir des droits plus inſtans ou plus recommandables.

Voilà ce qu'eſſentiellement on peut tranſmettre de cette journée, la derniere d'une ſemaine, à jamais célebre dans les faſtes de notre monarchie ; d'une ſemaine, qui pour nous a été ſix ſiecles, dont les travaux pourront paroître invraiſemblables à nos neveux ; d'une ſemaine

maine où l'on vit expirer ; enfin, de douleur & de rage, le double monstre despotique de l'aristocratie des grands, & de l'horrible pouvoir arbitraire de tant d'iniques & misérables ministres.

DÉTAILS

Du Dimanche 19 Juillet.

IL n'y eut rien d'alarmant cette journée pour la capitale ; les citoyens, quoique toujours inquiets, ne préſageoient pas les expéditions atroces qui les firent tréſaillir d'horreur quelques jours après. La milice bourgeoiſe, dont on ne ſauroit trop louer le zele, l'activité & le patriotiſme, rétabliſſoient l'ordre. Jamais la police ne ſe fit avec plus d'exactitude & d'intelligence, & ne mit le citoyen plus à l'abri de l'aſtuce des filoux ; jamais on ne dérouta mieux ces gens dont la capitale abonde, qui, n'ayant rien à perdre, cherchent & ſaiſiſſent toujours l'occaſion de gagner. C'eſt qu'il y a une grande différence entre le citoyen qui veille lui-même à la garde de ſes foyers, & l'homme à gage qui ne ſemble ſe vouer à la ſûreté publique que pour agir dans l'ombre avec impunité. Quel eſt le ſuppôt de police, avant ces tems de malheurs & de déſaſtres, dont on eût pu atteſter la probité & la bonne foi ! Il vous a fallu toutes les horreurs d'une guerre civile ! ô mes concitoyens, pour vous faire ſentir de quel intérêt il eſt pour vous de former la Milice Pariſienne ſur un plan ſolide & durable ! Ah ! ſi la milice bourgeoiſe eût été en activité comme elle l'eſt aujourd'hui, vous vous fuſſiez épargné bien des larmes !

On arrêta, dans la journée du 19, une foule de particuliers; les uns étoient des voleurs de mouchoirs, & les autres n'inſpiroient que de ſimples ſoupçons. Enfin, toutes ces petites ſcènes prouvoient encore l'agitation des eſprits, & l'on ne voyoit que foiblement s'éteindre la fermentation populaire, malgré les démiſſions des nouveaux miniſtres, de celles de M. Barentin & de M. de Villedeuil le calme auroit dû cependant reparoître, par l'attente du retour de ce miniſtre chéri, qui eſt l'objet de notre regret & de notre eſpoir.

Dans cette même journée, les architectes-ingénieurs, chargés des démolitions de la Baſtille, aſſurerent qu'après les plus exactes perquiſitions faites avec les portes-clefs dans cette priſon, dont on n'a jamais prononcé le nom qu'avec horreur, n'on y trouva aucun priſonnier, ſeulement quelques cadavres, & ſans doute innocentes victimes de la plus perfide trahiſon! Enfin, cet affreux repaire, où l'autorité miniſtérielle immoloit les victimes au deſpotiſme, bientôt n'exiſtera plus! A ſa place va s'élever un monument à la liberté, les mêmes pierres qui tenoient empriſonné quelquefois le crime, plus ſouvent l'innocence, ne formeront bientôt qu'un temple auguſte, où l'on n'entendra que des hymnes à l'humanité, les louanges des généreux citoyens à qui on le devra.

Dans cet horrible ſéjour, on a trouvé un grand nombre de regiſtres qui jetteront quelques lumières ſur des faits obſcurs de l'hiſtoire. Pluſieurs de ces matériaux ſont dépoſés au diſtrict de l'abbaye Saint-Germain.

Voici même une liſte de quelques priſonniers que nous mettons ſous les yeux des lecteurs: nous eſpérons pouvoir donner auſſi la correſpondance de quelques miniſtres; quelques uns, ſans doute, exiſtent encore: on

aura par-là des témoignages de leur zele à obéir à l'autorité, mais qui auſſi les aviliſſent & les dégradent à jamais dans l'opinion de l'homme honnête & ſenſible.

Liſte des perſonnes enfermées à la Baſtille depuis le 30 Juillet 1742, juſqu'au 27 Février 1750, dreſſée d'après les billets d'entrée ſignés de ces mêmes perſonnes, & dont la forme, toujours la même, eſt énoncée tout au long à l'article de M. de la Bourdonnois.

30 Juillet, le ſieur Croiſat.

20 Août. *N. B.* Un priſonnier, dont le nom & ce qui le concernoit, auſſi-bien que la ſignature, ſe trouvoient à la ſuite des dates, mais que l'on en a ſéparé en coupant les papiers; peut-être avoit-on quelque raiſon d'en faire perdre le ſouvenir.

25 Août, le ſieur René le Floche, (qui ajoute à ſa ſignature, *prêtre indigne*); c'étoit probablement quelque bon Janſéniſte, tout auſſi criminel que celui que *prêcha l'Ingénu.*

1745.

18 Mars, le ſieur Pajot d'Ardivillier.

18 Mai, le ſieur Mathieu Moron de Boſnay.

1747.

13 Janvier, le ſieur Corneille, clerc-tonſuré.

Idem, l'abbé de Mouceux, de St-Jean.

N. B. La famille de M. l'Abbé lui envoya, le 23 du même mois, des couverts, de la bougie, une culotte, une calotte noire & du linge : il ſigna les avoir reçus.

25 Août, l'abbé Dupré.

12 Novembre, la nommée Charlotte-Marguerite Dubray.

13 Dudit, le ſieur Deſilly.

29 dudit, (un M. Gilbert, dont on a tenu note, en disant que le billet est perdu).

1748.

2 Mars, M. Mahé de la Bourdonnois.

N. B. Son billet, auquel tous les autres ressemblent, aux circonstances près, est conçu en ces termes :

» Cejourd'hui deux Mars 1744, est entré à la Bastille, par ordre du Roi, le sieur François Mahé de la Bourdonnois, qui avoit sur lui 16 pieces d'or de 24 liv., dix pieces d'or de différens pays, lesquelles nous sont restées entre les mains (1), tant d'Espagne, des Indes & d'Angleterre, qui nous sont restées entre les mains, (cette répétition se trouve sur la note). Il n'avoit pas d'autres effets sur lui, & a signé ladite entrée.

Signé, Mahé de la Bourdonnois.

4 Mai, M. Trehouart de la Gatinois.

Nota. On présume que l'on n'osoit pas même prononcer le nom de Louis, dans ce détestable séjour, de peur que l'idée du prince ne vînt consoler les malheureux accusés.

1749.

2 Février, le nommé François Boscheron.

25 Mars, la demoiselle Françoise de la Croix.

N. B. Peut-être cette demoiselle étoit-elle jolie, & qu'un tête-à-tête avoit paru dangereux ; car pour l'arrêter & la conduire, on dépêcha M. d'*Hemery*, qui a

(1) Et une canne à pomme d'or.

Probablement ce fut M. de la Bourdonnois qui fit remarquer que l'on passoit discrettement sous silence la canne à pomme d'or.

toujours été d'une belle figure, & M. de Saint-Marc, qui ne nous eſt pas connu.

6 Mai, M. l'abbé le Blanc.

3 Juin, le ſieur le Boulleur de Chaſſan.

2 Juillet, le ſieur François de Mairobert.

12 Octobre, le nommé André Dubuiſſon.

1750.

27 Février, le ſieur Denis la Perriere.

Nota. *Une ſuite au numéro prochain.*

Un fait hiſtorique ſur la Baſtille, peut être encore cité, quoiqu'il l'ait été par-tout, à cauſe de ſa ſingularité.

Hugues Aubriot, prévôt des marchands, natif de Dijon, en poſa la premiere pierre, & en fut lui-même la premiere victime, renfermé ſous prétexte d'héréſie. Les Maillotins, factieux de ce tems-là, l'en tirerent, & le mirent à leur tête; il les quitta dès le ſoir même, & fut mourir dans ſa patrie. Dans l'après-dîné, on amena pluſieurs convois de farine, & qui de-là furent tranſportées dans la halle; on y conduiſit auſſi un convoi de balles, ſaiſies aux environs de Paris, par des payſans. Sur le ſoir de la même journée, arriva à la ville un détachement de ſoldats d'un régiment qui étoit à Meaux; ces malheureux mouroient de faim: on leur fit donner des vivres; quelques perſonnes ayant demandé ce qu'on feroit de ces déſerteurs: doucement, Meſſieurs, déſerteurs, dit M. de la Fayette, ils s'enrôlerent gaiement dans la milice pariſienne; & chaque jour nous met à même de voir combien l'odieux projet de faire égorger des citoyens, par des citoyens, étoit abſurde & peu réfléchi. On vouloit donc nous punir d'aimer notre roi. Ariſtocrates, vous tremblez en ce

moment, & vous osez insolemment nous menacer en trompant il y a deux jours, votre roi, votre patrie & vos freres ! insensés, craignez leur juste vengeance, ou songez à respecter les droits imprescriptibles & saints de l'indulgente humanité.

DÉTAILS

Du Lundi 20 Juillet.

L'Orage des révolutions vient-il à gronder dans un état, alors le caractere national disparoît, & le peuple le plus aimable & le plus doux, n'est bientôt que le plus sévere & le plus barbare ; mais au moindre rayon que promet le calme, il redevient lui-même ; aussi malgré que les visages annonçassent encore la vive agitation de l'ame, la journée du 20 Juillet ne nous a donné, dans la capitale, que des scenes de patriotisme & de sentiment. Le comité de la ville reçut le matin un billet de M. le duc de Liancourt, président de l'assemblée nationale, pour l'instruire de la marche du sieur du Franc de Saint-Léon, chargé des lettres du roi & de l'assemblée nationale, pour M. Necker ; & depuis ce moment, on croit toujours voir arriver cet autre Sully, qui fut, comme l'ami de Henri, sur-le point d'être la victime des aristocrates ; mais qui n'en sera aussi, comme lui, que plus aimé de son roi & plus cher à la nation.

Dans la même journée, les dames du marché Saint-Paul, vinrent complimenter les membres du comité de la ville ; cette députation fut très-bien accueillie ; les

dames du marché, en préſentant des bouquets, prononcerent le compliment ſuivant :

» L'amour d'un peuple qui adore ſon roi, vous conduit ici pour la conſommation du plus grand de tous les ouvrages, qui eſt une réunion réelle des trois ordres, & le divin zele qui vous anime, nous fait eſpérer la fin de nos miſeres, en nous faiſant dire d'avance, que votre auguſte aſſemblée repréſente à l'humanité du meilleur des rois, la protection du plus grand des princes, & que vous êtes tous des Necker ».

M. Moreau de Saint-Mery, préſident de l'aſſemblée générale des électeurs, répondit à ce compliment en vrai patriote. Cette ſcene brillante fut terminée par des couplets, dont le refrein étoit *vive le roi, vive la nation, vive le tiers-état.*

Cette journée devoit être toute entiere pour le ſentiment ; parmi les différentes perſonnes que les milices bourgeoiſes amenerent à MM. les électeurs, ſe trouva une jeune fille, habillée en garçon ; le traveſtiſſement avoit éveillé le ſoupçon, & l'on parloit déja de lui faire un mauvais parti. C'eſt une ruſe, diſoit-on, des Polignac, des Thierry, des Vermond ; il faut en faire un exemple ; cependant on queſtionnoit cette fille, qui avec l'air de l'embarras, répondoit avec l'ingénuité de l'innocence ; on lui demanda pourquoi elle ne portoit point l'habit de ſon ſexe. *Oh ! Meſſieurs*, dit-elle ; *fondant en larmes, ſans doute, je ſuis coupable, mais pardonnez-moi d'avoir pris l'habit de garçon ; j'ai cru pouvoir, avec cet habit, gagner davantage, & procurer plus d'aiſance à mon pere & à ma mere, qui ſont dans la plus grande indigence ;* ces mots,

que des sanglots laissoient à peine échapper, attendrirent l'assemblée ; on la mena dans la rue de la Mortellerie, qu'elle avoit indiquée pour celle de sa demeure ; les renseignemens se trouverent conformes à ses dépositions ; l'on fit sur le champ une quête qui lui fut remise, & le détachement qui l'avoit amenée comme une victime de la haine publique, la reconduisit comme un modele de la piété filiale ; ainsi, dans les mêmes momens, l'on punissoit le crime & on récompensoit la vertu. François ! je vous reconnois à de pareils traits ; vous êtes naturellement bons & sensibles ; il faut donc croire, que sans l'excès de l'oppression des ministres perfides, sauf la dureté des barbares aristocrates, on ne vous verroit point aujourd'hui ne respirer que le sang & le carnage, & comme accoutumés au spectacle horrible de ces noires tragédies, dont le dénouement doit à jamais faire trembler le mauvais citoyen ; le monstre, enfin, qui seroit assez audacieux pour tenter de ramener les jours affreux de l'hydre aristocratique.

DÉTAILS

Du Mardi 21 Juillet.

LE calme de la journée du lundi 20 Juillet ne laissoit rien imaginer de fâcheux pour la journée suivante. On avoit annoncé la reprise des spectacles, au profit des soldats & ouvriers qui avoient si généreusement défendus les citoyens avec le dévouement patriotique qui leur donne de si grands droits à notre reconnoissance, & leur assure les applaudissemens de tous les siecles ;

ils ſont les premiers nobles de leur famille, comme les ariſtocrates modernes ſeront les derniers des leurs! Peut-on, en effet, encore appeller nobles des êtres auſſi vils que bas flatteurs, que l'étoient les chefs cruels de cette faction ſcélérate, qui vouloit ſe baigner dans le ſang des citoyens? Monſtres! vous vouliez affermir & conſolider le trône du deſpotiſme; mais vous ne nous verrez qu'entourer l'autel de la ſainte liberté; vous ne nous verrez agir qu'au nom de la patrie & de l'humanité, & vous pardonner vos atrocités!

Cependant les eſprits n'étoient pas tellement tranquilles que le plus léger propos ne pût encore cauſer des alarmes, exciter la fermentation, & mêler le trouble à la fureur. En effet, il ſe répand un bruit que l'abbaye de Montmartre recele des armes, de la poudre, & que de cette éminence, on a le projet de bombarder la capitale; c'étoit plus qu'il n'en falloit dans un moment de révolution auſſi ſenſible, pour faire courir en foule à la priſon de ces chaſtes eénobites.

Priſon où la vertu, volontaire victime,
Gémit & ſe repent, quoiqu'exempte de crime.

Madame l'abbeſſe fit dire qu'elle ne demandoit pas mieux que l'on fît la plus exacte recherche dans le couvent; qu'elle alloit donner toutes les clefs. Quelques électeurs, M. le curé de Saint-Euſtache & quelques autres particuliers y entrerent; ils ne trouverent aucune arme, ni rien qui laiſſât ſoupçonner la trahiſon. Il fut dreſſé procès-verbal, & cette émeute n'eut aucune ſuite fâcheuſe. Il eſt à préſumer que l'on n'a d'autres reproches à faire aux religieuſes de Montmartre, ainſi qu'aux enfans de Paul, que celui d'être

trop riches. Mais pourquoi des richeſſes à qui fait vœu de pauvreté ?

Ce fut dans cette journée qu'un bourgeois de Compiegne vint annoncer au comité de la ville, que M. Berthier, intendant de Paris, étoit arrêté ; alors la ville députa M. Rivierre, avec deux cents cinquante bourgeois, pour aller le chercher.

La nouvelle de la priſe de ce traitant, à qui l'on reprochoit la trahiſon la plus noire, & ſur-tout la ſcélérateſſe d'avoir fait couper les bleds en verd, mit tout Paris en mouvement & dans la plus grande fermentation : on ſe rendit cependant aux ſpectacles ; les loges étoient peu remplies ; la fête n'étoit pas pour les nobles.

Dans la partie de chaſſe de Henri IV, M. Dugazon, ayant heureuſement placé dans ſon rôle l'à-propos du moment, fut vivement applaudi. Je ne ſais pourquoi le journal de Paris, à qui il fit paſſer cette ſcene, n'a pas voulu l'imprimer ; cela paroît d'autant plus étonnant, que ce journal place tout ce qu'on lui envoie, ſauf à ſe rétracter le lendemain de l'erreur de la veille.

Le roi écrivit, dans cette même journée, à M. de la Fayette, la lettre ſuivante :

Verſailles, ce 21 Juillet 1789.

Je ſuis informé, Monſieur, qu'un nombre conſidérable de ſoldats de divers de mes régimens, en a quitté les drapeaux pour ſe joindre aux troupes de Paris ; je vous autoriſe à garder tous ceux qui s'y ſeront rendus avant que vous receviez la préſente lettre ſeulement, à moins qu'ils ne ſe preſſaſſent de retourner à leurs corps reſpectifs avec un billet de

vous, au moyen duquel ils n'y éprouveront aucuns déſagrémens.

Quant aux gardes-françoiſes, je les autoriſe à entrer dans les milices bourgeoiſes de ma capitale, & leur paye & nourriture ſeront continuées juſqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur ſubſiſtance. Les quatre compagnies qui ſont ici pour ma garde, continueront cependant le ſervice, & j'en aurai ſoin ». *Signé* LOUIS.

Puiſſe la race future mettre au rang des fables, que des ſoldats armés ſeulement pour détruire les ennemis de la patrie, ont été commandés pour verſer le ſang de leurs compatriotes, qui n'avoient d'autre tort que d'avoir trop long-temps pliés ſous le ſceptre de fer de l'autorité miniſtérielle. Ah! ſi ce trait de barbarie ne peut pas reſter inconnu, la poſtérité du moins, en frémiſſant d'horreur, au récit de cette horrible cataſtrophe, verſera des larmes d'attendriſſement ſur la glorieuſe déſobéiſſance des ſoldats françois qui ont ſauvé la nation, & écarté du trône du meilleur des rois ces hommes de ſang :

Déteſtables flatteurs, préſent le plus funeſte,
Que puiſſe faire aux rois la colere céleſte.

DÉTAILS

Du Mercredi 22 Juillet.

CETTE journée fut effrayante & terrible ; elle ſignala la vengeance du peuple contre ſes oppreſſeurs. Dès cinq heures du matin, l'on annonce que Foulon, cet ambitieux, qui tant de fois excita la haine publi-

que par ſes ſpéculations odieuſes, & l'accroiſſement inoui d'une fortune étonnante, incroyable même, Foulon vient d'être arrêté à cinq lieues de Paris, ſur la route de Fontainebleau, dans un village appellé *Viry*, près l'une de ſes terres, afin d'échapper à la fureur du peuple. Il fit répandre, comme nous l'avons déja dit, le bruit de ſa mort. Un haſard l'avoit ſecondé; l'un de ſes domeſtiques étoit véritablement mort, & fut enterré à ſa place, avec des obſeques convenables à la fortune d'un ex-miniſtre. Mais Foulon étoit haï & même abhoré: dès le dernier regne, ſes monopoles odieux le couvroient de l'indignation publique; ſes vaſſaux le déteſtoient; ils furent les premiers à le rechercher, à le découvrir, & leurs inſtances forcerent le procureur-fiſcal du lieu de s'en ſaiſir. Il fut arrêté dans une maiſon de M. de Sartine, un de ſes dignes collegues, alors reconnu pour avoir, dit-on, deſiré que les malheureux mangeaſſent de l'herbe, puiſque ſes chevaux en vivoient. Ils mirent ſur ſon dos, & par dériſion, une botte de foin pour ſa proviſion, avec un bouquet de chardons à ſa boutonniere; en cet état ils l'amenerênt à l'hôtel-de-ville de Paris, où le comité s'empreſſa de nommer des juges pour inſtruire ſon procès. Mais bientôt une foule nombreuſe ſe rendit à la Greve; elle croiſſoit & s'augmentoit de moment en moment, l'impatience croiſſoit de même; bientôt des murmures, enſuite des fureurs: le peuple demandoit hautement ſa victime. Le comité, après avoir interrogé cet ambitieux proſcrit, employa tout les moyens qui étoient en ſa puiſſance pour calmer le peuple, & le porter, non pas à la clémence, mais à la douceur, & afin de

laiſſer à Foulon la facilité de donner lui-même des preuves ſuffiſantes. Vainement MM. les électeurs deſcendirent de la ville, tâcherent de haranguer le peuple, mais des paroles de paix ne pouvoient rien ſur un peuple furieux qui ne vouloit que du ſang. M. Bailly ſe préſente; ſon éloquence qui toujours porta la perſuaſion dans les cœurs, eſt pour la premiere fois en défaut: l'on ne veut rien entendre. Qu'eſpérer d'un peuple qui n'eſt pas ému par l'expreſſion du ſentiment? Cependant, quel étoit l'inſtant de M. Foulon? Il entendoit les cris du peuple, & n'étoit point effrayé; l'un de ſes gardes, ſenſible à ſon ſort, oſa lui dire: *Vous êtes calme, Monſieur, ſans doute vous êtes innocent? — Le crime ſeul*, lui dit Foulon, *peut ſe déconcerter.*

Sur les cinq heures, Meſſieurs du comité crurent pouvoir obtenir du peuple qu'il le laiſſeroit conduire dans la priſon de l'abbaye; on avoit donné l'ordre à un détachement de la milice bourgeoiſe pour l'y conduire; M. de la Fayette s'avance; ſa ſeule préſence auroit dû apporter le calme; il propoſe de conſerver encore le priſonnier, pour obtenir de lui des ſecrets importans, ſans doute, & de le laiſſer enfin conduire dans la priſon; mais le peuple impatient, pouſſe des cris de fureur; il force les gardes, ſe jette dans les ſalles de l'hôtel-de-ville, ſaiſit l'accuſé, l'entraîne; la corde l'attend; il eſt déja ſous le réverbere fatal, dont la colonne a ſervi de gibet à tant de traîtres; déja il eſt ſuſpendu, la corde ſe rompt ſoudain; elle eſt raccommodée; mille mains, mille bras ſont occupés de ſon ſupplice; bref, il n'eſt plus, & ſa tête tranchée va loin de ſon corps, donner l'affreux

ſpectacle des ſanglantes proſcriptions : cette tête étoit portée au bout d'une lance, dans toutes les rues de Paris ; une poignée de foin étoit dans ſa bouche ; alluſion frappante des ſentimens inhumains de cette homme barbare ; ſon corps traîné dans la fange & conduit de-toutes parts, annonçoit aux tyrans la vengeance terrible d'un peuple juſtement irrité. Ainſi finit cet être ambitieux & cruel, qui n'exiſta que pour mériter la haine des hommes, faire ſouffrir les malheureux, & recevoir enfin le prix de tant d'iniquités.

Il eſt, ſans doute, un Dieu juſte, qui veut que tôt ou tard les méchans ſoient punis de leurs forfaits.

Mais quelle nouvelle ſcene d'horeurs ſe préſente ! Un peuple avide de vengeance, quitte la Grève, abandonne les reſtes ſanglans du proſcrit, pour voler à l'arrivée d'une nouvelle victime.

L'intendant de Paris, M. Berthier, ayant été reconnu à Compiegne par un homme du peuple, il fut dès lors arrêté. Vainement il offrit à cet artiſan pluſieurs mille louis pour le ſéduire, l'artiſan fut inflexible. Se ſeroit-il douté, cet eſclave des grands, ce courtiſan vicieux, qu'un être ſans pain pût être incorruptible ? Eh bien ! pour la derniere fois, il en fut convaincu. Un électeur de la ville, avec une nombreuſe eſcorte qui groſſiſſoit à chaque pas, l'étoit allé prendre : déja la route étoit chargée de ſpectateurs. En paſſant dans chaque village, il n'eſt petits ni grands qui ne vouluſſent voir ce miniſtre de tant d'iniques vexations, ce principal agent de leurs calamités ; on l'obligeoit de deſcendre de ſa voiture pour ſe montrer à tous. Chacun ſavoit déja que ſon porte-feuille ſurpris, ayant été examiné, contenoit des titres authentiques de ſes trames

perfides. La distribution de six ou huit mille cartouches faites à ses agens secondaires, celle d'un très-grand nombre de balles, de douze cents livres de poudre ; si l'on rapproche ceux de la direction des opérations du camp de Saint-Denis qui lui étoit confié, de la coupe des bleds en verds, laquelle lui servoit à-la-fois de prétexte pour faire appocher les troupes de la capitale, & pour faire hausser le prix des grains, dans lesquels il s'étoit si fort intéressé. Il étoit le primitif agent des volontés secrettes de la cour & de ceux qui favorisoient le commerce des bleds : d'ailleurs quelques lettres particulieres, certaines, le trahissoient. Cet homme qui possédoit le signalement des citoyens les plus zélés pour la cause publique, n'attendoit sûrement qu'un moment favorable ; mais quelle différence ! comme les perfides projets s'anéantissent ! C'est lui, c'est cet être sans patrie ; cet être lâchement asservi est vendu aux crimes des puissans & des traîtres, pour qui la justice, l'humanité, le devoir de citoyen étoient honteusement trahis ; c'est lui que l'on voit s'avancer au milieu d'un peuple nombreux qui l'accable de mépris & d'outrages. Pour le mieux voir, l'on a enlevé la partie supérieure de la chaise qui le conduit ; plus de cinq cents cavaliers en armes forment son cortege ; gardes-françoises, suisses, soldats des autres corps, bourgeois, tout est mêlé ; tous, avec plaisir, menent un ennemi détesté : musique militaire, tambours, drapeaux, rien ne manque à ce cortege, on le prendroit pour un triomphe ! la joie cruelle du peuple est peinte dans tous les regards ; portes, balcons, fenêtres, sur son passage, tout est garni, tout est occupé : le desir de l'attente augmente l'intérêt. Il paroît enfin, cet intendant inique ; la tranquillité est encore sur

ſon front ! l'habitude des forfaits, ainſi que l'innocence inſpire donc auſſi de la tranquillité. Non, Berthier ne penſoit pas marcher à ſon ſupplice. Mais quelle ſcene horrible vient s'offrir ! qui le croiroit ! la tête enſanglantée de ce proſcrit abhoré, ſon beau-pere, lui eſt préſentée : ô ſpectacle terrible ! Berthier frémit, & ſon ame, pour la premiere fois, peut-être, ſe ſentit abreuvée de remords ! la crainte & la terreur le ſaiſirent ; cependant il eſpéroit encore que la douceur, l'humanité, la loyauté des François pourroit lui faire grace : vain eſpoir, ils n'étoient plus les mêmes ; vils tyrans, ce ſont vos infâmes projets, vos trahiſons, qui excuſent vos délires !

Cependant Berthier approche du tribunal où ſiége l'équité ; il arrive, entre dans cet aſyle de l'innocence, ſi fatale au crime : on l'interroge ſur ſa conduite & ſes deſſeins : *J'ai obéi à des ordres ſupérieurs*, répond-il, *vous avez mes papiers & ma correſpondance ; vous êtes auſſi inſtruit que moi.* Malgré la briéveté de cette réponſe, on veut répliquer. *Je ſuis fatigué*, reprit-il, *depuis deux jours je n'ai pas fermé l'œil ; faites-moi donner un lieu où je puiſſe prendre quelques repos.* Hélas ! la faulx de la mort eſt ſuſpendue ſur la tête du crime ; il ne l'apperçoit point. On délibere ; déja les cris de la fureur font retentir les voûtes de l'édifice : on réſout néanmoins d'envoyer l'accuſé aux priſons de l'abbaye Saint-Germain ; on le lui annonce, il y conſent. De nouveaux cris de mort ſe font entendre ; l'effroi ſaiſit les juges. M. Bailly ſe haſarde ; il veut calmer, s'il eſt poſſible, cette multitude effrénée, que la rage poſſede, & expoſe avec l'éloquence de la perſuaſion, que la prudence, la néceſſité font une loi de conſerver la vie à l'accuſé, que la découverte de nouveaux faits eſt néceſſaire à la conviction, & plus

encore

encore à la sûreté publique ; qu'enfin il va être conduit aux prisons de Saint-Germain. On ne lui répond que par des cris de désespoir. L'on attendoit encore pour le faire paroître ; on craignoit de se décider, lorsque des menaces terribles, d'affreuses imprécations, font appréhender les excès d'un peuple affamé de vengeance. Hélas ! ces milliers d'indigens ! il en est les trois quarts qui ont vu périr quelques-uns des leurs d'épuisement ou de misere, & l'un des principaux auteurs de ces maux se présente ! Quelles fureurs, quelles rages n'inspire pas un tel ennemi ! Berthier sort enfin de l'asyle de la clémence, il s'avance au milieu des gardes. . . . . Dieux ! les infernales Euménides. . . . . Non, des hommes. . . . . dix mille bras le saisissent. . . . . En vain Berthier veut s'armer, se défendre. . . . rien ne peut s'opposer à la rage désespérée de ses bourreaux ! ses infâmes complices auroient-ils donc gagés des traîtres pour le massacrer, avant qu'on pût savoir la révélation de leurs noirs complots ! Déja Berthier n'est plus, sa tête déja n'est qu'une masse mutilée & séparée du corps ; déja un homme. . . . un homme. . . . . O Dieux ! le barbare, il arrache le cœur de ses entrailles palpitantes ; que dis-je ? il se venge d'un monstre ; ce monstre avoit tué son pere (1) ; les mains dégouttantes de sang, il va l'offrir, ce cœur fumant encore, au regard de ces hommes de paix rassemblés dans le tribunal auguste de la sagesse & de l'humanité ; quelle horrible scene ! Tyrans, jettez les yeux sur ce terrible & révoltant spectacle ; frémissez & voyez comme on vous traite, vous & vos pareils ? Ce corps si délicat, si soi-

(1) M. Berthier avoit tué réellement, à ce qu'on assure, le pere du dragon qui a fait cette action.

gné, lavé de parfums, est affreusement traîné dans la fange, & les pics des pavés déchirent ce corps par lambeaux ! Despotes & ministres, quelles terribles leçons ! l'auriez-vous cru que des françois eussent eu cette énergie ? Non, non, votre regne est passé ! tremblez ministres futurs, si vous êtes iniques ! Voulez-vous savoir, vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre, voulez-vous savoir jusqu'où la fureur a pu entraîner les françois ! Sachez quelles étoient les bornes de leur rage ; le cœur du traître proscrit étoit porté dans les rues, au bout d'un coutelas : eh bien ! dans un lieu public. . . (1) Qui le croiroit ! des françois, des êtres sensibles . . . . Dieux ! . . . . ils ont osé tremper des lambeaux de chair & de sang dans leurs breuvages, & la haine s'en est repue avec acharnement. François, vous exterminez les tyrans, votre haine est révoltante ; elle est affreuse. . . . Mais vous serez libres enfin. O ma patrie ! les droits de l'homme seront donc parmi nous respectés ! Je sens, ô mes concitoyens, combien ces scenes révoltantes affligent votre ame ; comme vous, j'en suis pénétré, mais songez combien il est ignominieux de vivre & d'être esclave ; songez de quels supplices on doit punir les crimes de lèze-humanité ; songez enfin quels biens, quelles satisfactions, quel bonheur attendent, vous, & vos enfans, & vos neveux, lorsque l'auguste & sainte liberté aura parmi vous placé son temple ; pourtant n'oubliez pas que ces proscriptions outragent l'humanité, & font frémir la nature.

(1) Ce fait a eu lieu dans un café, rue Saint-Honoré, près celle de Richelieu.

DÉTAILS

Du 23 Juillet 1789.

DÉTOURNONS nos regards de ces scenes d'horreurs qui nous ont affligés ? Espérons que, sans doute, désormais aucun homme n'oubliera ce qu'il doit à des hommes ? Sans doute, aucun ne voudra désormais commander despotiquement à des citoyens, ses semblables, ses égaux, & moins encore les accabler, les faire languir sous l'injustice & l'oppression. Les insensés qui pensoient être d'une espèce différente que la nôtre, qui apparemment se croyoient exempts de misere & de tout ressentiment humain, ont fui de nos asyles, ont abandonné nos terres ; ils reconnoîtront peut-être un jour que nous ne sommes point méchans, mais que nous sommes justes.

Des lettres de Bruxelles nous apprennent que la petite cour de France, selon l'expression de l'une d'elles, est rassemblée dans cette ville ; l'accueil qu'elle y reçoit des habitans & même de la cour du Brabant est, dit-on, peu flatteur ; on ne croit même pas que monseigneur le comte d'Artois y séjournera long-tems ; il dirigera, sans doute, incessamment sa route du côté de la cour impériale, où, sans doute, il sera très-amplement dédommagé.

Une lettre particuliere de M. de Saint-Léon, chargé de porter à M. Necker la lettre instante & flatteuse du roi, & non moins intéressante de l'assemblée nationale, nous apprend que M. Necker étoit parti de Bruxelles, dès le mercredi 15, pour Francfort ; madame Necker,

qu'une indiſpoſition y avoit arrêtée, en étoit partie également; & M. de Saint-Léon s'eſt mis en route ſur les pas du grand miniſtre, l'eſpoir & l'appui de la France.

L'on vient de découvrir une lettre emblématique, venant de Verſailles, dans laquelle étoient ces phraſes : les numéros 2, 8, 9, 14, 17 & 24, ſont partis ; il ne nous reſte plus que le déſeſpoir & les larmes : mille conjectures s'élevoient à ce ſujet, mais l'énigme eſt obſcure.

Enfin, la compagnie connue ſous le nom de Leleu, marchand de grains, eſt diſſoute ; onze voitures de bled ont été enlevées de ſes magaſins, ci-devant immenſes, & ont été conduites à la ville. Qui croiroit que tant de gens, d'une fortune conſidérable & d'un rang fort diſtingué, étoient aſſociés directement ou indirectement dans ce commerce honteux & ſi nuiſible au peuple ! J'oſerai dire plus, l'intention de quelques intéreſſés de la premiere claſſe, avoit pour objet peut-être autant celui d'affamer le malheureux pour l'opprimer, lui & la nation entiere, que l'infâme gain du monopole.

Ce ſoir rien d'eſſentiel.

DÉTAILS

Du Vendredi 24 Juillet.

Il s'eſt répandu certains bruits ſur de faux détachemens de la garde bourgeoiſe. Les ſeuls renſeignemens qui aient pu nous parvenir à cet égard, & qui, ſans doute, ont pu y donner lieu, proviennent du zele patriotique d'un littérateur connu & diſtingué, M. Soulés, qui ayant formé une troupe particuliere & indé-

pendante de ſon diſtrict, pour veiller conjointement avec la Milice Pariſienne, à la ſûreté publique, fut arrêté par cette même milice & conduit à l'hôtel-de-ville, où le comité s'eſt empreſſé de juſtifier la droiture de ſes intentions, par une déclaration publique.

Des payſans, ſecondés d'un détachement de Milice Pariſienne, viennent de conduire à l'hôtel-de-ville, dix-ſept voitures de grains ou farines qui ont été trouvées ſur la route, avec deux petits canons, qui n'étoient point chargés, lorſqu'on les prit dans le parc de M. de Talaru, à quelques diſtances d'Arpajon & d'Etampes; ſur la demande qui en fut faite, madame la marquiſe voulut bien les céder, d'autant qu'ils ne lui étoient pas néceſſaires. Tant de gens, tant d'accapareurs & d'ariſtocrates euſſent voulu les poſſéder, même au poids de l'or.

M. de Beaumarchais, non moins confiant & généreux, vient de faire le ſacrifice de douze mille livres, en faveurs des habitans infortunés du fauxbourg Saint-Antoine; quoique ſecrétaire du roi, il a deſiré d'être admis dans les diſtricts des communes, & ce trait d'humilité, ſans rien diminuer des honneurs *diſtingués* de ſa charge, doivent appaiſer néceſſairement les petites clameurs & les ſarcaſmes, dont quelques perſonnes croyent ne pouvoir ſe diſpenſer à ſon égard.

Ce ſoir,

M. de la Fayette craignant, ſans doute, de ne pouvoir opérer tout le bien qu'il deſire, contrarié d'ailleurs par la conduite peu réfléchie de la multitude, & les extrémités auxquelles la populace s'eſt portée, en ſe faiſant elle-même juſtice ſans l'aveu de la loi, l'ont déterminé à donner ſa démiſſion de colonel-général des gardes Pariſiennes; mais il a été vivement ſupplié de con-

ſerver cette place, où ſes talens & ſes vertus ſont ſi précieux, ſi importans à la nation dans cette occurrence. M. Bailli a été l'interprète des ſentimens de tous les citoyens ; il a joint les inſtances à nos prieres, & ſa ſageſſe a triomphé de la modeſtie & des intentions du héros, qui ne ſut combattre que pour la liberté & non pour donner des fers au monde.

En ce moment, nous venons d'avoir des nouvelles ſatisfaiſantes ; M. Necker reçut, en paſſant par Huningue, les hommages que l'on doit à ſes vertus & à ſes talens. Des hommes tels que lui, ſont citoyens de l'univers ; ceux de Baſle attendoient ſon arrivée ; une couronne civique lui fut préſentée en leur nom ; on eut voulu lui donner des fêtes : mais ce ſage miniſtre paroiſſoit avoir quelque chagrin qui affligeoit ſon cœur : loin d'une fille chérie ; loin des François, de leur roi qu'il aime, qu'il chérit, faut-il s'étonner que ce grand miniſtre porte en ſon ame quelque douleur ſecrette ? D'ailleurs, quel prix a-t il obtenu de tant de travaux & de ſollicitudes ? Celui d'être forcé de fuir un pays, dans lequel il n'eût dû trouver que des honneurs & des récompenſes.

DÉTAILS

Du Samedi 25 Juillet.

TROIS voitures d'armes, provenant des caſernes de Saint-Denis, ont été hier conduites à l'hôtel-de-ville de cette capitale ; ceci ne prouve pas que nous ſoyons diſpoſés à faire des ſacrifices pour céder de notre liberté.

On dit, & nous ne pouvons cependant le garantir, qu'il a été arrêté soixante-six voitures chargées de bled & une d'argent, appartenantes à M. Bertin des parties casuelles; un convoi si considérable a droit d'occuper un instant l'opinion publique; mais enfin ceci mérite confirmation.

Une chose plus certaine, c'est que désormais les prisonniers d'état, enfermées dans les prisons nationales de l'abbaye St.-Germain, ne porteront plus de chaînes; il n'y aura ni cachots, ni lieu de gêne; ces barbares usages seront enfin anéantis. N'est-ce pas assez qu'un homme perde sa liberté, sans souffrir inutilement les maux que l'humanité & la raison réprouve? De quel intérêt est il donc pour la société qu'un malheureux endure des tourmens, & gémisse sur chaque minute de son existence. L'indulgente philosophie nous apprendra-t elle donc enfin à être séveres, mais point cruels sans nécessité!

Vingt-quatre hommes ont été arrêtés ce soir près de Montmartre; ils ont été conduits à l'hôtel-de-ville; quelques-uns, quoique tous eussent l'uniforme de la misere, ont été trouvés avec des habits distingués cachés sous des haillons; ils ont dit, *qu'ils venoient chercher du pain*, ce qui a paru peu vraisemblable. D'après leur déposition, on les a fait conduire au cachot: sont-ce des voleurs, sont-ce des espions, sont-ce des gens payés par la cabale pour exciter encore quelques mouvemens? c'est ce qu'on ignore. On sait mieux à quoi s'en tenir sur trois hommes arrêtés, portant des lanternes sourdes, & dont l'un avoit dessein d'incendier un magasin d'épicerie. Cette découverte est dûe à la vigilance de la garde nationale. C'est par elle encore

qu'un homme, dont on ignoroit l'état, fut reconnu pour n'être pas un vrai citoyen, puisque d'après les perquisitions faites chez lui, il s'y est trouvé des calices & d'autres effets, qui ne peuvent que laisser des soupçons peu favorables sur sa probité.

Cinquante soldats sont encore arrivés hier à l'hôtel-de-ville, pour être admis parmi les défenseurs de la patrie; il s'en présente chaque jour; néanmoins quelque plaisir, quelque estime que mérite leur dévouement, la capitale ne peut en recevoir dans son sein qu'un nombre proportionné & très-inférieur à celui de sa garde bourgeoise; non par défiance, mais par prudence & par raison.

Plusieurs écrivains se sont empressés de répandre dans le public des idées effrayantes sur les dangers que nous avons courus; nous attendons, pour en parler avec certitude, qu'un nombre de faits rassemblés, nous ayent donné des convictions suffisantes. Cependant chaque moment découvre des attentats & des traîtres; mais lorsqu'on accuse, il faut être prudent; & un ensemble, un enchaînement de toutes les parties de système compliqué, sont seules capables de dévoiler au public ce tissu de crimes & d'horreurs.

DÉTAILS

Du Dimanche 26 Juillet au 1er. août 1789.

TANDIS que de nouveaux désastres affligent de toutes parts les provinces, le calme renaît enfin dans la capitale; mais chaque moment atteste de nouveaux forfaits & dévoile quelque partie de ce complot affreux

dont nous devions être victimes. Aujourd'hui l'on commence à ſavoir que, pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la province de Bretagne, nos ennemis avoient projeté de les faire attaquer dans leurs propres foyers, d'incendier le port de Breſt, & de demander aſyle pour ceux qui euſſent été pourſuivis, à une puiſſance maritime voiſine de la France. Dans cette ſuppoſition, les intrépides Bretons euſſent à regret été occupés de ſe défendre ſans pouvoir nous ſecourir, tandis qu'environnés nous-mêmes au moins de cent quatre-vingt pieces de canon & de plus de quarante mille hommes, au nombre deſquels étoient beaucoup de régimens étrangers, nous euſſions été, dans cette capitale, livrés à toutes les horreurs de la guerre. La poſtérité croira-t-elle que dans ce ſiecle d'humanité, de bienfaiſance & de lumieres, il ait exiſté des êtres aſſez dénaturés pour vouloir régner ſur des monceaux de morts & des reſtes de nos cités réduites en cendres! Car enfin ils n'eſpéroient pas que nous euſſions eu le lâche opprobre de nous laiſſer couvrir de chaînes avant d'être deſcendus au tombeau! Quelle eſt donc la fureur de ces ambitieux inſenſés, qui ſemblent ne pouvoir exiſter ſans commander à des hommes? Quoi! cent mille eſclaves, courbés à vos pieds, auroient donc augmenté en vous le degré de force vitale? vous auroient donc donné de nouveaux ſens, des organes rajeunis ou plus actifs? Car ſans cela euſſiez-vous été plus heureux? Répondez, êtres inconſéquens & cruels, qui voulez enchaîner des hommes! Vous ignorez donc que chacun de nous porte une ame au moins égale à la vôtre? Que vos prétentions

ſont puériles & vaines ! Moins traîtres & moins dangereux, vous n'exciteriez en nous que le mépris & la pitié ! Vous êtes princes, & vous pouvez vous couvrir de crimes & d'infamie. Dites maintenant ce qu'on vous doit. Si des décorations que donne le haſard, & quelquefois l'aviliſſement, avoient encore le droit d'en impoſer à nos yeux, vous pourriez eſpérer ; mais, hélas ! chacun connoît, chacun voit ces ſignes de la grandeur amoncelés dans les magaſins de nos marchands : & ce ſont, vous le ſavez, nos artiſans qui les fabriquent. Idoles que notre bonté ou notre foibleſſe encenſe, vous perſuaderez-vous toujours qne vous êtes des êtres par excellence très-ſupérieurs à nous ? Croirez-vous donc toujours que votre entendement, que vos ſublimes idées ſont mille fois au-deſſus des nôtres ? Cependant vos erreurs, vos vices, vos folies, la gangrene & la mort vous dégradent comme nous ! Ah ! jouiſſez de vos biens, embelliſſez votre exiſtence, chaſſez loin de vous les crimes & les tourmens, qui ſe ſuivent, & donnez-nous la paix. Nous ne voulons point charger votre vie d'amertumes & de maux ; pourquoi voulez-vous accabler ainſi la nôtre ?

Dernierement la reine fut aſſez mal ; l'état d'épuiſement & de foibleſſe où elle ſe trouvoit, la retint chez elle ; mais le calme s'eſt parfaitement rétabli.

Faut-il citer ici un nouveau trait d'injuſtice de la part de ceux qui penſent-être au-deſſus des autres, ſoit par leurs places ou leur naiſſance ? l'on en citeroit par milliers, je le ſais ; mais ne parlons que de celui-ci :

L'intendant de Paris recevoit vingt ſous par jour

pour chaque malheureux renfermé au dépôt de la mendicité de Saint-Denis ; cependant la nourriture, le logement & tous les frais qu'entraîne cet établiſſement, ne lui coûtoient que dix ſous par individu. L'on faiſoit travailler la plupart de ces infortunés ; quelques-uns s'occupoient à polir des glaces : & pour toute rétribution de leurs travaux, on leur donnoit quinze deniers par journée. Quoi ! parce que ces êtres étoient trop malheureux, trop foibles, il n'y avoit plus pour eux de loix protectrices, l'injuſtice & l'oppreſſion pouvoient tout ſe permettre impunément ! Quel excès de cruauté ! Nation généreuſe, vous allez procréer des loix, vous allez rendre à l'homme ſes droits & ſa liberté ; vous allez donner un grand exemple à l'Europe étonnée, attentive ; vous ne ſouffrirez point, je me plais à le croire, que vos loix favoriſent le puiſſant & le riche au détriment de la foibleſſe & de l'indigence ; vous chérirez la juſtice & l'approbation des ſages, autant au moins que vous redouterez le flétriſſant mépris de la poſtérité.

A travers les nouvelles & les évenemens multipliés que chaque jour voit naître, le plus grand nombre, atteſtés au moment même, ſont bientôt démentis par les faits du lendemain. Quelques ſoient nos précautions pour nous garantir de pareilles erreurs, il eſt cependant impoſſible qu'il ne nous en échappe ; mais notre empreſſement à les rectifier, dès qu'elles nous ſont connues, ſoit en formant de nouvelles éditions, ſoit en démontrant la vérité dans le numéro ſubſéquent, prouve aſſez que nous ne demandons qu'à la connoître ; & l'on ne peut nous obliger plus ſenſiblement qu'en nous déſabuſant. Voici les erreurs ſur leſ-

quelles on a bien voulu nous éclairer, & qui se trouvent dans le second numéro. L'annonce que nous y avons inféré de soixante six voitures de bled & une d'argent, découvertes dans la terre de M. Bertin des parties casuelles, fait que nous avons donné comme incertain & *méritant confirmation*, se réduit à dix-sept voitures de farines chargées à Etampes, & appartenant à différens marchands de cette ville.

Nous avons en outre reçu un acte de MM. de la Bazoche du palais de Paris (1), acte daté du 29 Juillet 1789, par lequel cette compagnie nous engage à déclarer que c'est par erreur que nous avons pu dire *que des armes du garde-meuble avoient été vues dans les mains d'un possesseur de marmotte, d'un clerc de palais ou d'un garçon perruquier.* Nous répondons premiérement qu'il étoit impossible que nous voulussions offenser en aucune maniere d'honnêtes citoyens qui s'étoient montrés avec zele pour l'intêret de la chose publique. Secondement, que dans un tems où l'on demande que tous les hommes soient égaux, personne n'est fondé à réclamer la presséance ou la distinction des rangs. Troisiémement enfin, quoiqu'il ait été fait une espece de pillage au garde-meuble lorsqu'on en a pris les armes, nous étions loin de penser qu'il seroit possible qu'on voulût en inférer que des clercs du palais y eussent participé; ces armes ont été déposées dans divers corps-de-gardes, selon que le hasard l'a permis,

(1) Cet acte avoit été précédé d'une lettre sans signature, d'un soi disant grenadier de la deuxieme compagnie de la Bazoche; cette circonstance, & les expressions peu honnêtes qu'elle contient, nous la feront regarder comme non avenue.

& nous croyons que de fort honnêtes citoyens les ont portées. *D'ailleurs, nous ignorions que MM. de la Bazoche, en vertu d'un ordre du comité permanent de la ville, étoient allés s'armer à l'hôtel royal des Invalides, & qu'aucun d'eux n'avoit d'armes du garde-meuble de la couronne.*

Telles ſont les expreſſions de l'acte qui nous a été réguliérement ſignifié par MM. de la compagnie de la Bazoche, & la publication que nous lui donnons eſt une preuve authentique de la juſtice que nous aimons à leur rendre.

Voici également une lettre que l'on nous a écrite, relativement à un billet venant de Verſailles, inſéré dans le numéro précédent.

» La lettre emblématique que vous annoncez, Monſieur, dans votre numéro 2, vous aura ſûrement parue depuis très-ſimple; 2. 8. 14. 17. & 24, ſont, à ce que je crois, les numéros des régimens partis. La ſuite de cette lettre venant, comme vous le dites, de Verſailles, doit vous prouver que ma réflexion n'eſt pas dénuée de vraiſemblance; d'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre par l'état militaire de France, & les noms des régimens *qui nous honoroient* de leur préſence. J'ai cru devoir vous faire part de cette idée, qui ne peut que tranquilliſer». J'ai l'honneur, &c.

Cette lettre eſt accompagnée d'une ſignature, mais elle ne porte pas l'adreſſe de la perſonne ſignée.

Aujourd'hui l'on fait courir le bruit de la mort du prince de Lambeſc, arrivée, dit-on, à Bruxelles, quoiqu'il ait été vu, à ce que l'on croit, à Boulogne

ſur mer le 21 du courant ; auſſi penſons-nous que cette nouvelle ne ſera crue de perſonne.

Mais une nouvelle plus certaine, c'eſt la rencontre de madame de Polignac & de M. Necker dans la ville de Bâle ; la différence néanmoins qui ſe trouvoit entr'eux, c'eſt que la dame de Polignac ſortoit de France pendant que le miniſtre étoit ſur le point d'y rentrer ; ce fut le 21 de ce mois qu'il arriva dans cette ville, le courrier de la cour l'y avoit précédé d'une heure, & avoit continué ſa route pour le château de Coper près de Geneve. Madame de Polignac a fait prier le miniſtre de paſſer chez elle, effectivement il y eſt allé. On ignore quel a été le motif de cette conférence.

Il vient d'être arrêté à l'hôtel-de-ville qu'il y auroit maintenant, outre le comité militaire, un comité de police compoſé de ſoixante perſonnes priſes dans chaque diſtrict ; ce moyen ſage peut rétablir l'ordre, la paix, & ranimer les manufactures & les travaux languiſſans.

Il ſe préſente chaque jour des quantités de perſonnes, de militaires réformés, qui demandent à être admis dans la Garde Pariſienne avec une paye convenable, ſelon les intentions du comité militaire, & d'après les annonces faites d'un régiment de douze mille hommes qui ſerviroit de garde à la capitale. Mais a-t-on bien réfléchi à ce projet ? eſt-il même admiſſible ? Si les citoyens veulent conſerver leur liberté, penſent-ils avoir d'autres gardiens de leurs foyers que des citoyens eux-mêmes ? A quoi bon créer un régiment de plus en France ? Si l'on veut abſolument des ſoldats, & conſéquemment redevenir eſclaves, il ſuffit d'appeller dans la capitale l'un des régimens nationaux que la

ville prendra à sa solde ; des soldats gagés, on ne l'ignore point, sont à quiconque veut les payer, à moins cependant qu'ils ne soient gardes-françoises, je veux dire soldats de la patrie ; ainsi la ville peut les payer aujourd'hui, le roi demain pourra les reprendre. Citoyens, concevez-vous quelle est la puissance d'un corps militaire & nombreux? Quoi! vous venez de conquérir votre liberté au prix de tant de maux, & déjà l'on vous parle de créer des régimens ? Eh bien, sachez que le droit le plus beau, le droit que la nature & la raison réclament, est celui de se défendre soi-même, & de garder ses foyers ; par-là vous ne redouterez aucune trahison, aucune injustice, aucune vexation d'un homme ou d'un corps puissant ; par-là, vous serez tous égaux en pouvoir ; par-là vous protégerez sûrement vos femmes, vos enfans, vos vies & vos biens ; par-là seulement vous serez libres. Vous ignorez encore ce que c'est que de l'être. Sentez-vous bien que les concussionnaires alors ne vous affligeront plus ; vous ne payerez d'impôts que ceux nécessaires aux dépenses publiques : mais des sommes énormes prélevées sur vos biens, ne seront plus sacrifiées aux vices & aux déprédations affreuses d'un tas de courtisans qui vous enchaînent & vous dégradent afin de vous mieux dépouiller ; sachez enfin que sans la liberté personnelle, il n'y a aucune espece de liberté. Mais, direz-vous, les pertes de temps sont nuisibles. Eh bien, ayez des hommes qui s'acquittent de vos devoirs militaires dans une circonstance indispensable, & qui servent de gré à gré chaque citoyen, sans former un corps séparé, & sans appartenir à personne. Mais prenez garde de mêler trop de ces indivi-

dus parmi vous ; l'honneur de porter les armes pour défendre sa patrie ne peut appartenir qu'à des citoyens ; sans cela bientôt vous n'auriez plus de sûreté. Il n'y a qu'un chef de maison qui soit essentiellement intéressé à la conservation de l'ordre ; ses propriétés & sa famille répondent de ses sentimens.

L'on apprend que les princes vont se rendre aux eaux de Spa ; cependant on ne présume pas que l'accueil qu'ils pourront y recevoir les engage à y faire un très-long séjour.

Ce soir il a été demandé dix hommes dans chaque district ; on présume qu'ils sont destinés à former l'escorte de plusieurs convois de bled.

DÉTAILS

Du Lundi 27 Juillet.

QUI le croiroit ? le comité militaire semble ne trouver d'autres moyens que ceux de créer des régimens payés par la municipalité. Encore aujourd'hui, voici le projet d'un régiment de six mille hommes, en outre, un autre régiment de cinq mille hommes par district ; enfin trois compagnies d'artilleurs, & dix huit cents hommes de cavalerie. Mais ce comité respectable oublie-t-il qu'un homme est un citoyen qui porte les armes pour sa seule défense, tandis qu'un soldat vend sa liberté pour être l'esclave de celui qui le paye ? Oublie-t-il qu'un corps puissant & purement militaire est dangereux dans une cité ? Que ce corps est une surcharge de dépenses, & qu'enfin pour être bien gardé il faut se garder soi-même.

Le district des Petits-Augustins vient de faire afficher un

un réglement proviſoire aſſez ſage, peut être ſuffiroit-il de quelques légers changemens pour qu'il eut toute la perfection deſirable. En effet, que l'on détermine 1°. quelles ſont les claſſes d'individus qui doivent être admiſes à l'honneur de porter les armes ? 2°. Quel eſt le nombre total de ces perſonnes dans l'étendue de cette ville ? 3°. Quelle quantité de citoyens doit être occupée chaque jour de veiller à la ſûreté & à la tranquillité de la capitale ; qu'enſuite la juſte répartition de ces obligations ſoit faite dans chaque diſtrict en proportion du nombre des citoyens portant les armes. Qu'avec ces points principaux on concilie l'activité ou la vigueur qu'exige le ſervice public & militaire, avec la liberté & la douceur néceſſaires au citoyen. Que l'on y réuniſſe encore ces petites précautions, ces formalités qui peuvent répandre de l'intérêt ſur la garde pariſienne & flatter le génie naturel, & l'on aura grandement approché du but, ſi toutefois on n'a pu encore l'atteindre. Ce ne ſont pas des régimens qu'il faut créer, c'eſt ſimplement une milice bourgeoiſe ; ce ne ſont point des ſoldats qu'il faut former, ce ſont des hommes libres, des citoyens.

D'ailleurs aujourd'hui rien de bien important, ſi ce n'eſt vers le ſoir qu'une terreur panique vient ſaiſir les eſprits. L'on annonce que du côté des plaines de Montmorency, pluſieurs mille brigands ſont armés, font des dégâts conſidérables, coupent des bleds en verd, pillent les maiſons des habitans, égorgent même quiconque s'oppoſe à leurs deſſeins. Il arrive de ces lieux des femmes & des enfans en larmes qui fuient le carnage : déja les ordres ſont donnés ; la milice bourgeoiſe ſe précipite dans ces plaines : on y traîne du canon. Après une mar-

che forcée, l'on arrive enfin : l'alarme étoit générale ; le tocsin se faisoit entendre de toutes les paroisses. Eh bien, qui le croiroit ! il n'y avoit ni ennemis, ni brigands : à peine sait-on comment l'alarme a pu naître. Quelques moissonneurs s'agitoient, des femmes les ont apperçu de loin, & l'une s'est imaginé d'abord que ce sont des brigands ; dès-lors ils vont faucher les bleds en verd ; rien n'est mieux prouvé : & puis cette année c'est l'accusation générale. Aussi cette femme le dit à d'autres ; celles-ci s'effraient, courent, arrivent en larmes dans leurs villages ; répandent l'effroi ; les hommes s'arment ; l'on court au clocher ; soixante paroisses sonnent l'alarme, & un peuple entier de la capitale pense déja qu'il faut exterminer les brigands, que peut-être ce sont de nouvelles perfidies, quelques trahisons. Mais, ce qui est bien pis, c'est que la milice bourgeoise, ayant conduit du canon dans ces beaux lieux, desire absolument faire preuve de son courage ; plusieurs citoyens veulent décidément combattre un ennemi, quelque part qu'il se trouve : précisément des lievres se présentent, & l'on fait la guerre à ces messieurs ; le canon ne tire pas encore, mais un feu roulant fait tomber par douzaines les têtes de lapins & de levreaux, le bruit de l'artillerie est entendu de cinq à six lieues à la ronde, & voilà qu'on en est aux mains avec l'ennemi. Le tocsin redouble de toute part ; durant la nuit le trouble & l'épouvante croissent ; la cavalerie court de tous côtés, cherche des preuves, & l'écho de l'effroi vient troubler l'armée qui le cause, elle doute elle-même s'il n'y a pas réellement du danger. Heureusement que l'aurore bienfaisante vient dessiller les yeux, & chacun rit de sa mépriſe ! Peuple crédule, serez-vous toujours effrayé de votre ombre ?

Par tout, cette année, à Rouen, à Caen, dans le Soissonnois & dans mille autres endroits, ce ne sont que des brigands qui fauchent les bleds en verd ! La sorcellerie a eu son tour, le diable & les revenans ont aussi parus sur la terre, les petits enfans enlevés ont causé des révoltes, les possédés & le tombeau de Saint Pâris ont eu leur regne ; Mesmer a eu le sien. Quel est le nouveau fantôme, qui désormais va séduire ou soulever le peuple imbécille ? François ! si les rêves puérils ont sur vous quelque empire, bientôt on s'en servira contre vous-mêmes pour vous tromper, pour perdre les meilleurs citoyens, pour vous remettre dans l'esclavage ; voilà le grand moyen dont les tyrans ont toujours profité pour enchaîner les hommes ; c'est de leur propre foiblesse ; c'est de leur ignorance ou de leur crédulité qu'ils ont tiré des armes contre eux-mêmes ; c'est de-là qu'est sorti le fanatisme & toutes les erreurs religieuses qui ont causé tant de maux ; c'est de-là que sont venus les bûchers de l'inquisition ; c'est de-là que sont sortis les croisades, la Saint-Barthelemi, les vêpres Siciliennes & les horreurs du Vaudois ! O mes concitoyens, n'oubliez pas que l'ignorance est la mere des erreurs ! chassez de loin de vous l'ignorance, je réponds de votre liberté.

DÉTAILS

Du Mardi 28 Juillet.

MALGRÉ que nous n'ayons plus à peindre les horreurs de la plus effrayante tempête, & que l'orage gronde au loin, il est encore des sujets intéressans pour notre pinceau ; car chaque journée est marquée par différents

traits, qui ne peuvent être les derniers de cette révolution à jamais mémorable dans les faſtes de notre hiſtoire, par les motifs qui l'ont fait naître & par les ſcenes enſanglantées dont elle a effrayé nos regards.

Néanmoins ſi le peuple juſtement ſoulevé n'eût été à la fois & le juge & le bourreau des traîtres, nous étions à jamais courbés ſous les chaînes du plus déteſtable deſpotiſme. Fuyez, inhumains ariſtocrates! Allez habiter parmi les animaux les plus féroces; n'eſpérez pas d'être admis parmi les hommes quand vous avez déshonoré l'humanité. Qu'avez-vous fait? Vous avez pris des brigands à vos gages; & vous avez enhardi ceux qui ne l'étoient pas encore; maintenant il nous faut combattre, détruire ces mêmes brigands, & qui ſont comme vous des méchans citoyens: tous les jours on en amene dans la capitale. Mardi 28 on vit paſſer, rue Saint-Denis, quatre hommes enchaînés qu'on avoit ſurpris coupant dans les campagnes l'eſpérance de la moiſſon. Quel excès de ſcélérateſſe! Et cela arrive chez un peuple doux, ſenſible, humain, généreux! Infâmes proſcrits, vous en aviez donné l'exemple! Oui, la mort n'étoit pas aſſez pour expier vos forfaits! Enfin aujourd'hui que le citoyen veille lui-même à ſa ſûreté, eſpérons de ne plus faire qu'une ſociété d'hommes qui s'aimeront & s'entr'aideront, & qui, aux troubles du ſiécle de fer, feront ſuccéder la paix & l'abondance de l'âge d'or.

Sur les trois heures de la même journée, le canon fut tiré pour l'arrivée de MM. les députés de la ville de Rouen à l'hôtel-de-ville de Paris. Ce fut un vif combat de ſentimens entre ces meſſieurs & les membres du comité. Les uns étoient l'organe de la bienfaiſance & les autres celui de la reconnoiſſance. François! voilà

votre caractere distinctif. Les députés de Rouen venoient offrir du bled & féliciter les habitans de Paris sur leur courage, se ranger avec eux sous les drapeaux heureux de la liberté. Paris est plus que jamais la premiere ville du monde ; c'est dans une seule enceinte, Sparte, Athenes & Rome. N'avons-nous pas dans ce moment nos Lycurgue, nos Démosthene & nos Brutus ?

Rien ne peut échapper à la vigilance des citoyens. Dans la journée du mardi on découvit, à Vincennes, 127 hommes armés, on s'en empara, & d'après des dépositions suspectes on les fit conduire en prison. C'est également la vigilance de la garde bourgeoise qui embarrassa fort un jeune chevalier de Malthe, lequel avec l'ordre du comité permanent, étoit allé aux environs de Paris pour s'opposer aux incursions prétendues de quelques brigands. Il se vit arrêté par des bourgeois, regardé comme suspect ; il avoit oublié son mandat, & sans des lettres qui le firent reconnoître pour un honnête citoyen, il eût été conduit & soupçonné comme dangereux à la patrie.

Le 28 du courant, M. de Besenval fut arrêté à Villenaux ; on pria M. Necker, que sa route avoit conduit dans ce lieu, de s'intéresser à ce proscrit ; effectivement il écrivit dans sa voiture la lettre suivante aux officiers municipaux.

« Je sais positivement, messieurs, que M. le baron de Besenval, arrêté par la milice de Villenaux, a eu la permission de se rendre en Suisse dans sa patrie ; je vous demande instamment, messieurs, de respecter cette permission dont je vous suis garant, & je vous en aurai une particuliere obligation. Tous les motifs qui affectent une ame sensible m'intéressent à cette demande. M. de....

veut bien se charger de ce billet que je vous écris dans ma voiture sur le grand chemin de Nogent à Versailles. J'ai l'honneur d'être, &c. *Ce mardi 28 Juillet* 1789.

Cependant messieurs les officiers municipaux ne crurent pas devoir accorder au ministre chéri de la France la liberté de ce commandant des Suisses, sans prendre auparavant l'avis du comité de l'hôtel-de-ville de Paris. M. Necker continua sa route. Etant arrivé près de Fontainebleau, sa voiture cassa; un électeur de Paris, (M. Fortin) se trouva en ce lieu, & lui prêta la sienne; il étoit accompagné de madame Necker, de madame de Stael & d'un autre particulier, & arriva dans cette capitale vers les dix heures du soir, d'où il se rendit ensuite à Versailles. Il est inutile de dire que le long de la route il reçut les témoignages d'estime & de considération que l'on doit à ses talens & à ses vertus. Il étoit appellé le pere du peuple, le restaurateur de la France, le ministre intègre. Quel contraste que ce concert de louanges, avec les horribles imprécations dont le peuple accabloit Berthier! L'un est un homme, un citoyen, qui ne vit que pour le bien public, & l'autre étoit un monstre né pour le malheur de ses semblables. O mon roi! tu auras donc enfin un ami fidele qui te dira hardiment la vérité! François, formez des vœux pour que ce vertueux ministre soit long-tems son guide & son appui. Ne vous armez plus que pour honorer la liberté, & non pour verser le sang des hommes. Oui, vous reprendrez votre aménité; & au titre de la plus équitable des nations, vous allez ajouter celui de la plus libre & de la mieux constituée. Il y eut aussi cette même journée quelques convois de grains amenés à la halle, ce qui doit rassurer sur la disette qui menaçoit la capitale.

DÉTAILS

Du Mercredi 29 Juillet.

L'Arrivée du Sully moderne fut bientôt annoncée dans la capitale. Alors l'espérance reparut, & tempéra la fermentation des esprits ; on parloit encore cependant d'intimider par de nouvelles victimes les ministres perfides & traîtres qui seroient à l'avenir assez iniques pour n'être point les protecteurs du peuple, & pour se plier bassement devant l'idole de l'autorité. Il est si doux de faire le bien ! Un ministre a tant d'occasions de faire des heureux ! Il est donc bien coupable, lorsqu'il fait le mal ! Comment ne pas applaudir au peuple qui l'accuse & l'en punit!

Dans la matinée du Mercredi 29, on amena à la ville un espece d'abbé ivre, à ce qu'on dit, qui ameutoit le peuple & attisoit le feu de la sédition par des propos aussi ridicules que peu vraisemblables. Ah ! mes concitoyens, n'ajoutons pas à nos maux, soyons justes, mais défions-nous de la calomnie, & même de l'enthousiasme, il se plaît au milieu des tempêtes. Ce prêtre forcené eût peut-être prêché contre Henri IV, au tems de la ligue. Ce Mercredi étoit la journée du clergé ; car on apprit qu'on avoit trouvé chez un curé à quelques lieues de Paris, des canons & des armes ; il pouvoit bien, ce traître ecclésiastique, par cette odieuse conduite, mériter un bénéfice ; mais ce n'étoit pas un bon moyen pour gagner le ciel. Un ministre de paix, qui protege les meurtriers des citoyens, & qui sert leurs infâmes complots, ne peut être un citoyen estimable.

On trouva également dans cette même journée des canons & trois fusils chez le prince Lambesc, cela est moins étonnant. Ah ! si on l'eût trouvé ce criminel aristocrate ! le peuple l'immoloit aux mânes du vieillard qu'il massacra si brutalement aux Tuileries ; enfin, les voilà donc ces ennemis des hommes, ils fuient, & vont traîner une vie errante & vagabonde, & par-tout ils seront l'objet du mépris public. D'Epresménil, ce héros du baquet magnétique, cet énergumene du parlement, s'il est à Bruxelles comme on l'assure, ce n'est sûrement que pour ranimer le courage abattu de la petite cour. L'abbé de Calonne, le turbulent abbé Maury ont aussi voulu se soustraire à la haine publique ; le premier, sous prétexte d'aller chercher de nouveaux pouvoirs de ses commettans à Péronne, ne laissoit pas de demander des chevaux de-poste pour passer outre ; le second a été arrêté à Nogent sur-Seine, sous le travestissement d'une espece d'Anglois, mais il falloit un passe-port, l'Anglois n'en avoit pas. Son nom ? il balbutie, on le fouille, on trouve des chansons, des papiers en Anglois & une lettre adressée à M. l'abbé de Calonne ; on a cru le reconnoître, il s'est avoué, & le cher abbé a été prié de rester dans cette ville pour sa sûreté ; la cabale n'est pas encore anéantie, le moindre doute est un délit. Dans cette même journée la ville donna l'ordre à différens bourgeois de la garde nationale de s'armer & de partir ; ils étoient chargés de lettres qu'ils ne devoient ouvrir qu'à leur destination. Plusieurs doutes s'éleverent & furent portés sur les proscrits, mais rien de certain ; & en attendant que nous ayons des nouvelles de ces derniers, voici une liste de quelques victimes du despotisme, & des soup-

çons & dépositions formées contre eux; nous n'en donnons qu'un extrait, vu l'abondance des matieres & le peu d'espace que nous avons; mais les personnes qui desireront connoître les titres originaux, les trouveront en nos mains.

EXTRAIT

De quelques papiers de la Bastille.

Sous le ministere de l'ancien évêque de Fréjus, le 20 Janvier 1725, ont été enfermés à la Bastille les nommés *Charles Selame* & *Pierre Achin*, dit *la Ferté*, tous deux colporteurs, avec un sieur Joly, clerc tonsuré du collége de Bayeux, après une recherche suivie l'espace d'une année, d'après la correspondance de S. E., avec un sieur Rossignol, un sieur Dambreval & M. de Maurepas.

Ces particuliers, victimes des fanatiques défenseurs de la constitution, étoient soupçonnés seulement d'avoir donné, porté ou colporté des livres contraires à la constitution *unigenitus*, tels que l'acte des religieuses de Port-Royal, du 28 août 1669, imprimé en 1722.

Lettre du pere dom Peti-Didier.

Manuscrit contenant les réglemens de l'éducation des humanités de la maison de M. Durieux, au collége de Sainte-Barbe.

Lettre de la mere Angélique de Saint-Jean.

Le faux prosélyte.

Le nécrologe de l'abbaye de Port-Royal.

Lettre d'un théologien à l'évêque de Soissons.

Réponse de l'abbé Margon au pere Tournemine.

La constitution *unigenitus*, avec des notes.

Lettre paſtorale de M. l'évêque de Montpellier.

Cantique ſpirituel ſur les vérités les plus importantes de la religion.

Chanſons nouvelles, contenant le récit de ce qui eſt arrivé à Reims contre les Janſéniſtes.

Relation de la captivité de la mere Madelaine de Ste.-Chriſtine, religieuſe de Port-Royal.

Eſſai du nouveau conte de la mere L'Oye, ou les enluminures.

La vérité rendue ſenſible à tout le monde contre les défenſeurs de la conſtitution.

Réponſe complette de M. Petit-Pied à M. de Soiſſons.

Partie du corps de la doctrine avec des notes.

Que l'on juge combien le regne du deſpotiſme a fait ſouffrir d'innocens ! un ſeul ſoupçon ſuffiſoit ſans autres preuves, pour faire perdre la liberté à un individu ; celui qui poſſédoit un livre ou une copie étoit déſigné comme auteur ou colporteur ; auſſi-tôt un ordre du roi, dicté preſque toujours à ſon inſçu par l'un de ſes miniſtres, le privoit de ſes biens & de ſa liberté. Les agens d'une ſemblable inquiſition, lors même qu'ils ne trouvoient pas de raiſon pour appuyer leurs infâmes vexations, avoient l'attention d'inférer dans les comptes qu'ils rendoient, que tel ne pouvoit être que celui déſigné dans la lettre de S. E. ou dans la note donnée au miniſtre, à qui ils écrivoient ; ce que nous croyons pouvoir affirmer d'après la correſpondance qui eſt tombée entre nos mains, & en voici la preuve.

Le 24 Décembre 1724, un ſieur Tapin, ſuppôt de police, écrit à un ſieur Roſſignol, qui paroît être commis de M. de Maurepas, & s'exprime dans ces termes :

J'ai fait observer le nommé Miquelin libraire : « Il est trop vrai que ce libraire vend tout ce qu'il y a de mauvais livres, j'ai même fait marchander l'Arétin, qu'il n'a pas voulu donner à moins de 70 liv. »

» Le nommé Coquiere, colporteur, a fait imprimer le faux prosélyte, avec un nommé Jumeau, qui est l'homme désigné dans la lettre de M. l'évêque de Fréjus ».

Plus loin le suppôt Tapin assure que c'est un abbé de Bonnaire qui est l'auteur du faux prosélyte, & s'appuie sur ce qu'on lui a dit, que cet abbé avoit eu des fréquentations avec Jumeau & le colporteur Coquiere.

N'est-ce pas le comble de l'horreur, de voir que sur des récits aussi peu certains que celui que nous citons, M. Rossignol donne des ordres du roi, signés *Maurepas*, pour faire enfermer à la Bastille des personnes, peut-être fort innocentes ! On n'a pas d'idées de la conduite de cette race de suppôts de police, & de la facilité avec laquelle ils se permettoient de violer les droits les plus sacrés de l'homme.

Les malheureux qui avoient perdus la liberté n'étoient sûrement pas plus heureux que ceux dont nous venons de parler, s'ils écrivoient à leurs parens, ils ne pouvoient faire parvenir leurs doléances ; voici une lettre qui a cent ans de date. C'est un jeune homme qui annonce, autant que nous avons pu le déchiffrer, son infortune à ses parens, & invoque un gouverneur de province pour faire paroître son innocence.

Nous reconnoissons aussi dans cinq lettres originales écrites par le fameux Cagliostro, & probablement remises au sieur de Launay pour être portées à sa femme, que cet *illustre défenseur* du fort confié à sa garde avoit

eu ſoin de s'approprier ; car ces lettres écrites en italien ſont traduites en françois ; mais il avoit négligé d'en faire l'uſage deſtiné par l'auteur.

Une autre lettre d'un ſieur Labénardiere, en date du 9 Juin 1729, nous prouve que le deſpotiſme a toujours été ſervi avec le plus grand zele. C'eſt un jeune homme, *Nicolas du Buc*, imprimeur à Dieppe, accuſé d'avoir travaillé aux affaires du tems, qui eſt arrêté à Saint-Denis & conduit à la Baſtille, d'ordre du roi, ſur ſimple ſoupçon.

Une lettre de la Baſtille, datée du 13 Septembre 1771, en tête de laquelle il y a, par apoſtille, *à pendre ;* dont l'original eſt pareillement en nos mains, peut confirmer les réflexions précédentes, en voici la copie exacte.

A la Baſtille, le 13 Septembre 1771.

MONSIEUR,

A pendre.

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués *au ſieur Billard*, avec la réponſe que ce priſonnier y a faite.

Plus, vous trouverez, monſieur, un paquet du ſieur Nerot.

Le tête du *ſieur de la Riviere* eſt toujours fort échauffée, & je commence à déſeſpérer que ſa pauvre tête puiſſe guérir ſans qu'on lui faſſe le remede.

Je ſuis avec un profond reſpect, monſieur, votre, &c.

Signé CHEVALIER.

Le 3 Novembre 1783.

Un ordre du roi enferme un ſieur Jacquet à la Baſtille, & en voici copie :

M. le marquis de Launay, je vous fais cette lettre, pour vous dire de recevoir dans mon château de la Baſtille le ſieur Jacquet. . . . . & de l'y retenir juſqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monſieur le marquis de Launay, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 3 novembre 1783.

Signé Louis.

Abandonnons les crimes de l'affreux deſpotiſme ; portons nos regards ſur des ſcenes plus douces, ſur des ſcenes qui ſont toutes pour l'ame ! Diſons que la ſoirée du mercredi fut entiérement conſacrée à M. Necker. On ne parloit que de lui ; l'on illumina de toute part, la joie animoit tout ; on oublioit un moment les proſcrits pour ne s'occuper que de ſon arrivée. Des médaillons en pluſieurs lieux retraçoient ſon image : on la plaça au palais-royal, au milieu des illuminations, à côté de celle du roi, & cette fête étoit celle du ſentiment.

DÉTAILS

Du Jeudi 30 Juillet.

DE toutes parts on annonce des fuigitifs & des proſcrits effrayés ; M. de la Vauguyon ſurpris au Havre-de Grace, à l'hôtel de l'empereur, ſous le nom du ſieur Chevalier négociant, voyageant avec ſon fils M. de

Carenci, a été obligé de se faire connoître. C'est, dit M. le duc, par prudence qu'il avoit dérobé aux curieux, son nom & ses qualités. Son dessein, a-t-il ajouté, étoit de passer en Angleterre, pour ensuite se rendre à Ostende. C'est, d'un autre côté, M. de Coigny, désigné, dit-on, à Bayeux par un officier de milice, & qui, à ce que l'on croit, a eu le temps de s'embarquer; c'est les voitures du prince de Lambesc qui sont surprises près de Metz, & qui à ce que l'on presume a échappé à la faveur d'un déguisement; c'est la princesse de Beauffremont dont le château a été saccagé, les titres de sa famille déchirés, les meubles brisés, & cette dame obligée par ses paysans, de déclarer formellement *qu'elle renonce aujourd'hui & pour toujours à tous ses droits seigneuriaux*; c'est M. de Broglie, M. Lenoir, M. de Crosne, absens, & tant d'autres, tels que le comte de Vaudreuil, le comte de Polignac, le prince d'Ennin, la princesse de Monaco, la comtesse de Lamberti, le comte de Montagnac, le comte & la comtesse d'Autichamp le comte de Caila, le marquis de Sérent, le comte de Choiseul-Meuse, le comte de Narbonne, &c. Ces derniers ont été vus, ainsi que les princes, étant disposés à prendre la route de Spa. Le comte d'Artois est malade à Namur.

Les émeutes de Lille & de Crépy, viennent de mettre en fuite quantité de personnes. Un subdélégué de la premiere ville & un sieur Martel, riche marchand de grains, ont été obligés de se réfugier en d'autres lieux: la perte qu'a faite ce dernier est évaluée deux cents mille livres. Le commandant de la ville, M. de Montrosier, & M. Bostet, commandant en se-

cond, ont été maltraités pour avoir refusé la cocarde patriotique. M. Esmangart, intendant de la province, n'a dû son salut qu'à la précaution qu'il avoit eue de s'évader la veille.

Mais retournons à des événemens plus agréables : Voici la lettre que le roi avoit écrité précedemment à M. Necker & qui n'avoit point été connue.

Lettre du roi à M. Necker.

» J'ai été trompé sur votre comte, on a fait violence à mon caractere. Me voilà enfin éclairé. Venez, venez, monsieur, sans délai, reprendre vos droits à ma confiance, qui vous est acquise à jamais. Mon cœur vous est connu. Je vous attends avec toute ma nation, & je partage bien sincerement son impatience. Sur ce, je prie Dieu, monsieur, jusqu'à votre retour, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Signé LOUIS.

Réponse de M. Necker au roi, datée de Geneve le 23 de Juillet au soir, & parvenue à sa majesté le 26.

SIRE,

» Je reçois à l'instant la lettre dont il a plu à votre majesté de m'honorer ; les expressions me manquent, pour lui témoigner tout ce que me fait éprouver d'attendrissant le retour de ses bontés ; il me pénetre de plus en plus de l'obligation que je me suis imposée depuis long-temps, de distinguer toujours dans votre majesté, le prince juste, honnête homme, qui ne peut que faire le bien de la nation, lorsqu'il agit par lui-même, du monarque puissant qui la gouverne, &

qui est exposé à faire souvent ce qui répugne à son cœur.

Je ne prends, Sire, que le tems d'essuyer les larmes que votre lettre me fait répandre, & je vole à vos ordres. Je ne vous porterai point mon cœur ; c'est une propriété qui vous est acquise à mille titres, & à laquelle je n'ai plus de droit.

Je compte avec impatience, & je cherche à accélérer les momens qui me sont nécessaires pour aller vous offrir la derniere goutte de mon sang, mes foibles lumieres, mon dévouement entier à votre personne sacrée, & le profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

de votre majesté,

Le très-humble, très-obéissant & très-zélé serviteur,

NECKER.

Dès l'arrivée de M. Necker à Versailles, les quatre compagnies des gardes-françoises qui s'y trouvoient, se rendirent, de leur propre mouvement & sans officiers, sur le passage du ministre chéri, dans le moment qu'il alloit au château. A son retour les différens corps civils & militaires se présenterent chez lui pour lui rendre des hommages ; déjà la garde citoyenne de Versailles étoit en armes ; M. le prince de Poix en etoit proclamé colonel général, & avoit reçu la veille le serment usité ; dès-lors le Jeudi 30 au matin, d'après les intentions de sa majesté & les vœux de la capitale, M. Necker, M. le baron & madame la baronne

ronne de Stael, partirent de Verſailles, pour ſe rendre à Paris, au bruit de la muſique militaire des gardes-françoiſes & des menus-plaiſirs, accompagnés d'un garde d'honneur compoſée des milices de Verſailles de Viroflay & de Sevres (1); ces milices lui ont ſervi d'eſcorte, & il a trouvé ſur ſa route des piquets de dragons & la milice qui bordoient ſon paſſage.

Pendant ce tems, le corps des électeurs & les cent vingt députés des diſtricts, chargés de former le corps municipal, s'aſſembloient à l'hôtel-de-ville de Paris, ceux-ci préſidés par M. Bailly, & les premiers par M. de Saint-Méry. Les électeurs ont envoyé une députation à meſſieurs de la municipalité, à l'effet de ſe réunir pour recevoir le miniſtre deſiré : mais malgré l'unité des ſentimens qui doit régner entre des citoyens dont la plus vive ambition eſt de ſervir la patrie, la réunion n'a pas eu lieu. Ainſi ſe ſont formées deux aſſemblées de repréſentans de la commune de Paris, ſéante à l'hôtel-de-ville, en des ſalles différentes. Vers le midi, le miniſtre attendu eſt arrivé à la barriere de la Conférence; une multitude immenſe avoit été au-devant de lui, & l'amenoit, pour-ainſi dire, en triomphe; une garde nombreuſe de citoyens, une cavalerie brillante a dès-lors augmenté ſon cortége; les cris de *vive la Nation*, *vive M. Necker*, faiſoient entendre l'accent mélodieux de l'ame; tous les cœurs étoient émus, des larmes de joie couloient de preſque tous les yeux, chacun eût voulu avoir mille voix, mille mains pour exprimer ce qu'il ſentoit. Oh! qui peindra les délicieux tarnſports de

(1) Ces villages ont auſſi des milices bourgeoiſes.

cette fête ! Tout peignoit la volupté du sentiment. Qui se représentera un peuple immense bordant les rues, les portes, les balcons, les fenêtres, les places, les quais ; tout étoit plein : celui-ci exprimant ses transports avec délicatesse & modestie, cet autre s'agitant avec effervescence pour marquer la vive émotion de ses sens, chacun selon ses sens, chacun selon son caractere, son état ou son éducation, offrant mille impressions diverses & variées ; des dames de la Halle offrant des bouquets, poussant des cris de joie, couvrant les mains de Madame Necker de mille baisers, que la bonté de son cœur rendoient plus touchans encore ; le nom de pere du peuple répété dans toutes les bouches ! Oh ! que le sentiment est sublime ! Ici ce sont des couronnes de fleurs offertes au libérateur de la France, là ce sont les tributs des muses ingénieuses qui célebrent ses talents & ses vertus ! Rois, potentats de la terre & ministres, contemplez ce magnifique spectacle, & voyez la justice gravée en caracteres ineffaçables dans les cœurs des peuples. Choisissez maintenant, & dites si vous préférez leur haine ou leur amour. Croyez-vous, si vous n'êtes équitables & bons, qu'il soit en votre pouvoir d'obtenir un pareil triomphe ?

Enfin à une heure précise M. Necker est arrivé sur la place de l'hôtel-de-ville, aux bruits redoublés des applaudissemens & des cris de joie, ayant dans sa voiture M. le comte de Saint-Priest. MM. du comité, précédés de M. de la Fayette, l'attendoient sur l'escalier de l'hôtel, ils ont conduit le ministre adoré, de sa voiture à l'assemblée de la municipalité : là, de nouveaux applaudissemens & des cris d'allégresse se

ſont fait entendre. Alors M. Bailly a prononcé un diſcours d'un ton éloquent & ſenſible, dans lequel il lui expoſe combien ſon abſence nous a cauſé de troubles, d'alarmes, & combien ſon retour nous promet de douceur, en rétabliſſant parmi nous l'ordre & la paix. M. Necker a répondu à cet hommage par un diſcours noble & plein de ſenſibilité, dans lequel on n'oubliera point une quantité de phraſes qui peignent la bonté de ſon cœur. Ce diſcours eſt imprimé : nous ne le préſenterons pas ici, nous dirons ſeulement qu'il a produit la plus vive ſenſation. Sur la fin de ce diſcours, M. Necker avoit électriſé tous les cœurs, ſéduit toutes les ames, il a demandé grace pour M. de Beſenval : pluſieurs perſonnes ont crié grace, quelques autres ont deſiré une amniſtie générale, & chacun, conſultant la bonté, la généroſité de ſon cœur, plutôt que la prudence, a fait retentir les voûtes de la ſalle des cris du pardon. Pendant ce tems, madame Necker, madame la baronne de Stael & madame de la Fayette, s'étoient rendues dans la ſalle des électeurs ; bientôt après M. Necker y parut, accompagné de M. de Saint-Prieſt & de M. de la Fayette. Les applaudiſſemens, l'ivreſſe, le charme qu'inſpirent des hommes aſſemblés pour de grands intérêts, ne peuvent ſe décrire. L'on a préſenté des cocardes patriotiques : Monſieur, a dit M. de Saint-Méry en s'adreſſant à M. Necker, *voici des couleurs que vous chérirez ſans doute ; ce ſont celles de la liberté.* M. de la Vigne & M. de Saint-Méry ont prononcé chacun un diſcours très-intéreſſant. Le miniſtre a recommencé le diſcours éloquent que déja il avoit récité ; bientôt l'on a crié *grace, grace, grace aux coupables, amniſtie générale.*

Enfin plusieurs personnes ont jetté des papiers au peuple, impatient de plaisir, sur lesquels étoient inscrits ces mots: *Amnistie générale.* Tous les cœurs étoient unis, & l'on ne s'occupoit que du plaisir si doux de pardonner. Enfin le peuple à grands cris demandoit M. Necker; il s'est montré à l'une des fenêtres, & des transports d'ivresse & d'amour, des cris de *vive la Nation, vive M. Necker*, ont renouvellé l'expression des sentimens qu'il inspire. Pendant ce tems a été rédigé l'arrêté du pardon général en faveur des proscrits. Enfin M. Necker a quitté l'hôtel-de-ville, & a été reconduit avec les mêmes acclamations de joie & les mêmes honneurs; par-tout sur sa route, il n'a rencontré que des cœurs pleins de reconnoissance & d'amour.

A son arrivée à Versailles, la milice bourgeoise de cette ville, le corps de la musique du roi, celui des commis des divers départemens, les gardes-françoises & les musiciens de ce corps, ont été à pied recevoir le ministre vertueux: tous formoient un cortege d'autant plus agréable, que plus de six cents personnes étoient en deuil, les armes à la main.

Ainsi fut terminé cette journée glorieuse pour le ministre qui a sauvé la France, & plus belle peut-être pour les citoyens, enivrés de plaisir, qui ont pu se mêler à la joie publique.

Ce soir il y a illumination.

DÉTAILS

Du Vendredi 31 Juillet.

HIER, après le départ de M. Necker, les diſtricts de la capitale ſe ſont occupés de l'amniſtie générale accordée par les électeurs, & principalement du pardon de M. de Beſenval : toutes les ſociétés ne furent intéreſſées qu'à la déciſion d'un point auſſi important. On ſoutenoit avec raiſon que les électeurs étoient ſans caractere pour prendre un tel arrêté ; on ajoutoit que la nation ſeule avoit été offenſée en corps, & qu'il n'appartenoit qu'à elle de faire grace. Par quelle inconſéquence, en effet, pourroit-on faire grace avant d'avoir toutes les preuves du délit ? Par quelle imprudence la nation recevroit-elle dans ſon ſein des ennemis dangereux, qui jamais ne pourroient oublier qu'ils ont été fugitifs & proſcrits ? Veut-on que demain nous ayons de nouveaux dangers à courir ? Que l'on juge par ce qu'ils ont tenté, ce qu'ils pourroient faire encore. A-t-on déja oublié ces charriots chargés de poignards, ces nombreuſes caiſſes remplies de lances ? Ne ſe ſouvient-on plus de ces forges ambulantes, de ces caiſſes de poudre, de boulets ? Faut-il rappeller ces tableaux effrayans d'une capitale environnée des horreurs de la guerre ? Dirai-je leurs complots affreux, leurs noirs projets ! Ils étoient vaſtes, ſans doute. La France enſanglantée d'un bout à l'autre, & miſe aux fers ; des troupes étrangeres appellées pour l'aſſervir, ſous prétexte d'y rétablir le calme ; des crimes qui font frémir l'humanité ! Une do-

mination!... Non, l'avenir ne le croira pas. Quels cœurs, ou plutôt quels monstres, peuvent recéler en leur sein tant de forfaits & de crimes? Et c'est pour ces hydres, abreuvées de fiel, dévorées de vengeance, que vous demandez grace! Avez vous oublié que des êrres sans patrie, sont les irréconciliables ennemis des hommes? C'est pour ce baron de Besenval, lui qui devoit commander l'un des détachemens que l'on destinoit à nous égorger: non, non, il faut que ses crimes soient connus, & que les loix le punissent avec sévérité. N'allez pas, ô mes concitoyens! encore souiller vos mains du sang des monstres: vous vous priveriez d'une victime qui peut décéler tous les crimes des traîtres! Si la nation doit faire grace enfin, ce ne peut être qu'après un jugement décisif & réfléchi.

C'est d'après de pareils motifs, que le district de l'Oratoire dépêcha promptement trois députés pour révoquer l'acte illégal de commisération en faveur de M. de Besenval: cette délibération fait sans doute infiniment d'honneur à ce district.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, l'on fut sans doute moins étonné à Paris qu'à Versailles, de voir les gardes-françoises & suisses quitter leurs postes, & rejoindre avec leurs drapeaux & bagages, à la vérité sans officiers, ceux de leurs camarades qui, après avoir si glorieusement défendu notre liberté, sont aujourd'hui mêlés avec les bourgeois de la capitale, pour le maintien de l'ordre & de la sûreté publique. Ils arriverent sur les cinq heures du matin; ils furent reçus & accueillis comme des freres qui se réunissent en famille. Ils avoient le consentement du roi, qui est actuellement gardé par les invalides, conjoin-

tement avec les bourgeois de Verſailles. Il y eut à ce ſujet quelques conteſtations, dont nous croyons qu'il eſt néceſſaire d'inſtruire le public.

Sur les trois heures du matin ou environ, un détachement de la garde bourgeoiſe, voyant le départ des gardes-françoiſes & ſuiſſes, fut ſur le champ avertir M. le Prince de Poix, qui la chargea de poſter des ſentinelles. Sur les ſept ou huit heures l'évaſion des gardes fut généralement ſue dans Verſailles : alors les gardes invalides ſe préſenterent pour les remplacer ; mais les bourgeois tenoient déja les poſtes. On alla réciproquement chez M. le Prince de Poix pour s'expliquer & prendre l'ordre : il fut décidé que les bourgeois reſteroient aux poſtes des grilles royales, ainſi qu'aux principaux poſtes dont ils s'étoient emparés pendant la nuit, & que les invalides auroient ceux de l'intérieur des cours ; mais entre midi & une heure on fit afficher, dans les rues de Verſailles, une lettre miniſtérielle dont voici la copie.

Lettre de M. le comte de Saint-Prieſt, miniſtre & ſecrétaire d'état, à M. le prince de Poix.

Verſailles, ce 31 Juillet.

» Le roi a ordonné, Monſieur, que les poſtes des grilles ſoient relevés par la garde invalide ; que les poſtes éloignés le ſoient par la milice bourgeoiſe, ſelon que vous le jugerez à propos, & juſqu'à nouvel ordre. »

J'ai l'honneur d'être avec un véritable attachement,

Signé, DE SAINT-PRIEST.

Les deux dernieres lignes de cette lettre causerent une fermentation générale. Elles firent craindre aux habitans de Versailles que leur service ne fût pas agréable à sa majesté, parce qu'il étoit question de les reléguer dans des postes éloignés; ils étoient attristés de voir que des gens qui avoient passés fort tranquillement la nuit selon leur coutume, renfermés dans des corps-de-garde, obtenoient la préférence sur eux, qui ne devoient qu'à leur exactitude seule l'avantage d'avoir rempli les premiers des postes si honorables. Cependant il fut arrêté que, sans avoir égard à la lettre ministérielle, & afin que le service de sa majesté fût fait militairement, les postes du château seroient occupés par la milice bourgeoise, de concert avec la garde invalide; de sorte qu'alternativement un poste fût occupé par un factionnaire de la garde bourgeoise & par un factionnaire de la garde invalide. Cet arrêté ayant été agréé, le service se fait avec tranquillité.

Le soir du même jour, M. le prince de Poix donna sa démission de commandant-général de la garde bourgeoise de Versailles. Il avoit cependant été confirmé dans cette place le jour même par la majorité des compagnies, dont on avoit recueilli les suffrages par scrutins. L'on ignore la cause de son refus ou de sa démission.

Peut-être la garde citoyenne de Paris pourroit-elle prétendre aussi à l'honneur distingué de servir de garde à sa majesté. Le monarque éprouveroit dès-lors que la plus sûre garde des rois est celle que donne l'amour & le dévouement des peuples. Alors, sans doute, il faut espérer qu'un grand monarque n'élevera de barrieres autour de son trône que pour en éloigner les flatteurs.

O Necker, miniſtre integre, ne quittez plus notre roi ! Partagez avec lui l'amour d'une nation qui, dans des jours malheureux, ne ſait être que juſte & non barbare. Si elle refuſe le pardon que vous avez demandé avec tant d'inſtance, c'eſt que la clémence n'eſt pas encore la vertu du moment. L'on peut apprécier d'ailleurs la conduite des députés de la nation, dans une circonſtance auſſi intéreſſante que délicate, ainſi que les arrêtés de la plupart des diſtricts de Paris, touchant l'amniſtie accordée par MM. les électeurs.

Quant à M. de Beſenval, on eſt encore incertain de ſon ſort. Pluſieurs bourgeois ſont allés au devant de lui; l'ordre du comité de la ville en a été donné à cinquante hommes de la Bazoche, ainſi qu'à cinquante éleves en chirurgie. On l'attendoit ſur le ſoir à la Grève; les Suiſſes s'y étoient rendus, & aiguiſant leurs ſabres ſur les pavés, juroient de ne lui point faire de grace. Ils l'accuſoient hautement de malverſations; on attend avec impatience la fin de cet événement.

DETAILS

Du Samedi 31 Juillet.

CE fut cette même journée que l'on ramena de Chantilly, c'eſt-à-dire de chez le prince, des Canons; on n'y a fait aucun dégât; & les bourgeois y montent la garde, tandis que le prince Condé, ennemi de la nation, fuit loin de ſes foyers, à travers les plaines de la Germanie, pour mettre dans l'oubli & ſes ſervices & les exploits de ſes ayeux !

Les actions du prince de Conti ont peut-être moins lieu de surprendre ; on se souvient des paroles que lui adressa un héros, son pere, dans les évenemens de 1778 : *Je vous savois*, lui disoit-il, *mauvais fils, mauvais mari, mais je ne vous croyois pas mauvais citoyen.*

Puissent leurs fautes apprendre à leurs descendans, que la véritable grandeur n'est que dans l'estime publique !

Nous ne devons pas oublier de dire que MM. les électeurs de la capitale, dont le service a été d'une si grande utilité dès les premiers momens de la révolution, viennent de dresser un procès-verbal de toutes leurs opérations, & de remettre leurs fonctions entre les mains des députés des districts qui ont été nommés pour les remplacer. L'extrait de ce procès-verbal est imprimé ; sans doute qu'il ne peut qu'ajouter à l'estime réelle qui leur est due ; ainsi leurs fonctions sont cessées, & le nouveau comité, chargé de créer une municipalité, est maintenant en plein exercice.

Voici la réponse à une lettre inconnue & fort singuliere, que nous venons de recevoir.

Réponse à la lettre de M. Alétrophile.

Nous avions pris la peine de louer M. de Beaumarchais d'une maniere équitable ; nous l'avions rapproché de quelques héros monopoleurs, nous avions vanté sa restitution généreuse, en faveur des habitans du fauxbourg S. Antoine ; bien plus, nous nous étions gardés de faire connoître le but de ce sacrifice désintéressé ; nous n'avions point dit que c'étoit afin d'appaiser la colere publique, ce qui alors eût été dangereux ;

enfin nous avions préconisé les *honneurs distingués* de sa charge de secrétaire du roi, & voilà qu'un monsieur *Alétrophile* nous adresse une lettre d'injures, & nous accuse hautement d'avoir fait des complimens au sieur de Beaumarchais; il faut en convenir, jamais injustice ne fut plus grande: mais s'il nous arrivoit un jour de dire des vérités ou des injures au sieur de Beaumarchais, sans doute alors, Monsieur Alétrophile les prendroit pour des complimens!

Un fait d'un autre genre, qui cependant vient à-peu-près des mêmes causes, c'est-à-dire de nos malheurs, est une banqueroute de 42 millions.

Le sieur Pinet, ce banquier généralement estimé de ceux qui le connoissent, n'est coupable, dit-on, que de sa trop grande facilité à vouloir secourir des personnes que leur conduite égare. Ce banquier est connu à la vérité de bien des capitalistes, auxquels il avoit soin de payer exactement tous les mois jusqu'à soixante pour cent d'intérêt. Le dérangement de sa fortune est causé, dit-on, par la fuite précipitée de quelques uns de nos grands seigneurs. On croit même qu'il avoit des rapports qui enchaînoient la fortune à celle de Monsieur le comte de ***. Il est cependant résulté de ce dérangement que ce banquier, pour éviter toutes recherches, s'est voulu brûler la cervelle, & a mal réussi, puisqu'il ne s'est que blessé grièvement. Il a conservé sa tête à un tel point, qu'il a osé accuser des inconnus, ou pour mieux dire, des êtres imaginaires, d'un assassinat commis en sa personne: il est mort le Samedi premier Août. Cet événement doit produire de grands éclaircissemens sur la révolution actuelle.

Aux environs de Mouceaux, ce fut ce même jour que l'on arrêta 180 malheureux, dont 160 ont été libres le lendemain.

Depuis l'offre généreuse de MM. les députés de la ville de Rouen, il nous arrive journellement des bleds du Havre, soit par la Seine, soit par terre, & les spéculations désastreuses des accapareurs sont absolument anéanties ; dans les circonstances pressantes les petits détails deviennent intéressans. Nous citerons les faits suivans, contenus dans une lettre qu'on nous écrit de Rambouillet. Un M. Hocmelle, procureur du roi à ce bourg, son gendre, & un nommé Grausse, ont été violemment menacés, & se sont sauvés, comme accapareurs de bled & agens des accapareurs.

A Chartres, on a voulu forcer la maison d'un nommé Maillard, que le peuple depuis long-tems avoit désigné par le surnom de la famine, & l'on poursuit les monopoleurs qui, pour vivre, forçoient le peuple à mourir de faim. Aucuns, sans doute, n'échapperont à l'œil vigilant de l'humanité qui les proscrit.

Nous nous étions proposé de présenter dans ce numéro un ensemble de faits, capables de fixer l'opinion publique sur des apperçus d'un intérêt général relatif au crime de leze-nation, mais la multiplicité des détails & des faits nous force de les renvoyer au numéro prochain.

DÉTAILS

Du Dimanche 2 au 8 Août 1789.

L'HONORABLE fonction d'écrire les révolutions de la capitale, ne se borne point à faire un récit aride de quelques faits dont les circonstances sont souvent dénaturées par les agens très-actifs d'une faction qui n'est pas entiérement anéantie, & quelquefois par le fanatisme même de la liberté; elle nous fait encore un devoir de remonter à la source des faits, de découvrir la cause des changemens qu'ils éprouvent en passant par plusieurs bouches, & de saisir les diverses nuances que prend chaque jour l'esprit public, selon les objets qui excitent un intérêt général.

Le sieur de Besenval, dont nous avons parlé dans le N°. précédent, a été transféré, selon le décret de l'assemblée nationale, à Brie-Comte-Robert; il est détenu dans l'hôtel-de-ville par un détachement considérable, en attendant que l'assemblée nationale prenne un parti ultérieur à son sujet : il a la liberté de se promener dans le jardin de l'hôtel-de-ville.

Plus de 150 suisses se sont rendus autour de sa prison, & ont cherché à s'emparer de sa personne.

On assure qu'ils vouloient le couper en treize morceaux, en l'honneur des treize cantons; mais la garde bourgeoise les a engagés à renoncer à ce projet.

Quels auront été les sentimens de cet officier, en se voyant à l'extrémité de sa carriere, l'objet de la haine de deux peuples, qui sont rarement injustes dans leurs vengeances ? Des compatriotes, des soldats dont il est

le chef depuis tant d'années, & dont il lui étoit si facile de mériter l'amour & la confiance, sont altérés de son sang ! Des françois, le plus généreux & le plus sensible des peuples, refusent sa grace à un ministre qu'il chérit, au moment même où il retourne parmi eux ! Le sieur de Besenval a donc été l'auteur & l'instrument de bien des injustices ? Il existe donc contre lui bien des preuves qu'il étoit un des principaux agens de la horde aristocratique ?

Il est impossible de se le dissimuler : il existe un grand crime de leze-nation. Peut-être confondons-nous le nom de quelques innocens avec ceux des coupables ; une instruction publique fera connoître les uns & les autres : les juger est une satisfaction que la nation se doit à elle-même ; punir les coupables d'une maniere effrayante, est un acte de sévérité qu'elle se doit, & à elle-même, & à toutes les nations qui n'ont pas encore brisé les chaînes du despotisme.

Tous les peuples qui sont libres, ne le sont devenus que par le supplice de quelques grands coupables. Rome naissante à la liberté, ne dut son salut qu'à la condamnation des enfans de son premier consul.

Ou le peuple n'est pas encore convaincu qu'il peut accuser & faire punir ceux qui sont les auteurs de ses malheurs, ou des méchans se servent de quelques brigands pour satisfaire des haines particulieres, sous l'apparence d'une émeute populaire.

A St.-Denis, quelques hommes, en très-petit nombre, se sont jettés sur le maire ; il a trouvé le moyen de s'échapper & de se réfugier dans le clocher d'une collégiale ; il a été poursuivi ; on lui a passé au col plusieurs cordes qu'on a tirées en divers sens ; enfin, on lui

a coupé la tête. Peu s'en eſt fallu que la capitale n'ait vu les triſtes preuves de ce meurtre. Les patrouilles bourgeoiſes ont forcé ceux qui apportoient la tête du maire à Paris, de rebrouſſer chemin ; on a même envoyé quelques détachemens à St.-Denis, pour ramener le calme.

Ces horribles proſcriptions ont ſi malheureuſement mis les eſprits en fermentation, qu'une nouvelle, quelque horrible, quelque abſurde qu'elle ſoit, s'accrédite auſſi tôt ; on débitoit aujourd'hui que la ville avoit reçu d'une province une grande caiſſe où étoient ſix têtes. On a fait d'abord beaucoup de conjectures, & ſur la province & ſur les proſcrits. Les uns faiſoient venir les ſix têtes de la Provence, les autres de Flandres ; on a même haſardé qu'elles pouvoient venir du même côté, mais de plus loin. C'étoient ou des officiers de quelques parlemens, ou des officiers généraux, ou des princes. Après s'être épuiſé en raiſonnemens, on s'eſt inſtruit du fait, qui s'eſt trouvé abſolument faux.

Lettre au rédacteur.

Du 2 Août 1789.

« Monſieur, j'ai admiré dans les différens arrêtés des diſtricts, qui ont paru hier, au ſujet des criminels de leze-nation, l'unanimité qui regne dans cette ville immenſe ſur tous les objets qui ont de grands rapports à la liberté. J'ai remarqué ſur-tout ceux des diſtricts de Saint-Jacques de l'hôpital & des Petits-Peres. Le premier eſt concis, nerveux & ſévere ; c'eſt l'ouvrage d'une aſſemblée générale : le ſecond eſt ſolide, modéré, ſentimental ; il a été fait par un comité. »

» Mais une vérité qu'on n'a point dit à MM. les électeurs, & que je vous prie de leur faire parvenir, non pour affliger leur ame, mais parce qu'elle peut être utile, c'eſt que l'interprétation qu'ils ont donnée à leur arrêté, rédigé en préſence de M. Necker, eſt abſolument fauſſe. Il porte qu'il n'y aura *déſormais* d'ennemis de la nation, que ceux qui troubleront la tranquillité publique. Cette déſignation *future* n'excluoit-elle pas du nombre des ennemis de la nation ceux qui l'ont troublée par le *paſſé ?* Et, dès-lors, n'abſolvoient-ils pas les auteurs de l'infernal projet que la Providence & notre courage ont fait échouer ? »

Pourquoi les électeurs n'ont-ils pas dit à leurs concitoyens, dans leur ſecond arrêté, » nous nous ſommes ſentis preſſés du beſoin de pardonner : Notre » ſenſibilité, notre attachement au miniſtre que vous » chériſſez, nous a déçus. Nous avons cru être les interprêtes de votre vœu, nous ne l'étions pas ; nous » n'avons pu nuire aux droits de la nation ; ils ſont » preſcriptibles & inaliénables. »

Cette maniere franche & noble de revenir ſur ſes pas, valoit bien ſans doute une tournure forcée, qui n'a fait illuſion à perſonne. Il eſt donc des hommes ſages qui balancent entre leur amour-propre & la vérité.... L'amour-propre ? Il eſt le plus redoutable ennemi de l'amour de la patrie. Sans ceſſe il met l'homme aux priſes avec le citoyen, & celui-ci n'a preſque jamais le deſſus. L'exemple que les électeurs auroient pu donner dans cette occaſion à tous ceux qui s'aiment plus que la patrie, valoit peut-être tous ceux qui leur ont acquis des droits ſi certains à notre reconnoiſſance. Je ſuis, &c.

C'eſt

C'eſt avec le zele que nous avons voué à la recherche de la vérité, que nous annonçons que, depuis le 27 Juillet, M. le duc de Coigny eſt de retour à Verſailles; ainſi le rapport de l'officier de milice, qui le croyoit embarqué, eſt complettement faux.

Il y a eu ce ſoir un différend entre MM. de la Bazoche & le diſtrict des Barnabites. Une patrouille de ce diſtrict a voulu paſſer par les cours du palais qui eſt dans ſon arrondiſſement. MM. de la Bazoche s'y ſont oppoſés; après quelques conteſtations, MM. des Barnabites, quoique bien convaincus qu'ils avoient droit, ont cru devoir ſe retirer, pour ne pas donner le ſpectacle d'une petite guerre civile; ceci prouve le danger d'armer les citoyens par corporations, ou par corporations & diſtricts. Un bourgeois n'a pas le droit d'être armé, parce qu'il eſt de telle ou telle profeſſion, mais parce qu'il eſt citoyen. L'aſſemblée par corporation eſt donc contraire aux principes du droit politique.

Il importe eſſentiellement au bon ordre & à la paix que les citoyens armés n'ayent qu'un même eſprit, & qu'ils ſoient claſſés par une dénomination qui ne rompe point l'égalité, baſe éternelle de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les hommes. Mais, dès qu'ils ſont aſſemblés par corporation, l'égalité ne ſubſiſte plus; l'eſprit de cœur, la morgue & la jalouſie de profeſſion ſement la diviſion & alienent les cœurs. Le maçon & le boulanger ſont humiliés en ſe voyant précédés par le jouailler couvert d'or, & par l'homme de robe qui dédaigne de les regarder. L'aſſemblée par diſtricts confond tous les rangs; l'homme de lettres eſt à côté du forgeron, le perruquier, du magiſtrat. L'ame du citoyen obſcur s'aggrandit en marchant entre deux ci-

toyens distingués, dont il ne peut gagner l'estime, qu'en se montrant leur égal par son amour pour la patrie ; l'homme, que sa naissance ou la fortune élevent au-dessus des autres, se dépouille d'une sotte vanité, en voyant que le dernier des citoyens ne lui cede ni en courage ni en vertu : c'est une armée de freres, & cette armée est invincible. Lorsque nos braves alliés (les treize cantons) secouerent le joug de l'impérieuse maison d'Autriche, on vit à Morgrate vingt mille Autrichiens fuir devant treize cens suisses.

Les boulangers, d'après les plaintes de quelques particuliers au comité provisoire de subsistance, pour en obtenir une attestation publique, qu'il ne dépendoit pas d'eux de faire le pain plus beau. Le comité a fait afficher que les farines que l'on consommoit actuellement venoient de l'étranger, & qu'elles donnoient au pain une couleur noire, sans que pour cela il fut *moins sain*. Il n'y a que ceux qui ne savent pas combien il est difficile de se procurer des subsistances dans tout le royaume, qui puissent se plaindre. Citoyens, est-ce donc pour avoir du pain plus ou moins blanc que nous sommes sous les armes ? C'est pour nous venger des tyrans ; c'est pour maintenir la liberté des opinions dans l'assemblée nationale ; c'est pour nous défendre contre des étrangers soudoyés, & des brigands sans patrie ; c'est pour être libres enfin ; & malheur à qui, dans ce moment, s'occupe, & des commodités de la vie, & de ses intérêts particuliers ; il ne sera jamais qu'un esclave au milieu d'un peuple libre.

Il est arrivé par la barriere de Charenton un convoi de farines, escorté par des gardes-françoises. Ils ont trouvé à Charenton un de leurs camarades qui escortoit

ſeul une charette chargée de farines ; elle venoit du moulin de la Charité, qu'il avoit été chargé de ſurveiller. Les gardes françoiſes, qui ne le connoiſſoient pas, s'imaginerent un peu trop légérement que c'étoit un faux garde-françoiſe ; ils l'arrêterent : envain le grenadier leur montroit-il le numéro de ſa chemiſe ; les bruits qu'on a répandus ſur ces ſortes de déguiſemens, préoccupoient ſi fort ceux à qui il parloit, qu'il ſe ſeroit vu en danger, ſi deux ſergens ne l'euſſent reconnu pour être de la caſerne de Popincourt, compagnie de Sainte-Marie.

Ce brave homme, qui étoit un des premiers à la Baſtille, a été extrêmement ſenſible à ce déſagrément. Les principaux habitans de Charenton ſe ſont empreſſés à le conſoler ; ils lui ont remis une atteſtation de la conduite active, intelligente & ſage qu'il a tenue depuis qu'il eſt chargé d'y faire moudre des grains.

DÉTAILS

Du Lundi 3 Août.

AU moment où la liberté de la preſſe a conquis la liberté publique & perſonnelle, où elle a rendu aux ames avilies par le deſpotiſme toute l'énergie néceſſaire pour la conſerver, où le préliminaire de la conſtitution déclare » que tout citoyen a le droit de parler ou de ſe taire ; que nulle maniere de publier ſes penſées & ſes ſentimens ne doit être interdite à perſonne, & qu'en particulier chacun eſt libre d'écrire, d'imprimer ce que bon lui ſemble, toujours à la condition de ne pas donner atteinte au droit d'autrui ». Au moment où

tous les soupçons assiégent tous les esprits, le comité provisoire de police rend sur la librairie une ordonnance plus gênante que n'étoient tous les absurdes réglemens de la police inquisitoriale qui existoient avant la révolution.

Elle défend de publier aucun écrit, sans qu'il porte en tête le nom d'un imprimeur ou d'un libraire, & sans qu'un exemplaire paraphé n'ait été déposé à *la chambre syndicale*; elle rend le libraire ou l'imprimeur, garant de la teneur de l'écrit, sauf son recours contre l'auteur, s'il y a lieu.

Cette ordonnance est injuste, oppressive, & contraire aux premiers élémens du droit.

Injuste envers les gens de lettres, cette portion précieuse de la société qui en tire toutes ses lumieres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leur signature, pour en revêtir des compagnies de manufacturiers, dont les principaux membres reconnoissent enfin qu'il est juste de renoncer à ces prohibitions iniques, à ces privileges absurdes, à tout arrêt de réglement qu'ils avoient acheté des directeurs-généraux de la librairie.

Oppressive envers les libraires & imprimeurs que l'on force à sortir de leur profession, pour faire celle de censeurs; oppressive envers les gens de lettres, que l'on soumet de nouveau à des censeurs d'autant plus difficiles, qu'ils doivent être garans des écrits qu'ils autoriseront par leur signature; oppressive envers le public, qui sera privé d'une foule d'écrits, par la timidité des imprimeurs & les spéculations particulieres des libraires.

Contraire enfin aux élémens du droit qui, en matiere

pénale, n'admet point de garantie, & répugne à ce qu'un auteur puiſſe jamais être appellé par le libraire, pour ſubir la peine qu'un libelle auroit attiré ſur ſa tête.

A peine cette ordonnance a-t-elle été counue, que les noirs ſoupçons ont étendu leur empire. On diſoit que les élections des officiers des diſtricts & des comités de la ville, étoient l'ouvrage des cabales & des dîners; que les fuſils diſparoiſſoient des diſtricts, que quelques canons étoient encloués, & qu'il exiſtoit encore plus d'un Fleſſelles dans la municipalité; bruits faux, ou du moins horriblement exagérés, triſtes fruits d'une ordonnance que les plus modérés attribuent à la manie réglementaire, & les plus clair-voyans, à un reſte d'ariſtocratie qui ſe forge des armes dans l'attelier même de la liberté.

Et il s'eſt trouvé un homme de lettres, un écrivain périodique, aſſez peu digne de ce titre, pour s'empreſſer d'annoncer au public qu'il adoptoit ce réglement dangereux, parce qu'il ſentoit ſans doute que pluſieurs littérateurs aimeroient mieux ſe taire que de ſouſcrire à leur infamie, & que leur ſilence pouvoit augmenter le débit de ſon miſérable papier.

Parmi les maux que cette ordonnance a produits, nous oublions de compter les bruits alarmans qui ſe ſont répandus ſur le départ prétendu de nos freres, les gardes-françoiſes.

On leur avoit annoncé qu'ils pouvoient aller chercher leurs cartouches, chez un de leurs anciens officiers qui n'étoit pas chargé de ce détail, & qui partiſan décidé, & quelquefois agent du conſeil ariſtocratique, s'eſt plu à alarmer ces braves gens ſur leur ſort à venir. Ceux qui, par des raiſons de familles ou

d'affaires, étoient à la veille d'acheter leur congé, & qui étoient preſſés de partir, ont témoigné du chagrin de n'avoir pas leur cartouche ſur le champ : auſſi tôt quelques négligences relatives à leurs beſoins, & qu'il étoit impoſſible d'éviter, ſe ſont transformées en projets finiſtres de les mécontenter, & de les forcer de partir.

En peu d'heures l'alarme eſt devenue ſi générale, que le diſtrict St.-Honoré a envoyé une députation à ceux qui étoient chez le commiſſaire des guerres à recevoir leurs cartouches, pour s'enquérir de leurs intentions, & leur témoigner les ſentimens de reconnoiſſance & de fraternité qui animent les citoyens. Nos guerriers ſe ſont empreſſés d'envoyer à leur tour une députation de 19 d'entr'eux à ce même diſtrict, pour y porter l'aſſurance que, *libres par leurs cartouches, ils n'en profiteroient que pour s'enrôler ſous l'étendard de la patrie, & achever ce qu'ils avoient commencé.*

Les ſoldats des autres régimens, qui, pour nous ſervir d'une expreſſion connue, n'ont point *déſerté, en reſtant ſous leurs drapeaux*, ont témoigné leurs inquiétudes au ſujet des cartouches dont ils avoient beſoin, & qu'ils ne ſavoient où aller chercher : le diſtrict de l'Oratoire s'eſt rendu leur interprête auprès de M. de la Fayette, & le pria de leur faire donner les mêmes moyens d'entrer dans la garde nationale, qu'à MM. les Gardes-Françoiſes.

Le ſoir, M. de la Fayette a fait afficher un avis aux Gardes-Françoiſes, où il leur annonce qu'ils peuvent aller chercher leurs cartouches chez M. de Mathan, autrefois leur lieutenant-colonel ; que le réglement militaire va paroître ; & qu'il doit faire demain la

revue des bataillons. On a été généralement fâché de voir que l'on avoit omis d'annoncer à la fin de cet avis, que la ville donneroit aux Gardes qui se retireroient, une preuve de sa gratitude.

Un gagiste du Mont-de-Piété a pris querelle avec un ancien gagiste de la même maison, d'où il a été chassé. Il a fait arrêter celui-ci par la patrouille, qui l'a conduit à la ville. Le peuple s'y est aussi-tôt rendu, dans l'espérance de le voir pendre. Peuple, peuple ! ne saurois-tu être libre sans être inhumain !

Les spectacles sont toujours déserts. Tant que la tranquillité ne sera pas entiérement rétablie, ils seront le vrai thermometre du patriotisme. S'il s'éteint, ils seront fréquentés ; j'en excepte pourtant les jours où les *françois* joueront les Horaces, ou la mort de César.

On a vu aujourd'hui des uniformes de la garde nationale : habit bleu, collet rouge, revers, paremens & doublure blanche.

Vers à monsieur le marquis de la Fayette.
Le 3 Août.

Bayard est mon héros, Bayard fut ton modele ;
Comme lui, sans reproche, & comme lui sans peur,
A la patrie, à la gloire fidele,
Tu nous montre vivant ce prodige d'honneur.
Le chêne & le laurier réunis sur ta tête,
Ne te donneront pas la fierté des vainqueurs.
Tu sais qu'à tes vertus tu dois autant de cœurs,
Qu'à ta valeur on a dû de conquêtes.

DETAILS

Du Mardi 4 Août.

QUAND on eſt trop prompt à juger, on s'expoſe ſouvent à de cruels repentirs. Si la multitude ne ſuivoit pas toujours un aveugle premier mouvement, elle ne feroit peut-être jamais d'injuſtice aux autres; jamais elle ne nuiroit à ſes propres affaires. Hier, on trouvoit l'*avis* aux gardes-françoiſes *trop ſec;* aujourd'hui, quand on a vu le certificat national demandé par M. de la Fayette, & accordé pas l'aſſemblée municipale aux gardes-françoiſes, les précautions priſes pour leur aſſurer leur contingent dans la maſſe & les effets de leur régiment; on a béni ce général qui ſait ſi bien ſéparer ce qu'il doit faire ſeul, d'avec ce qu'il ne peut faire ſans le vœu municipal.

Certificat national.

» Nous, maire de la ville de Paris, & Nous, commandant de la garde nationale pariſienne.

Nous étant fait repréſenter la cartouche donnée par le ci-devant commandant du régiment des gardes-françoiſes, au nommé ..... mais voulant en outre lui donner, au nom de la ville de Paris, un témoignage d'eſtime & de reconnoiſſance pour ſa bonne conduite dans la révolution, avons expédié le préſent certificat revêtu de notre ſignature & des armes de la ville, pour être un monument des ſervices qu'il a rendus à la nation, ainſi que de la juſtice d'une ville libre envers un ſoldat patriote ».

D'après le bruit qui s'étoit répandu hier, que les gardes-françoiſes ſe diſpoſoient à partir en très-grand nombre pour retourner dans leurs familles, pluſieurs diſtricts ſe ſont aſſemblés ; celui des Petits-Peres a écrit à M. de la Fayette pour lui offrir de prendre à ſa charge tel nombre de gardes-françoiſes qu'il jugeroit à propos, & de pourvoir à tous leurs beſoins. Le diſtrict Saint-Etienne-du-Mont s'eſt auſſi diſtingué par ſes offres patriotiques. — Il a été fait au Palais-Royal une motion qui ſera imprimée, d'ouvrir en leur faveur une ſouſcription nationale, pour leur aſſurer une penſion viagere de 150 livres, reverſibles ſur leurs veuves.

Cet accord parfait de tous les citoyens eſt une réponſe bien énergique aux diſcours de quelques ames viles, qui ne rougiſſent pas de dire que tout ce qu'ont fait les gardes-françoiſes, nous le devons à la haine qu'ils portoient à leur colonel. Ah ! s'ils lui euſſent déſobéi pour ſe débander enſuite, l'envie auroit un prétexte pour les ſouiller de ſon venin ; mais ils ont reſté ſous l'étendard de la patrie, ils ont vaincu pour elle ; &, après la victoire, ils ont été généreux envers leur colonel, envers leurs ennemis & les nôtres ; ils ont été ſous les loix ſeules de l'honneur, auſſi ſages que ſous la diſcipline la plus ſévere. *Vous êtes des héros*, leur diſoit une dame à qui on apprenoit qu'ils avoient demandé la grace des invalides. *Madame*, répondit un grenadier, *nous ſommes tout ce que nous pouvons.*

Nous avons reçu ce matin 22 voitures de farines ; preſque chaque jour voit arriver un convoi grand ou petit. Nous devons aux membres du comité de ſub-

sistance une reconnoissance inexprimable ; leur travail n'est ni le plus agréable, ni le plus brillant ; mais sans lui, que seroient tous les autres !

Il est arrivé ce soir quatorze canons, venans de l'Isle-Adam. Cet enlevement & beaucoup d'autres semblables, seroient des attentats à la propriété, si la premiere de toutes les loix, le *salut du peuple*, ne nous forçoit à nous procurer des armes. Inutiles au prince de Conti qui est absent, elles seroient dangereuses pour nous, si son absence est une fuite.

Nous avons appris que ce prince étant parti de l'Isle-Adam, s'étoit rendu seul au château de Lalande, où ses gens étoient arrivés par différens chemins ; il s'est joint à eux dans les bois, & a proposé à ceux qui l'aimoient de le suivre. Plusieurs l'ont quitté, mais son valet-de-chambre de confiance lui a répondu : *je ne vous quitterai point, quoique ce soit bien votre faute si vous vous trouvez dans cet embarras.*

On a amené de Choisy-le-Roi un canon de fer, aussi-bien ouvragé que le plus beau canon de fonte ; il a resté exposé sur la place de Grève avec cet écriteau : JE SUIS LE SANS PAREIL DE CHOISY-LE-ROI.

Le district de l'Oratoire vient de se signaler encore dans la cause publique, en faisant des réclamations publiques contre les nouveaux réglemens sur le fait de la librairie & de la gravure ; elle les qualifie *d'atteintes frappantes à la liberté de la presse.* Il y a sur cet objet des idées bien simples, qui devroient frapper tous les hommes. La presse n'est pas libre si un auteur ne peut pas, par sa volonté seule, faire circuler son ouvrage. Or, s'il lui faut la volonté d'un libraire, sa condition est pire que s'il lui falloit un censeur. Celui-ci ne refuse son

approbation que parce qu'il croit le livre dangereux ; celui-là peut auſſi le refuſer, parce que tel ouvrage qu'on le prie d'autoriſer, pourroit nuire à la vente de quelques-uns des ſiens.

Le ſoir il eſt parti quarante hommes pour Charenton, & deux heures après il en eſt parti huit cents autres avec deux pieces de canon & des munitions ; on ne ſait qu'imparfaitement leur deſtination. Le départ de cette petite armée n'a pas laiſſé d'alarmer vivement les habitans des quartiers où ils ont paſſé. Il peut y avoir des opérations qui demandent du ſecret : mais hors celles où il eſt abſolument néceſſaire, nous croyons qu'il eſt dangereux. Il donne lieu à des conjectures, & les conjectures du peuple valent toujours beaucoup moins que la vérité. Il y a, ce ſemble, une rectitude de jugement qui fait préſumer qu'il vaudroit beaucoup mieux l'éclairer abſolument ſur toutes les opérations, que de lui en laiſſer entrevoir les motifs ; tout ce qu'il voit de cette maniere il le voit mal.

DÉTAILS

Du Mercredi 5 Août.

LE comité de ſubſiſtance, dont nous ne ſaurions trop louer les travaux patriotiques, à la tête duquel eſt toujours M. Bailly, dont le nom ſeul eſt un éloge, a fait publier une proclamation très-intéreſſante ſur la libre circulation des grains.

On y trouve ces deux grands principes : *la confiance, la liberté, la sûreté ſont les ſeules ſources de la proſpérité publique. Tous les habitans de la France ſe doivent des ſecours fraternels.*

Tous les particuliers qui ont des grains & farines ; ſont invités à les porter dans les marchés qui leurs paroîtront les plus avantageux ; les autoriſe à *aller, venir & circuler librement*. Les officiers municipaux ſont priés de protéger cette circulation ; & dans le cas où leur garde nationale ne ſeroit pas aſſez forte, on leur offre des renforts.

Cette proclamation a été affichée dans toute l'étendue de la généralité ; elle doit être envoyée aux officiers municipaux, & lue aux prônes des paroiſſes.

Le diſtrict de Saint-Jacques-de-l'Hôpital a fait célébrer un ſervice ſolemnel, pour le repos des ames de nos freres qui ſont morts en combattant pour la liberté. M. l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du roi, a prononcé leur oraiſon funebre. Jamais, depuis l'établiſſement du regne féodal, un auſſi beau ſujet ne s'étoit préſenté à l'éloquence des orateurs françois. Un Turenne, un Condé n'ont jamais combattu que pour leur propre gloire, ou pour ſervir l'ambition d'un grand roi qui ne pouvoit jamais devenir qu'un très-petit conquérant ; mais l'artiſan, le ſoldat qui a prodigué ſa vie dans la révolution, étoit animé par-tout de ce qu'il y a de ſaint & de grand parmi les hommes, l'égalité, la liberté.

M. l'abbé Fauchet a ſi bien rempli l'attente de ſes auditeurs ; le cœur & l'eſprit ont été ſi ſatisfaits, que, ſaiſis d'un enthouſiaſme religieux & patriotique, les habitans du diſtrict lui ont décerné une couronne civique.

Après midi, deux compagnies du diſtrict ont conduit M. l'abbé Fauchet à l'hôtel-de-ville, tambour battant, enſeignes déployées ; il marchoit entre les deux compa-

gnies, entouré de MM. les officiers du district, précédé d'un hérault qui portoit la couronne. On attend avec impatience que M. l'abbé Fauchet livre son discours à l'impression.

Il y a à Paris quarante mille étrangers logés en hôtel garni, qui ne sont pas censés habitans, & qui pourtant sont citoyens. Ne faisant pas partie de la commune de Paris, ils ne peuvent assister aux délibérations des districts; mais, comme dans les districts on opine souvent sur des objets qui n'intéressent pas seulement la commune, mais toute la France, les étrangers se sont insensiblement formé un district qui est le Palais-royal.

C'est au Palais-royal que fut faite la motion de ne pas laisser mettre à Bicêtre quelques gardes-françoises détenus à l'abbaye Saint-Germain. Ce fut aussi-là que se fit la motion de les faire réintégrer dans la prison, dès qu'on eut la certitude que le roi avoit promis de faire grace, si-tôt que l'ordre seroit rétabli. C'est au Palais-royal qu'on a fêté les premiers soldats patriotes, & qu'on les a harangués au nom de la patrie. C'est au Palais-royal que s'est faite la motion de prendre les armes; elle a été justifié par l'événement.

Ce n'est pas au Palais royal qu'a été faite la motion de décapiter de Launay, il n'étoit plus lorsque la nouvelle de la prise de la Bastille y a été apportée. Ce n'est pas en vertu d'une motion que de Flesselles a été tué; c'est un seul homme qui, de son propre mouvement, lui a lâché un coup de pistolet. Foulon étoit à l'hôtel-de-ville, & déja demandé par le peuple, avant que l'on sût au Palais-royal qu'il étoit arrêté. On y a discuté tous les moyens possibles de sauver Berthier de la fureur du peuple, pour avoir de sa bouche, par des voies juridi-

ques, toutes les indications néceſſaires ſur la conjuration ariſtocratique. Ce ne ſont point les habitués du Palais-royal qui ont commis ces meurtres, qui ont porté les têtes, qui ont traîné les cadavres.

Dans toutes les grandes villes, il y aura toujours un lieu où les déſœuvrés s'aſſembleront pour cauſer, & où les hommes occupés courront le ſoir, pour y avoir les nouvelles du *jour* & de l'*heure*.

Il eſt à-peu-près impoſſible que, dans ce point de réunion, on ne propoſe pas à ceux avec qui on converſe des idées bonnes ou mauvaiſes; quant à celles qui ſont dangereuſes, on ne les y propoſeroit pas ſans quelques riſques; car la contradiction y étant très-libre, le moteur dangereux eſt bientôt réfuté, interrompu & hué.

A la vérité, on ſe permet d'y cenſurer toutes les opérations publiques; mais c'eſt peut-être en cela que conſiſte *la liberté de parler*, réclamée auſſi fortement par nos politiques, que la liberté de la preſſe.

Il y a beaucoup de réverberes au Palais-royal, il y fait pour-ainſi-dire jour la nuit; on y débite les nouvelles les plus fraiches, & ſouvent les plus sûres: voilà, ſans doute, ce qui attire un grand concours de citoyens.

Mais le mal eſt toujours à côté du bien; plus une aſſemblée eſt nombreuſe, plus une idée incendiaire fait de progrès. La municipalité a donc cru devoir prévenir les maux auxquels ce concours pourroit donner lieu; elle a chargé les diſtricts qui craignent le Palais-royal, de prendre les meſures les plus ſages pour y ramener le bon ordre. Les députés de St.-Roch, St.-Honoré & autres diſtricts ſe ſont aſſemblés, & ont arrêté une invitation à tous les bons citoyens qui auroient des idées

utiles à propoſer, de ſe préſenter aux diſtricts & de n'en pas faire le ſujet d'une motion au Palais-royal. Tous les bons citoyens doivent s'empreſſer à ſeconder les meſures que la municipalité prend pour aſſurer la tranquillité publique.

Ce ſoir pluſieurs perſonnes qui avoient aſſiſté à la ſéance de l'aſſemblée nationale, tenue la nuit précédente, ont apporté la nouvelle que la conſtitution étoit arrêtée ſur tous les points qui concernent la féodalité, & ſur quelques autres auſſi eſſentiels. Peu de tems après, on a diſtribué une note imprimée de la ſubſtance de la délibération nationale.

L'ivreſſe de la joie s'eſt auſſi-tôt répandue dans tous les cœurs; on ſe félicitoit les uns les autres; on nommoit avec enthouſiaſme nos députés *les Peres de la Patrie*. Il ſembloit qu'un nouveau jour alloit luire ſur la France. Enfin, quoique l'on attendît tous les biens de la ſageſſe de l'aſſemblée nationale, il ſembloit que l'on venoit de recevoir d'elle un bienfait ineſpéré.

Il s'eſt formé des grouppes dans preſque toutes les grandes rues. Près de tous les ponts on attendoit, pour-ainſi-dire, les paſſans, pour leur apprendre ce qu'ils auroient peut-être ignoré juſqu'au lendemain. On étoit aiſe de partager ſa joie, de la répandre. La douce fraternité régnoit par-tout. C'étoit ſur-tout lorſqu'on rencontroit quelques gardes-françoiſes, que les démonſtrations de joie étoient plus vives. On en a vu embraſſer des bourgeois qui les ſerroient dans leurs bras. Oui, il eſt des momens où dans la vie des peuples, comme dans celle des hommes qui ſont oubliés, des années de douleur & de calamités.

Sommaire des objets qui ont été arrêtés à l'assemblée nationale, le 4 Août 1789, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit.

Savoir :

1°. Suppression de tous les droits féodaux, consentis unanimement.

2°. Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

3°. Acquiescement par le clergé & la noblesse, de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune.

4°. Suppression des justices seigneuriales, la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume.

5°. Renonciation générale & suppression de toutes les capitaineries & droits de chasse.

6°. Abolition des droits de francs-fiefs & de main-morte.

7°. Suppression des cens & rentes féodales, de telle nature qu'elles soient, garennes & colombiers.

8°. Abolition du droit d'annates en cour de Rome, & près des évêchés pour les curés.

9°. Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice, ou rente sur icelui.

10°. Suppression du casuel des curés.

11°. Suppression des jurats & maîtrises des villes.

12°. Renonciation faite par les villes de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille & autres, à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

13°. La vénalité des charges, supprimée.

14°. Les citoyens de tous les ordres, admis dans les emplois civils & militaires.

15°.

15°. Le Parlement de Beſançon ſupprimé.

16° Suppreſſion pécuniaire de tous droits d'une province à l'autre; concordat de paix entre toutes les provinces qui ne veulent plus faire qu'une ſeule famille, & avoir un même gouvernement; la province qui ſe trouvera opprimée, ſera ſecourue par toutes les autres, de même que ſi elle s'éloigne de ſon devoir, elle ſera forcée de ſe rendre au vœu général Toutes les propriétés ſont ſacrées. Défenſe à qui que ce ſoit d'y porter atteinte, ſous les peines portées par les loix.

17°. Renonciation faite par les grands ſeigneurs, à leurs titres de premiers barons & autres; ils en font l'hommage à la nation, ainſi que d'une partie de leurs penſions.

18°. Pour manifeſter un ſi grand bienfait pour la France, l'aſſemblée a permis à M. le duc de Liancourt de faire frapper une médaille, qui repréſentera la deſtruction de la féodalité & la réunion entiere de toute la France.

19° L'aſſemblée nationale ira annoncer au roi toutes ſes réſolutions & arrêtés, en lui déclarant qu'elle lui a donné le titre de Reſtaurateur de la liberté françoiſe.

20°. Le *Te Deum* ſera chanté à Verſailles, en préſence du roi, par tous les députés, au ſon de toutes les cloches, & de l'artillerie.

Aujourd'hui M. le Marquis de la Fayette a demandé que la ſolde des gardes-françoiſes fût fixée, en attendant la formation de la garde nationale pariſienne. Les repréſentans de la commune ont arrêté qu'il leur ſeroit donné vingt ſols par jour; & que la ville payeroit ceux qui ne le ſeroient pas dans les diſtricts, & qu'on leur aſſureroit une indemnité pour tous les jours, depuis la ceſſation de leur paye où ils n'auroient pas reçu une paye auſſi forte.

DÉTAILS

Du Jeudi 6 Août.

CEux qui meurent pour la patrie, ſont *toujours ſenſés vivre pour la gloire*, dit une belle loi des romains. Hélas! nous ignorons preſque tous les noms de ceux qui ont eu cette fin ſi douce & ſi honorable, mais nous ne nous en acquittons pas moins envers eux, de tous les devoirs auxquels leurs ames peuvent être ſenſibles. Le diſtrict de Saint-Martin-des-champs a fait célébrer ce matin une meſſe de *Requiem* pour ceux qui ſont morts en combattant pour la liberté. L'académie royale de muſique, empreſſée de donner des preuves de ſon patriotiſme, a exécuté, ſelon l'offre qu'elle en avoit fait, une meſſe de la compoſition de M. Goſſec.

Dom Bailleul, religieux bénédictin, a prononcé l'oraiſon funébre. Madame la préſidente de Roſambo a fait une quête, dont le produit étoit deſtiné aux pauvres citoyens, ainſi que celui des chaiſes qui étoient fixées à 24 ſous. Les 59 autres diſtricts y ont aſſiſtés par deux députés. On n'entroit point ſans être en noir.

Qu'elles ſont auguſtes & touchantes, ces cérémonies de la religion nationale! on n'y aſſiſte pas ſans verſer des larmes d'attendriſſement, & ceux que nous pleurons, je le répete, ils nous ſont inconnus! François, ſerons-nous aſſez ingrats pour laiſſer dévorer à l'oubli le nom de ces braves patriotes? Serons-nous aſſez injuſtes pour laiſſer périr de miſere & de douleur leurs meres ou leurs épouſes. Non, non, & je m'étonne que déja notre imagination active & ſenſible, n'ait pas trouvé

les moyens de découvrir leurs noms, leur famille, & je ne dirai pas leur patrie, il n'y en a plus qu'une pour tous les françois, mais le lieu de leur naissance ou de leur domicile. Vous qui administrez avec tant de soin la chose publique, n'ouvrirez-vous point un bureau, où tous ceux qui, depuis le jour de la prise de la Bastille, n'ont plus revu des parens, des amis, des locataires, puisse déposer des notes, des signalemens; & où celui qui a vu les cadavres de nos défenseurs, puisse appliquer à un jour certain les habillemens qu'une telle circonstance doit avoir profondément gravés dans sa mémoire? Pour contribuer en nous, autant qu'il sera possible, à ces actes de reconnoissance, nous promettons d'inférer dans cet ouvrage tous les renseignemens qu'on auroit besoin de publier pour parvenir à quelque découverte en ce genre.

Vers neuf heures, on a vu passer sur le port St.-Paul un bateau dont l'équipage étoit composé de trois hommes; quelques particuliers ont desiré de savoir, par pur motif de curiosité, ce qui en composoit la cargaison; l'équipage leur a répondu que c'étoit des poudres & munitions qui sortoient de l'arsénal : justement allarmés par une opération à laquelle il étoit difficile de trouver des motifs honnêtes, les citoyens ont fait arrêter le bateau & semer l'alarme autour d'eux : elle s'est bientôt répandue dans les quartiers.

Les bateliers ont été entendus, & aussi-tôt on a mandé le Sr. la Voisiere & quelques autres personnes, à qui la garde des munitions étoit confiée. Ceux-ci ont représenté l'ordre qui leur avoit été remis, signé *de la Salle* pour M. le marquis de la Fayette.

On a généralement débité d'abord qu'il y avoit une signature contrefaite au bas de l'ordre, mais ce fait a été présenté d'une maniere différente ; le peuple s'est persuadé que M. de la Salle avoit contrefait la signature de M. de la Fayette ; mais tous ceux qui ont été à portée de voir M. de la Salle depuis qu'il est commandant, ont vu qu'il falloit que ce fût sa signature propre qui fût contrefaite, ainsi que ces mots : *faisant pour M. le marquis de la Fayette.*

On a enfin donné une explication moins alarmante ; cette poudre étoit gâtée, & partoit pour Essonne, où elle devoit être rebattue ou bien échangée contre d'autre poudre.

Le peuple n'a pas été satisfait de l'explication, elle paroissoit détruite par l'enlevement des autres munitions trouvées dans le bateau.

Peu-à-peu il s'est formé deux fortes bandes ; l'une s'est rendue à la Grève, l'autre a été chez le marquis de la Salle. Il étoit disparu. Les deux bandes réunies devant l'hôtel-de-ville, ont demandé à grands cris le marquis de la Salle, pour le pendre au fatal réverbere.

Un inconnu est monté sur la branche qui supporte la poulie, une corde neuve d'une main, & une lumiere de l'autre. Il y a resté près de trois quarts d'heure, pendant que quelques mécontens qui étoient entrés dans l'hôtel-de-ville, cherchoient le marquis de la Salle jusques dans le clocher de l'horloge.

Cependant la garde qui étoit à la Grève a été renforcée par l'arrivée de quelques patrouilles. Les gardes-françoises se sont rendus avec quatre pieces de canon, en déclarant qu'ils ne regarderoient pas comme citoyens

& françois tous ceux qui attenteroient à la vie d'un homme quel qu'il fût, avant que la loi eût prononcé sur son sort.

A mesure qu'il arrivoit des détachemens des districts, on élargissoit le quarré que formoient les troupes; on est venu à bout, par ce moyen, de mettre sans danger & sans accident, les *pendeurs* hors de la place.

Ce jour n'est pas le moins glorieux des beaux jours de M. de la Fayette. La sagesse, l'intelligence avec laquelle il a déployé la force publique qui lui est confiée, ont pénétré tous les citoyens d'admiration & de reconnoissance : la sécurité publique sera son ouvrage.

Le district des Barnabites, après la bénédiction de son drapeau, s'est rendu sous les armes à l'hôtel-de-ville. Les aristocrates n'auroient pas vu sans étonnement ni sans crainte le nombre de soldats citoyens que fournit ce seul district, & le bon ordre qui régnoit dans toutes ses compagnies.

Les canons ont été distribués dans les différens districts; les meilleurs & les plus en état de servir à notre défense auroient dû être envoyés dans les districts les plus près des barrieres; ce n'est pas l'ordre pourtant qui a été observé.

Le sieur de Maissemy, directeur général de la librairie, & créature des sieurs de Barentin & de Villedeuil, vient de donner sa démission; il s'est répandu que des membres du comité provisoire de police s'étoient adressés à lui pour prendre des connoissances sur les meilleurs moyens d'empêcher la circulation des pamphlets incendiaires, sans toutefois gêner la liberté de la presse; qu'il avoit profité de cette ouverture, pour leur suggérer des moyens qui la gênent infiniment, & qui tendroient

à faire croire que le vœu municipal seroit pour la conservation de la chambre syndicale.

Les amateurs du *nouveau & du curieux*, assemblés sur quelques quais, ont parlé de se porter à la maison du sieur de Maissemy. De bons citoyens qui se sont apperçus que les têtes s'échauffoient, ont fait une motion tendante à ce que, si l'on trouvoit le sieur de Maissemy chez lui, on se contentât de le fouetter. On a ri, & l'on s'est retiré; mais M. le directeur général, qui a craint qu'on ne poussât plus loin la plaisanterie, s'est démis, pour prouver que les conseils qu'il avoit pu donner, étoient au moins désintéressés.

On a publié les titres 1, 2, 3 du réglement militaires; il avoit été adopté provisoirement par 25 districts dès le jour même qu'il leur fut envoyé. Il est à desirer que cette opération prenne fin. Il est des citoyens qui souffrent de sa suspension. On en trouvera la preuve dans ce billet.

Districts de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Mademoiselle Dubief, marchande lingere, rue Dauphine, n°. 31 montera la garde au corps-de-garde, rue Dauphine, au musée où elle montera à dix heures précises du matin, le 3 août 1789.

Vu bon, & montée par le sieur Fontenay.

Signé OUDÉ, capitaine.

Relevé exact des noms & inscriptions qui étoient gravées sur les murs des cachots de la Bastille.

Jean Guygny, 1748 1762.
1787, l'Amour.
La Bastide, 1688-1719.

Parmézan, 1710.

Delorme, 1750.

N..... a été ici depuis le 15.... 1684, jusqu'à ce 10 novembre 1687.

De Bourg-en-Breſſe, ce 30 juillet, Amidor Dobined, 1769.

Dameret, *ſit ſine crimine vita.*

Céſar n'a point d'aſyle où ſes cendres repoſent.
Et beaucoup d'hommes veulent être quelque choſe.

Ci-gît qui ne fit rien, quoi qu'on diſe ;
Humains, foibles humains, voilà votre deviſe.

Adam, cette pomme (1) eſt là du 4 mars 1760.

De Bergeron, 1728.

Duverney.

Traduction d'une inſcription latine.

Il y a pluſieurs demeures chez Dieu & chez le prince. Prenez garde que celle-ci ne devienne pour vous un lieu de châtiment pour le corps & pour la bourſe ; &, de quelque maniere que les choſes tournent pour vous, elle vous ſera toujours un lieu d'affliction, d'ennui & de chagrin.

Autre traduction.

Simeon-Martin, prédicant très-impie, & ſe diſant *le fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité, fut brûlé vif.* Ses diſciples, Remellus fut envoyé aux galeres, & Jaubert Hubart au gibet de la Baſtille, pour avoir falſifié.... Ils eurent ce ſort, à cauſe de l'incarcération de Nicolas Fouquet, miniſtre d'état ; tous les agens du

(1) Il y a un rond tracé qui déſigne la pomme.

tréſor ayant été très-étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteſte ce fait eſt votre ſerviteur Blaiſe, chevalier, prêtre de Falaiſe, indifférent ſur la vue du ciel & ſur la longue détention de la Baſtille, l'an du ſeigneur 1663.

Autre traduction.

O vous tous, qui paſſez adroitement par cet eſcalier, examinez & voyez ſi jamais quelqu'un fut enfermé pour avoir récité le roſaire deux fois dans un jour. O vous tous, tant que vous êtes, ſortez d'ici comme nous; car il n'y a point de cimetiere.

Le 20 novembre 1631, Dupault a été amené en cette chambre; il ſortira quand il plaira à Dieu, & 20 juin 1692 qu'il eſt ſorti.

Pro Chriſto, Bernard, 1663.

M. Riollay, de Rennes en Bretagne, renfermé le 14 juillet 1788, pour s'être entretenu avec un particulier de cette ville des affaires des parlemens, dont on avoit juré la deſtruction; encore détenu le 27, & 3 août; & le 16, j'y ſerai, ſelon les apparences, 3 mois.

Riollay, procureur au parlement de Bretagne, a été condamné le 14 juillet, lors des troubles.

Pierre Lasfond.

Du Chatelet, 1750.

Trois Juillet, à midi ſept minutes, je ſuis entré ici,
Si Dieu me fait la grace d'en ſortir,
Encore vivra long-tems qui m'y verra venir.
Je connois mes devoirs, j'adore un Dieu
Qui pardonne aux coupables & ſoutient l'innocent.
Il n'en eſt pas ainſi des juges de la terre,
A nos corps, à nos biens, ſans ceſſe ils font la guerre.

Nouſſe, 1781.

Hédouin.
Morvel.
Vallery.
Roland.

Ci-gît la félicité, de tout mortel ſi recherchée;
Hélas! je ſuis privé de ma chere liberté,
Et, pour tout mon ſoulagement,
D'inutiles regrets, des plaintes ſans effet,
C'eſt ce qui me reſte à préſent.
Si.... quand vous nous abandonnez,
Les jours nous ſont comme des années,
Vivez donc, &.....
Si d'être ſoupçonné, mortel, t'as le malheur,
Ne t'imagine pas, mortel, ſortir d'ici.
De ſa fatale entrée on ne ſait que trop l'heure;
Mais on ignore celle d'un heureux ſortir.

Charruel de Châlons étant dans ces lieux, accablé de triſteſſe, a compoſé ces vers, attendant la nouvelle d'une fin plus heureuſe, 1719.

Tu ſortiras quand ce cadran
Marquera l'heure & le moment.

N. B. *Au-deſſous de ces vers, il y a des têtes de mort & des oſſemens.* — *Le cadran eſt effacé : les deux inſcriptions ſuivantes ſont dans le même cachot où eſt encore la chaîne qui attachoit le priſonnier.*

Dijon, mon cher Dijon, étant de tout dénué,
Dans la néceſſité vous m'avez ſecouru;
Dans ces triſtes lieux, vous m'avez revêtu;
Hélas! d'une chemiſe tant de fois refuſée,
Puiſque la loi divine, vous avez obſervée,
Qu'après cent ans le ciel vous mette dans la gloire;
Et la terre à jamais conſerve la mémoire

D'un fidele *porte-clefs*, la généroſité.
Heureux, mille fois heureux qui ſort de la Baſtille,
Mais mille fois plus heureux qui n'en ſait pas l'entrée ;
Car malheureuſement y a-t-on mis les pieds,
Quelqu'innocent qu'on ſoit, on eſt en grand péril.

N. B. *Dans la caſemate, au-deſſous de ce cachot, eſt l'inſcription ci-deſſous : « Si d'être ſoupçonné, mortel, t'as le malheur, avec cette variante : « ſi d'entrer dans ces lieux, mortel t'as le malheur ».*

Charuël 25 Mars 1719.
Charuël hîc dejens hæc triſti carmina fecit.
Anno 1719.
Et ſi ſine crimine non eſt virtus abire.
Claude de Saunts 1752.

Vous aimerez le ſeigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de tout votre eſprit & de toute votre ame.

Lamentation de Jérémie ; le prophête pleure la déſolation.

In hoc ærumnæ caſtigationiſque loco, temporatus, prudens, ſuſpicioſus & cautus eſto, 18 *juin* 1667.

Galland, 1725.
Lambert.
Jean Beauron.
Ch. de Gueſnin.
Halandit, 1681.
Sapre.
Boujonnier.
Vive le Roi & ....
Ex hæreditatio quam in ita carcere Renato.
Hachard..... (*Le reſte eſt haché.*)
M. Parable.
Girardin le Boſſu.

De Bois-Baudry.
De la Martre, 1620.
Bouillerot.
De Bellevau, 1707.

Entre grand & petit il n'importe ;
La mort nous rend tous égaux,
Les honneurs & les biens sont faveurs du destin.

N. B. *Dans la piece où étoit M. le cardinal de Rohan.*
Habe garnet lands godt reird enshelten.
Amen.
Du Barry, anno 1721.
N..... Laquais de madame Duport.
Anne Ischardet, 1702.
Dubois, imprimeur des miracles & autres ouvrages du bienheureux F. de Paris.
Daubiron, pris le 15 août 1663, près Saint-Jehan.
Nillet, empriſonné le 8 octobre 1742.

Et les monſtres qui avoient réduits ces victimes à tant de privations, d'ennui, de douleur & de déſeſpoir, repoſoient toutes les nuits ſur le duvet ; le remords ne rongeoit pas leurs ames féroces, & ne chaſſoit pas le ſommeil de leurs yeux.

DÉTAILS

Du Vendredi 7 Août.

LEs diſtricts ſemblent ſe diſputer à qui témoignera d'une maniere plus éclatante envers MM. les gardes nationaux ; celui du Sépulcre a voté pour une médaille d'or, de la valeur de 50 liv. portant ces mots : prix de

patriotisme, *donné par la ville de Paris, aux gardes-françoises en* 1789; & sur le revers, les armes de la ville.

Ils porteront cette médaille au côté avec un ruban blanc, rouge & bleu.

Cette motion a séduit beaucoup d'esprits, mais MM. les gardes, qui raisonnent aussi-bien qu'ils agissent, ont envoyé une députation au bureau militaire, pour témoigner à la nation, que ce seroit contre leur vœu, qu'on attacheroit une valeur numéraire à un signe, dans lequel ils ne vouloient rien voir qu'un prix d'honneur.

Le bureau militaire a fait part de ces détails à MM. les représentans de la commune, qui ont arrêté que la médaille qu'on donnera aux gardes-françoises sera de cuivre doré.

L'armée de 800 hommes que nous avions envoyée à Provins est arrivée vers deux heures; elle étoit partie sur l'avis qui avoit été apporté ici, que la municipalité de Provins avoit fait arrêter deux députés de la ville, qui s'y étoient rendus pour acheter des grains. Selon la lettre des quatre commissaires qui avoient accompagnés nos soldats, ils ont trouvé la ville de Provins dans le plus grand calme. MM. Charton & Garin, qu'on supposoit empriſonnés, étoient absens. Les municipaux ont accueilli nos commissaires de la maniere la plus favorable.

Il a paru une petite brochure, au sujet *du masque de fer*. On y prétend, d'après une note écrite sur une carte, qu'on dit avoir été trouvée à la Bastille, que c'étoit M. Fouquet qui avoit été ramené des Isles Sainte-Marguerite, après s'être évadé de Pignerol.

Quarante-deux charretées de farines ſont arrivées aujourd'hui ; la récolte des ſeigles, dont on jouit, celle des froments qui eſt commencée, la diminution du prix des bleds dans quelques marchés, & plus que tout cela, les ſages précautions du comité de ſubſiſtance, ont procuré les moyens de baiſſer le prix du pain ; il a été mis à douze ſols le pain de quatre livres.

On vient de faire des recherches très-exactes au Temple, où l'on penſoit qu'il exiſtoit des ſouterreins, dont l'un alloit à la Grève, l'autre à Romainville. On n'a trouvé ni armes, ni poudres, ni ſouterreins, ni marquis de la Salle, ce qui a un peu étonné le peuple de ce quartier, qui ne doutoit pas qu'il ne ſe fût ſauvé par le prétendu ſouterrein.

Le peuple s'eſt encore porté le ſoir à la Grève, au ſujet de l'affaire des poudres, qui ſemble cependant bien éclaircie. Il eſt certain qu'il n'y avoit dans le bateau d'autre munition que la poudre de traite, qui prend à la vérité au baſſinet, mais qui n'a point aſſez de force pour porter la balle ou le boulet. Les directeurs des poudres avoient reçu l'ordre du marquis de la Salle, de l'échanger contre de la poudre *de défenſe*, & on la conduiſoit à Eſſonne *pour* la troquer.

Dans l'eſprit du peuple, la fuite du marquis de la Salle eſt une preuve qu'il eſt coupable ; il eſt certain en général que l'innocent ne fuit pas, mais quand il eſt douteux qu'il puiſſe faire entendre ſa juſtification, quel autre parti lui reſte-t-il ?

Les dames des halles ont été à Verſailles, féliciter leurs majeſtés, ſur le commencement de la conſtitution ; on dit qu'elles l'ont appellé *notre cher homme*, *notre bon ami*, *notre pere*, & qu'elles ont dit à la reine : *ouvrez-*

nous vos entrailles, comme nous vous ouvrons les nôtres. Leurs majestés leur ont fait l'accueil le plus populaire.

Dans l'assemblée du district des Petits-Augustins, un des peres de cet ordre a proposé de recevoir dans leur couvent tous les gardes-françoises qui auroient besoin d'une retraite. Les habitans du district ont applaudi avec transport à cette offre sublime, & l'ont acceptée. Aussitôt ils ont pris les armes, & se sont rendus avec tous les membres qui composent le couvent, à la caserne des rues de Babylone & de Sevres; le religieux, auteur de la motion, a adressé un compliment à MM. les gardes-françoises, & leur a fait part du vœu de son couvent & de son district.

Un ancien grenadier de la caserne de Sevres, hors d'état de servir, a été conduit en voiture au milieu du cortege, les Petits-Augustins s'en sont chargés. MM. les gardes-françoises ont aussi pris les armes pour reconduire le district & les religieux patriotes à travers des flots de peuple qui crioient: *vivent les Petits-Augustins! vivent les bons peres! vivent les Gardes-Françoises!* Cet exemple est au-dessus de tous les éloges, & apprend à tous les ordres monastiques de quelle maniere ils doivent coopérer à la révolution.

DÉTAILS

Du Samedi 8 Août.

NOUS marchons chaque jour de surprise en surprise; différens rapports des patrouilles de cette nuit apprennent qu'on a trouvé dans les rues des mêches de soufre allumées près de quelques portes, on en a

ſaiſi deux corbeilles ſur un inconnu, qui a abandonné ſa charge pour fuir plus leſtement.

L'hydre épouvantable de l'ariſtocratie renaîtra donc ſans ceſſe de ſes pertes ! C'eſt elle qui ſoudoye les brigands incendiaires ! c'eſt elle qui ſeme les ſoupçons déchirans qui exilent la bonne intelligence & le bon ordre ! c'eſt elle qui, frémiſſant de rage des bleſſures que vient de lui faire l'aſſemblée nationale, par la reſciſion des droits féodaux & de la vénalité des charges, s'agite en tous ſens, eſſaye tous les forfaits, & ne ſe voit qu'une ſeule reſſource, la guerre civile.

La guerre civile, grand Dieu ! au moment où nous touchons à la liberté ! citoyens, freres, amis, vous égorgerez-vous pour ſatisfaire de lâches tyrans, pour ſervir leur cauſe ? Diſons-nous chaque jour, à chaque heure, & que ce ſoit le mot de l'ordre pour tous les bons patriotes, l'ariſtocratie eſt abattue, ſi nous ne nous diviſons pas.

Le comité proviſoire de police a publié ce matin, ſur la dénonciation qui lui a été faite d'un vol de huit cachets aux armes de la ville, & de contrefaction de la ſignature de MM. Bailly & de la Fayette, qu'il falloit nous défier des manœuvres de nos ennemis. L'avis eſt fort bon, ſans doute, mais ſi le vol eſt réel, ſi les contrefactions des ſignatures exiſtent, à quoi le citoyen connoîtra-t-il un ordre véritable ou un ordre faux ? Cette proclamation coupe tous les nerfs de la force publique. Car en vertu de cette ordonnance, tout homme a le droit de refuſer d'obéir, en diſant que c'eſt un ordre contrefait qu'on lui repréſente. Ne devoit-on pas annoncer en même tems le remede

& le mal. Le remede eſt très-ſimple, c'eſt de faire graver un ſceau pour la ville dont on remettra la garde à un ou pluſieurs citoyens, & de faire mettre ſous verre dans pluſieurs diſtricts, les ſignatures de MM. le maire & commandant, pour que le peuple apprenne à les connoître.

Dans le même placard, le comité réclame contre celui du diſtrict de l'Oratoire, dont nous avons parlé au ſujet de la liberté de la preſſe; il porte qu'il eſt faux qu'il ait nommé M. de Maiſſemy pour veiller aux ouvrages qui ſe publient, comme de mauvais citoyens l'ont perſuadé au diſtrict de l'Oratoire, c'eſt un mal-entendu; ce n'eſt pas M. de Maiſſemy que le comité avoit nommé, mais la *chambre ſyndicale*, dont M. de Maiſſemy eſt le chef & même le deſpote.

Le comité affirme enfin qu'il a fait afficher la liberté de la preſſe, à la ſeule condition de mettre ſur l'ouvrage le nom d'un imprimeur ou d'un libraire. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un priſonnier eſt libre, parce qu'il ſe promene dans le préau d'une priſon. Peut-on ignorer qu'il exiſte une ligue entre les libraires & les imprimeurs contre les gens de lettres, & que cette incroyable condition les expoſe au moins à payer très-cher les frais d'impreſſion, ou à partager le produit de leurs ouvrages avec les libraires? Ce ſont des profeſſions à argent, &, puiſque leur nom eſt néceſſaire aux auteurs, il eſt tout ſimple qu'il leur en faſſent payer l'uſage. La liberté de la preſſe eſt telle, que M. Bailly lui-même ne pourroit donner la ſuite de ſes profonds & charmans ouvrages, ſans le ſuffrage d'un des membres de la compagnie des libraires & imprimeurs.

Au

Au milieu de nos chagrins domeſtiques, il nous arrive de tems à autre de Verſailles quelques nouvelles conſolantes. Il eſt bien confirmé que le Roi vouloit nommer M. Necker principal miniſtre, & qu'il occupe le logement de M. de Maurepas. Le miniſtre citoyen & philoſophe, qui ne peut plus être loué que par ſes actions, a demandé au Roi que les graces, les penſions & les places ne ſoient plus accordées que d'après un rapport au conſeil. Le public a vu avec plaiſir M. Lambert rappellé au contrôle général. Quel Roi! quels miniſtres! quelle nation!

Hier au ſoir le peuple n'étoit pas encore calmé ſur l'affaire des poudres, mais ce n'étoit plus le marquis de la Salle qui troubloit les eſprits; on crioit contre les prétendus ſecours que lui a donnés la municipalité pour s'évader.

Cette opinion abſurde & invraiſemblable n'eſt malheureuſement que trop répandue. Comment ces vingt citoyens qui ont obtenu la confiance de toute une ville, un héros citoyen, un maire prudent & ſage ſe ſeroient-ils prêté à une évaſion qui les compromettoit eux-mêmes, & qui ne ſouſtrairoit qu'un moment le marquis de la Salle à un jugement & au ſupplice, s'il eſt coupable.

C'eſt le courier *de Paris à Verſailles & de Verſailles à Paris*, qui a accrédité cette erreur dans ſon numéro de vendredi, en diſant *que l'on avoit fait évader le marquis de la Salle*; mais il s'eſt rétracté dans le numéro d'aujourd'hui; voilà le danger de ces feuilles journalieres, il eſt impoſſible d'être exactement informé; & une inexactitude peut, comme on voit, devenir très-funeſte à la choſe publique. Il faudroit dans

ces sortes de journaux une circonspection qui ne s'accorde pas facilement avec la fureur du public pour les nouvelles, & la prétention de les dire le premier.

M. Thierry de Ville-d'Avray avoit été compris dans le nombre des agens de l'aristocratie. Cependant il est constant aujourd'hui qu'il n'a point quitté notre monarque son maître, & fait acte d'avoir toujours eu des sentimens éloignés de ceux que nous regardons comme les ennemis de la liberté.

Nous assurons que M. de d'Esprménil est de retour à Versailles de ce jour.

LE LANGAGE DES MURS,

Ou les cachots de la Baſtille dévoilant leurs ſecrets.

Cachots
- de M. le Comte DE LORGES.
- de M. DE SILLY.
- de M. D'AVAUX.
- de M. LINGUET.
- de M. le Comte DE MAR..... Singularité trouvée dans ce cachot.
- de M. RIOLAY.

L'AIGUILLE du tems, trop lente à mon gré, venoit enfin de marquer ſept heures du ſoir; les ouvriers avoient déja abandonné leurs travaux, leur troupe nombreuſe s'étoit diſperſée, & plus de douze cens citoyens étoient déja répandus ſur le faîte de ces murs conſtruits par le deſpotiſme; le cœur rempli d'une foule de ſentimens, plus faciles à éprouver qu'à dépeindre; l'ame accablée ſous le poids d'un ſouvenir qui me rappelloit tous ces prétendus criminels qui avoient trouvé dans la Baſtille le tombeau de leur liberté; (combien de leur vie!) l'œil morne & abattu, je parcourois lentement l'entrée de ce lieu, dont je n'avois jamais prononcé le nom qu'avec horreur.... O François! ô peuple libre, me diſois-je, tu peux donc à préſent fouler ſous tes pieds cet exécrable monument de la tyrannie! Tu peux promener tes regards inquiets, mécontens & curieux

sur la trop vaste étendue de ce manoir infernal ! . . . . Arrête un instant ! . . . Garde-toi d'avancer ! Encore un pas, & tu marches sur la tombe de ton ami, de ton parent, de ton frere ! . . . . Ah ! éprouves-tu, comme moi, me disois-je encore, tous les sentimens de la haine, de la rage & de la fureur, contre ces aristocrates anciens qui ont voulu, & qui ont établi cette inquisition civile ; contre les modernes qui l'ont protégée, & qui vouloient en faire un rempart à leurs crimes & à leur scélératesse.

Telles étoient les réflexions qui m'occupoient, lorsque je m'apperçus que j'étois déja au-delà du pont-levis que terminoit autrefois un corps-de-garde. Parvenu dans la derniere cour, je sentis renaître en moi les mêmes émotions que j'y avois éprouvées, lorsqu'un mois auparavant j'y étois entré en vainqueur, & au mépris des balles qui siffloient à deux pouces de ma tête. J'y cherchai de nouveau, mais vainement, cette horloge qui n'avoit jamais sonné que l'heure de la douleur & du désespoir ; elle n'existoit plus, & elle n'offroit que des débris accumulés sur d'autres débris. (O Linguet ! tous les ouvriers qui travaillent à la destruction de la Bastille sont des Dieux pour toi, tu leur dois tes hommages.) Mes regards erroient encore sur toutes ces ruines amoncelées, lorsqu'un de ces mêmes ouvriers s'offrit de me conduire dans tous les cachots de cette demeure infernale.

Je commençai par la tour qui est à gauche, en entrant par le côté de la rue Saint-Antoine ; je ne parvins au cachot le plus profond qu'après avoir descendu un escalier de quarante-quatre marches, à compter du rez-de-chaussée. J'éprouvai, en y entrant, un frémissement in-

volontaire & universel ; mes yeux cherchoient à y découvrir une autre clarté que celle que répandoit la chandelle de mon conducteur ; mais ces affreux tombeaux sont sans ouvertures, & l'air ne pouvoit s'y renouveller que lorsque la plus grande nécessité obligeoit d'ouvrir, pour un instant, les doubles portes qui en fermoient l'entrée. Le froid devoit y être meurtrier, l'air puant & infect, & l'on n'y respiroit que pour avaler des miasmes putrides.

Je m'emparai de la chandelle, & il n'est pas le plus petit espace dans tous les cachots que j'ai parcourus, sur lequel je n'aie porté mes regards.

Si j'y cherchois vainement quelque passage à la lumiere, ce ne fut point inutilement que je m'occupai à y découvrir quelques inscriptions qui pussent m'apprendre le nom des personnes qui y avoient été détenues comme victimes sacrifiées à la politique, à la haine, à l'ambition, ou à la vengeance.

Le premier de tous les noms que je déchiffrai, non pas sans peine, fut celui du comte DE LORGES. Le millésime étoit entiérement effacé ; mais en revanche, je lus distinctement ces mots, qui ont toute la cadence d'un vers, sans en avoir la mesure.

» *Exoriri possit aliquis nostris ex ossibus ultor.* »

Oui, me suis-je dit sur le champ, tu es vengé, & ce n'est point par un seul homme ; c'est une nation entiere, c'est un peuple impatient de la liberté, qui a vaincu, dans un seul jour, un préjugé de douze siecles ; c'est le corps des François réunis qui vient de combattre & de terrasser le monstre affreux du despotisme, qui, couvert des livrées de la plus haute puissance, dévoroit des victimes sans nombre.

Je vis encore, dans le même cachot, le nom DE SILLY, ayant pour date 1747, accompagné de cette phraſe effrayante :

» L'horloge ne ſonnera jamais pour moi l'heure de la liberté. »

Ah ! ſans doute, le malheureux étoit convaincu que rien ne pourroit appaiſer la rage miniſtérielle excitée contre lui.

Le troiſieme nom que j'apperçus fut celui d'un monſieur D'AVAUX, avec ces vers :

» Dijon, chere Dijon ! ô toi qui m'a vu naître,
» Pour jamais je te perds : c'en eſt fait ; & peut-être
» La main qui me retient dans ces horribles lieux
» Va terminer mes jours par des tourmens affreux.

Sans doute que M. D'AVAUX épancha de cette maniere les ſentimens de ſon cœur, en fixant ſes yeux ſur la ſiniſtre poulie attachée à la voûte..... Je demande ici ſi elle étoit deſtinée à ſuſpendre un réverbere dans le cloaque où pourriſſoient ces illuſtres malheureux.... Non, non, ce n'eſt point à cette uſage que la deſtinoit la tyrannie. Mais éloignons de nous un pareil tableau, & gliſſons ſur de telles horreurs.

En ſortant de ce cachot, je ne vis rien de remarquable dans les chambres que l'on rencontre en parcourant la tour. Quelques-unes étoient aſſez ſpacieuſes, & avoient des cheminées ou des poëles ; mais toutes étoient peu ou point éclairées. Les fenêtres ſont pratiquées dans des murs de dix pieds d'épaiſſeur ; elles repréſentent une pyramide ou un cône tronqué, dont la baſe ſe trouve dans l'intérieur de la chambre ; elles ſont fermées à cette même baſe, au milieu, & au ſommet, de grilles de

fer dont l'épaiſſeur ne donne paſſage qu'à une très-foible lumiere.

Je me trouvai bientôt ſur le haut des murs, & ce ne fut pas ſans éprouver les mouvemens de la joie la plus pure que je me vis couvert de pouſſiere. Ces ruines, que je contemplai avec délices, étoient pour moi plus que tous les palais des rois; & celles dont je ſuis poſſeſſeurs, je ne les céderai jamais qu'au péril de ma vie. Je ſuis françois.... Quelle gloire pour moi de pouvoir me flatter d'avoir travaillé à la démolition de la Baſtille!

Dans la troiſieme chambre de la troiſieme tour, ſur le même côté, je lus diſtinctement ce qui ſuit :

» Riolay, Procureur au Parlement de Bretagne, a été mis à » la Baſtille en 1788, au commencement des troubles. »

J'ai obſervé que cette chambre devoit être moins ſombre que les autres; mais je ne prononcerai pas cependant ſur le degré de lumiere que recevoient ces exécrables réduits, parce que, lorſque j'y entrai, la plupart étoient aſſez éclairés, à raiſon du peu de hauteur des murs de revêtiſſement, dont la moitié étoit déja détruite . . . . . .

. . . . . .

Tous les cachots étant conſtruits ſur le même modele, tous offrant le même coup-d'œil, tous révoltant également l'humanité, je n'entrerai pas dans une deſcription plus détaillée. On trouve par-tout, & juſques dans les endroits d'aiſance, des noms, des ſentences, des épitaphes, & quelquefois des vers aſſez bien tournés. Mais rien n'a fixé davantage mon attention, que cette phraſe que j'ai trouvée dans le cachot où l'on m'a aſſuré qu'a été détenu M. Linguet. Je ne prétends pas la lui

attribuer ; mais cependant qu'il me soit permis de dire que le style en est vraiment marqué à son coin.... La voici :

» La constitution d'un Etat n'est ordinairement qu'un ouvrage » du hazard, que le tems a façonné en le roulant insensiblement » sur la pente des abus. »

Le morceau de papier sur lequel cette phrase est écrite, & que j'ai entre les mains, est taillé en pointe aux deux côtés ; il étoit roulé, & placé dans un petit trou à gauche de la cheminée..... Si ces expressions sont celles de M. Linguet, assurément lorsqu'il les écrivit il étoit bien éloigné de penser qu'elles seroient lues si-tôt par un patriote, qui viendroit fouler aux pieds les débris d'un cachot où il avoit tant souffert (1).

---

(1) On m'assure qu'un jeune homme, parcourant comme moi tous les cachots avec des yeux avides, trouva enfin, dans l'un d'eux, ces mots tracés sur le mur, à gauche de l'entrée, à-peu-près à deux pieds de terre : (Comte de Mar.....) L'humidité plus grande à la seconde partie de pierre avoit entierement fait disparoître le reste du nom ; qu'à quelque distance de cet endroit, il apperçut la longueur du petit doigt d'un suif noirci ; qu'avec son couteau il enleva cette couche de suif, & découvrit une fente au mur, dans laquelle il trouva un lambeau de toile rouge, large d'environ deux pouces, se terminant en pointe à l'une des extrémités, sur lequel lambeau sont tracées, à la maniere de la marque du linge, & en fil blanc très-fin, ces trois lignes :

\+ \+ \+ \+ \+ \+ | ans.
J'ai respecté les jours de mon Roi,
voilà mon crime.

Ce morceau de linge étoit roulé, & contenoit un bout de ce même fil blanc, attaché à un brin de crin noir très fort.

L'ame remplie de tout ce que je venois d'obſerver, & tranſporté d'un noble enthouſiaſme, je m'écriai : » Enfin, le deſpotiſme eſt écraſé, il expire.... Enfin, » nous ſavons tous que nous ne ſommes qu'une ſociété » d'égaux ; nous ſavons que nous ne ſommes ſoumis à » l'inégalité que ſous la promeſſe expreſſe du bonheur. »

O vérité ſacrée !... Tu viens donc enfin de frapper les oreilles des Rois ! Repoſes-toi toujours ſur la tête des François, & préviens à-la-fois les révoltes par l'eſpérance, & la tyrannie par la crainte !.... Raſſure cependant notre Monarque chéri : dis bien à Louis XVI, le reſtaurateur de la liberté françoiſe, que le François paye au centuple, en amour, en fidélité, tout ce que ſes Rois lui donnent, (que dis-je) tout ce qu'ils lui promettent en bonheur. Dis-lui enfin que ſeulement le François, dans ſes mécontentemens les plus violens, ne peut que ſe remuer autour du trône, mais jamais s'en éloigner.

Mauclerc, de Châlons en Bourgogne.

Pourquoi ce malheureux, quel qu'il fut, n'a-t-il pas ajouté ſon nom ? on ſauroit actuellement quel homme fut victime du reſſentiment de ceux qui n'avoient pas craint de lui commander un ſi noir forfait.